

"Ça a commencé avec le GIA algérien". Représentations et répercussions du premier procès islamiste de Belgique de septembre 1995 à nos jours

Auteur : Leroy, Hugo

Promoteur(s) : Lanneau, Catherine

Faculté : Faculté de Philosophie et Lettres

Diplôme : Master en histoire, à finalité approfondie

Année académique : 2020-2021

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/13881>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Annexe

« Ça commencé avec la GIA algérien »

Représentations et répercussions du premier procès islamiste de Belgique
de septembre 1995 à nos jours

Table des matières des interviews :

1. Jean Pierre Borloo	p. 2
2. Alain Grignard	p. 23
3. Didier Yassine Beyens	p. 39
4. Baudouin Loos	p. 58
5. Gilles Vanderbeck	p. 71

Entretien de l'auteur avec Jean-Pierre Borloo, journaliste judiciaire à *Le Soir*, 25 novembre 2020.

H.L. : Voilà, j'ai préparé une série de questions

Pour les besoins du mémoire, nous sommes bien le 25/11/2020 et il est actuellement 15h52

On va commencer par votre parcours pour avoir un peu des informations de contexte

J.P. Borloo : D'abord comme études, J'ai étudié à l'ulb j'ai fait 2 années de Sciences-Po et après j'ai pu m'orienter vers Le journalisme donc j'ai fait l'équivalent du bac en Sciences Po et puis les masters en journalisme à l'ULB toujours. Professionnellement, j'ai fait une année à *La Capitale*, Groupe *Sud Presse* et puis un peu plus d'un an , un an et demi à *La Libre Belgique* et puis j'ai été engagé au *Soir* en mai 1990 et j'ai aussi fait quelques collaborations sur l'extérieur : à *L'Echo*, une collabo au *Monde diplomatique* aussi, en gros c'est ça. Après, j'ai quitté *Le Soir* en 2011, fin 2011, et là je suis rentré à l'AJP où je gère le fonds pour le journalisme, qui est un fonds qui soutient l'investigation et le journalisme de fond et puis j'ai aussi créé avec d'autres collègues le magazine *Médor*, magazine d'investigation, magazine d'enquêtes et d'investigation... il y a un peu plus de 5 ans. Voilà, ça c'est le parcours en gros.

HL : D'accord merci beaucoup. Avez-vous eu des formations tout au long de votre carrière sur justement l'islamisme, euh le terrorisme éventuellement les partis politiques etc ? Ou pas spécialement.

J.P. Borloo : J'avais une formation de base en sciences politiques, le terrorisme on l'avait un peu évoqué en sciences po aussi mais sinon, non, c'est des formations... on se forme soi-même sur le terrain, les contacts qu'on peut avoir professionnellement, euh l'avantage dans mon parcours c'est que j'ai pu un moment me spécialiser ; au début pas, j'étais pas spécialisé et disons vers les années 93 peut-être 94 au *Soir*, on m'a demandé de m'occuper uniquement de la justice donc toutes les affaires judiciaires et donc là à partir de là j'ai commencé à lire beaucoup sur le fonctionnement de la justice et j'étais tous les jours au palais de justice pour voir comment fonctionnait la justice au quotidien donc je me suis formé sur le tas, sur le terrain et par des lectures mais voilà, pas de formation spécifique. Curieusement c'est moi après qui ait dû donner des formations sur le fonctionnement de la justice pénale , j'ai écrit deux livres sur la justice : un qui s'appelait *Pauvre justice*¹ en 1997 qui expliquait un peu les problèmes financiers de la justice et les problèmes de manque d'accessibilité de la justice, ça c'était en 97, et puis après dans les années 2000 j'ai écrit un autre livre sur l'explication du fonctionnement de la justice pénale avec un professeur de droit pénal et un magistrat aussi qui est Damien Vandermeersch qui est assez connu qui est une référence quand même donc avec lui on a fait un livre pour expliquer le fonctionnement de la justice pénale. Donc je pense que j'avais des bases quand même assez sérieuses.

HL : Donc on va revenir au sujet un peu plus précis : quand vous débarquez sur le sujet du GIA, vous avez une formation sur la justice depuis quelque temps, mais comment est-ce que vous appréhendez le sujet, qu'est-ce que vous voyez au tout début, est-ce que vous avez des connaissances sur le contexte algérien par exemple et qu'est-ce qui en Belgique à l'époque ressort le plus ?

J.P. Borloo : C'est difficile parce que c'est vieux hein ; je peux vous parler du contexte mais ce que je pensais vraiment à l'époque c'est difficile de s'en souvenir mais un avantage du

1 BORLOO J.-P., *Pauvre Justice : l'inégalité des citoyens devant la loi*, Bruxelles, EPO, 1997.

Soir j'ai dit qu'on peut se spécialiser donc j'étais content de me spécialiser sur les matières judiciaires mais un autre avantage du *Soir* c'est aussi qu'on a d'autres collègues qui sont spécialisés donc je me souviens en avoir beaucoup parlé à l'époque avec Baudouin Loos qui suivait tous les pays du Proche-Orient et du Maghreb et donc avec lui il m'a pas mal parlé de la situation de l'Algérie notamment et j'ai relu les papiers que lui avait écrits sur le contexte politique qui permettait de comprendre mieux la problématique du FIS et du GIA et des élections et tout ce qui s'est passé là-bas avant le procès. Une autre chose qui faut comprendre aussi, c'est que moi je n'ai suivi que le procès comme vous l'avez peut-être déduit des articles que vous avez lus donc je n'ai suivi que le procès et un autre collègue, donc on fait toujours comme ça au *Soir*, c'est un autre collègue qui suivait toute la phase d'enquête et d'instruction de l'affaire. Donc un collègue est plus branché sur les faits divers et les faits qui sont à l'instruction c'est-à-dire les faits qui ne sont pas encore prêts pour être jugés et donc on a toujours voulu avoir deux regards différents là-dessus : la personne qui suit les faits divers et la personne qui suit les procès pour justement pour ne pas tomber toujours dans le même regard, pour pouvoir avoir un regard neuf et une fois que l'affaire arrive devant les tribunaux et donc moi j'avais uniquement ce regard du journaliste qui reçoit l'affaire et qui suit l'affaire devant les tribunaux et donc évidemment j'en avais parlé avec mes collègues d'avant qui avaient suivi la politique et qui avaient suivi l'enquête. Mais voilà... Moi je préférais vraiment suivre les tribunaux et par rapport à l'information j'ai toujours trouvé que c'était plus complet d'avoir euh de pouvoir suivre les tribunaux parce que devant le tribunal toutes les parties s'expriment. Il y a le procureur qui a fait l'enquête, mais il y a aussi les avocats de la défense, les avocats des parties civiles donc je trouve qu'on a une vision beaucoup plus globale sur un dossier d'enquête qui a été fait avant quoi hein. Et sur l'information, mon information à l'époque c'est tout ce qui se disait au palais de justice dans les procès que j'ai suivis entièrement et intégralement.

HL : Justement quand les gens commencent à s'exprimer à cette époque-là dans le cadre du procès, est-ce que vous avez l'impression qu'il y a eu, comment dire, un équivalence dans le traitement justement soit des autres médias soit on peut imaginer par rapport aux médias français aussi qui viennent de subir les attentats du RER en juillet et est-ce que par exemple, les qualificatifs, par exemple les termes, on peut penser aux termes de terrorisme ou d'islamiste ou salafiste qui changent énormément dans la lecture des articles, est-ce ça ressort ça ? Est-ce que ce pied d'égalité est toujours le même ou est-ce que ça évolue petit à petit ?

Borloo : Bon , c'est difficile de parler de ça maintenant avec le recul hein mais c'est sûr que, quand on est journaliste, on est fort influencé par le contexte et c'est sûr que il faut essayer de prendre ses distances , essayer de décortiquer ou d'expliquer aux lecteurs aussi qu'il peut y avoir une influence contextuelle et je pense avoir essayé de le faire. C'est vrai que quand on utilise des termes comme le terrorisme, il faut se souvenir que le contexte je dirais dans lequel se sont passés les faits pourrait être ou ont été interprétés comme des faits, un contexte de terrorisme et 'ai essayé de le rappeler, je l'ai relu dans certains articles même dans ceux que vous ne m'avez pas envoyés où on disait par exemple que les prévenus étaient poursuivis pour des faits de droit commun hein, ils n'étaient pas poursuivis pour terrorisme dans les premiers procès. Une des missions du journaliste à l'époque c'est de dire : le contexte est un contexte appelé de terroriste par les autorités mais, attention, ils sont poursuivis uniquement pour des faits de droit commun c'est-à-dire je pense que c'était des faux, associations de malfaiteurs et des choses comme ça. Il n'y avait pas d'inculpation de terrorisme à l'époque, je pense que tout ça, ces inculpations-là sont venues seulement dans des procès ultérieurs mais pas encore dans le procès GIA donc euh c'est sûr que quand on est journaliste, on a peut-être pas tous les

éléments pour vraiment analyser les choses profondément comme on pourrait le faire avec le recul en tant qu'historien ou analyste politique de la situation et qu'on est influencé par le contexte et le contexte à l'époque c'était celui effectivement des tensions en Algérie avec le GIA, les élections qui avaient été annulées ; il y a le contexte des attentats à Paris aussi et on arrête pas de nous dire que la Belgique était une base arrière du terrorisme qui se déroulait en France et c'est sûr qu'il y avait objectivement des liens entre la France et la Belgique mais donc il y a tout un contexte politique qui fait qu'on nous dit « attention on a affaire à des dangereux terroristes » mais voilà, en tant que journaliste, je pense qu'on essaie de relativiser tout ça , on essaie d'analyser, de vérifier : c'est notre rôle. C'est peut-être plus facile de le faire quand on suit les procès devant les tribunaux comme moi je l'ai fait parce que il y a toujours la défense qui s'exprime aussi, qui exprime la parole des personnes qui sont mises en cause et notre but en tant que journaliste c'est de relayer cette parole-là évidemment aussi, mais c'est-à-dire que quand on utilise des termes terrorisme c'est bien d'écouter ce qu'a dit la défense aussi et la défense disait non c'est pas du tout du terrorisme, ces gens-là font une action politique d'opposition par rapport à un régime en Algérie et donc euh c'est pas du terrorisme et c'est de la politique et c'est sûr qu'ils sont engagés confessionnellement et dans un islam, dans une certaine lecture de l'islam, mais ce n'est pas pour ça que ça en fait d'office des terroristes. Notre rôle en tant que journaliste, c'est de répercuter ce point de vue là aussi bien sûr et aussi le point de vue des autorités qui ont fait l'enquête et donc je pense qu'on n'a pas à se positionner sur le fait «est-ce que c'est du terrorisme ou pas du terrorisme ? Je pense qu'on a juste à relayer les différents points de vue et après il y a une vérité judiciaire qui a fait que il y a eu des acquittements en première instance, des condamnations en appel, tout ça est à répercuter le plus ... pas objectivement, c'est pas tout à fait possible, mais le plus rigoureusement possible, je dirais. Et je dirais que c'est plus facile dans ma position où moi j'avais toutes les parties qui s'exprimaient au procès et je plains plus mes collègues qui travaillent en amont, qui travaillent sur les enquêtes en cours parce que là il y a toujours un peu d'intox. Qui est-ce qui communique sur les affaires en cours ? C'est surtout le parquet, le parquet c'est l'accusateur au procès, c'est lui qui demande la condamnation des personnes qu'il décide de poursuivre : donc le parquet a toujours une vision orientée d'une affaire dont il parle donc il faut toujours prendre ça avec précaution et c'est pas toujours facile au moment de l'enquête. Je prêche un peu pour mes collègues là mais c'est pas facile quand on suit une enquête en cours d'avoir tous les points de vue ; c'est beaucoup plus facile quand on suit un procès quand on suit une enquête en cours. Je ne sais pas si c'est ça la teneur de vos questions mais j'essaie de répondre.

HL : Justement, j'essaie vraiment d'essayer de comprendre comment les informations circulaient à l'époque, quelle était l'image que ça a donné dans la société, etc. J'ai bien conscience que ça remonte à un petit temps et que c'est particulièrement compliqué mais ce genre de question, ça ne peut pas se retrouver dans les documents en fait ; on peut les retrouver d'une certaine manière mais les sensations et éventuellement le ressenti des individus c'est jamais écrit ou en tout cas très rarement.

Borloo : Pour que ça soit bien clair, je ne sais pas si vous connaissez comment fonctionne l'information , je vais répéter l'information au niveau judiciaire : c'est que quand il y a une enquête en cours hein comme c'était le cas avant le procès que j'ai suivi, moi j'ai suivi que le procès hein, j'ai pas écrit avant, parfois après, je vous expliquerai ça, ça me semble utile aussi.

Donc avant le procès, pendant l'enquête, la police travaille sur le terrain, elle récolte des indices et des témoignages et tout et elle fait son travail d'enquête toujours sous le contrôle d'un procureur ou d'un juge d'instruction si l'affaire est mise à l'instruction et pour les

journalistes il y a régulièrement des communications qui sont faites à la presse par le procureur, par le parquet ; pas par la police, la police très peu euh... mais surtout par le procureur donc euh, c'est ça que je disais tout à l'heure c'est que c'est difficile parce que c'est une des parties à la cause, c'est l'accusation, c'est eux qui accusent les prévenus et qui demandent des condamnations mais en tant que journaliste, c'est la seule source officielle qu'on peut avoir à ce moment-là quoi. Et alors le rôle du journaliste c'est, en période d'enquête, d'essayer de vérifier ce que dit le procureur avec d'autres faits, avec d'autres sources, avec d'autres témoignages éventuellement avec si possible, parce que on ne les connaît pas toujours, contacter les avocats des personnes qui sont mises en cause aussi pour voir si les avocats veulent faire passer un autre message, veulent relativiser certains faits. Ils ont pas toujours envie de parler à cette époque-là, à ce moment-là de l'enquête hein parce que eux-mêmes ne connaissent pas tout le dossier, eux-mêmes ne savent pas vers quoi va se diriger l'enquête et donc parler à des journalistes à ce moment-là, c'est assez difficile. Il y avait aussi un autre élément, une autre source d'information des journalistes qui est aussi à prendre avec des pincettes : c'est toute la Sûreté de l'Etat parce que je pense qu'il y avait pas mal d'infos à l'époque qui circulaient par le biais de la Sûreté de l'Etat qui avait des renseignements qui venaient de France, qui avait des renseignements qui venaient d'Afrique du nord... et donc là aussi, certains journalistes... là il n'y a jamais de communication officielle de la Sûreté de l'Etat, il n'y aura jamais un communiqué ou très rarement et il n'y aura jamais une conférence de presse de la Sûreté de l'Etat mais des journalistes individuellement ont et avaient des contacts avec des membres de la Sûreté de l'Etat. Ils disaient certaines choses, même s'ils ne donnaient pas spécialement une information... moi j'ai eu des contacts comme ça par la suite, pas à l'époque du GIA mais par la suite, les membres de la Sûreté de l'Etat ne donnent pas une information mais ils essaient de vous dire si vous êtes sur la bonne voie ou pas sur la bonne voie par rapport aux éléments dont eux disposent. Mais là, encore une fois, il faut prendre ça comme une source qui est une source je dirai peut-être partielle et partielle parce qu'ils ont aussi ... leur réseau ; le réseau de la Sûreté n'est pas un réseau qui prend en compte tous les points de vue, c'est un réseau qui est plus proche de l'accusation. Et la différence entre le Procureur et la Sûreté de l'Etat, c'est que le Procureur ne peut parler que de charges, de faits qui sont recueillis dans le cadre d'une enquête alors que la Sûreté de l'Etat, elle, se base plus sur des écoutes qui auraient été faites, des informations qui auraient été rapportées par des informateurs de la Sûreté française, de la Sûreté algérienne ou de la Sûreté belge et donc c'est peut-être encore moins objectivables les informations de la Sûreté de l'Etat mais en même temps c'est à prendre en compte quand on est journaliste aussi. Donc les Procureurs qui apportent des faits récoltés lors de l'enquête et qui interprètent ces faits et qui après demandent des poursuites par rapport à ces faits et il y a la Sûreté de l'Etat qui donne un éclairage peut-être plus politique, peut-être plus sur le contexte international je dirais. Donc le rôle du journaliste, c'est collecter tout ça et après de contacter des spécialistes du Maghreb, de l'Algérie pour essayer de mettre ça en perspective. Ça c'est au moment de l'enquête mais moi je suis arrivé seulement au moment du procès et au moment du procès, je tiens absolument à me baser uniquement sur les faits qui se disent à l'audience parce que je trouve que c'est pas au moment du procès qu'on réécrit l'histoire. Je pense que quand on fait un procès, on suit un procès, on essaie de donner le plus naturellement, le plus justement la parole à tous les points de vue qui s'expriment dans un tribunal.

H.L. Est-ce que, par exemple, quand les accusés s'expriment etc., est-ce que vous avez l'impression que ça a la même pénétration dans le discours que la voix de l'État ou la voix du procureur par exemple ?

Borloo : Je ne sais pas, ça dépend de chaque journaliste, je pense que moi je me suis toujours efforcé de mettre tout le monde sur le même pied et pour preuve, je pensais en parler plus tard mais je peux en parler maintenant parce que vous parlez de ces personnes-là. Je pense que j'ai pas trop mal réussi dans cet équilibre parce que après le procès en première instance j'ai été contacté par certaines personnes. Je me souviens notamment de Tarek Maaroufi, vous voyez qui c'est hein, Maaroufi m'a contacté plusieurs fois et même par la suite il me téléphonait au journal et il venait parfois au journal pour me dire « Monsieur Borloo, vous avez été à l'écoute du procès, vous connaissez les faits, bon voilà, sachez aussi que moi je suis persécuté, qu'on essaie de m'expulser... et donc euh...voilà c'est terrible pour moi parce que si je suis expulsé vers l'Algérie »... donc oui, on écoutait aussi la voix de ces personnes-là parce que effectivement, quand on est journaliste, on a toujours la crainte d'être manipulé par une partie ou par l'autre et donc le plus sûr pour ne pas se faire manipuler, c'est d'écouter tout le monde, d'écouter le point de vue de tout le monde et après on essaie de jauger quels sont les arguments les plus crédibles, les plus forts... et en les confrontant avec des experts, en les confrontant avec des faits, avec des lectures... oui, c'est difficile. Surtout, et ça je pense l'avoir dénoncé dans les articles, il y a peut-être autre chose qui serait intéressant à lire pour vous, je vous le montrerais après, c'est aussi la dimension politique très forte dans ce dossier donc il n'y avait pas seulement le parquet et les procureurs qui intervenaient, il y avait la Sûreté de l'Etat mais il y avait aussi l'exécutif donc le gouvernement et le politique qui tout de suite ont fait savoir que, et je l'ai dit dans un autre ouvrage, je vous donnerais les références après, qu'ils voulaient aller très vite aussi : ils voulaient que ce procès ait lieu rapidement parce que l'objectif de l'exécutif -donc du pouvoir en place à l'époque- était de faire expulser ces gens-là, de s'en débarrasser le plus rapidement possible avec des actes administratifs : non pas sur base d'actes judiciaires, donc ils voulaient expulser juste après condamnation, ils voulaient expulser Zaoui, ils voulaient expulser Maaroufi ou d'autres tout de suite, ce qui était un risque énorme pour ces personnes-là. Et donc voilà...

Je ne sais pas si vous avez eu connaissance de ce livre aussi...

HL Oui, je l'ai déjà lu.

B : Donc là il y a tous les articles que j'ai écrits sur le procès et on parle bien du contexte je pense hein, des pressions politiques qui étaient présentes pour que le procès aille vite ; et demander à un procès qu'il aille vite, c'est toujours un peu malsain parce que je pense qu'il est plus important qu'un procès aille en profondeur plutôt qu'en vitesse... Mais on voyait très bien que le but était de vite expulser ces gens qui faisaient peur politiquement au pouvoir politique, alors peut-être à la Sûreté aussi mais qui dans les faits n'étaient peut-être pas aussi dangereux qu'on voulait nous le faire croire.

HL : On a dit qu'il avait pas mal de ... Par exemple Anne-Marie Lizin, elle a tenu des propos particulièrement virulents sur ces personnes, mais même dans le long terme etc. où elle a accepté publiquement, notamment pendant les audiences au Sénat, de les renvoyer en Algérie même si il y avait une peine de mort éventuelle. Est-ce qu'il y a eu, étant donné que c'était vraiment très récurrent comme prise de parole et comme influence, est-ce qu'il y avait une influence sur le traitement médiatique. Est-ce que ça, ça se ressentait par après ?

B : Je ne sais pas. A mon niveau, certainement pas parce que moi je me suis basé uniquement sur les faits et des contacts que j'ai eus directement après avec l'un ou l'autre des prévenus, Maaroufi plutôt, mais les contacts politiques et les dimensions politiques, vous avez vu que c'est peut-être plus Alain Lallemand ou d'autres qui ont traité ça pour *Le Soir*, c'était plutôt

traité par des confrères, ou plutôt Baudoin Loos peut-être qui suivait le Maghreb. Moi personnellement, non, j'étais complètement indifférent à ces prises de positions politiques parce que ce n'est pas ça que je suivais, moi je suivais uniquement le procès et je trouve que c'est bien que ça soit des personnes différentes facettes d'une affaire parce que ça permet aussi d'avoir des regards différents et c'est sûr qu'entre nous on se parle et on échange des informations mais je pense que c'est bien d'avoir des regards différents en fonction du type d'informations qu'on a et on livre comme ça au lecteur des points de vue qui sont peut-être différents aussi et c'est une bonne chose je pense pour le lecteur d'avoir des points de vue différents . Donc, non : toute cette dimension politique-là elle percolait via le procès mais je n'étais pas directement en prise avec ce que pouvait dire Lizin ou d'autres à l'époque. Mais on sentait bien que dans les déclarations politiques qu'il y avait une pression sur le procès en tout cas pour que ça aille vite et pour qu'on les condamne même à des peines légères mais qu'après le gouvernement puisse les expulser au plus vite quoi avec une décision administrative. Et ça s'est vu encore après dans d'autres procès, je ne sais pas si vous avez suivi d'autres procès après mais j'ai été aussi fort marqué par le procès Trabelsi que j'ai beaucoup suivi aussi, et là aussi j'avais un bon contact même si c'est pas de l'amitié hein mais j'ai un contact professionnel, j'ai eu des contacts avec Trabelsi quand il était en prison, il m'a appelé quand il était en prison parce que, là vous le savez peut-être mais c'est la même chose, là aussi il était poursuivi pour des actes de terrorisme et le problème c'est que les États-Unis le réclamaient aussi et euh et là, la Belgique a accepté de l'extrader vers les États-Unis où finalement les États-Unis le demandaient pour le juger quasiment pour les mêmes faits donc ça voulait dire qu'il allait être jugé deux fois. Et aux États-Unis... je pense qu'il a été extradé, je pense qu'il n'est toujours pas jugé, il est toujours détenu ... On sent que dans des affaires comme ça il y a un contexte politique toujours très fort, prégnant. Pour Trabelsi, je me souviens avoir dénoncé les pressions politiques et la manière dont ça se passait... Pour Zaoui, je pense aussi l'avoir fait parce que la manière dont il a été expulsé par la suite ... bon, ce sont des affaires difficiles ... Je pense au niveau du tribunal c'est peut-être plus facile à suivre parce que là on a tous les points de vue. Vous avez vu qu'il y a Vergés qui est venu pour plaider une cause plus politique, il y a tous les avocats qui ont fait un excellent boulot autour du dossier donc voilà mais je plains plus mes collègues qui travaillent en amont, qui travaillent au niveau de l'enquête parce que là c'est beaucoup plus difficile d'avoir des points de vue diversifiés sur la même enquête. Donc si on lit des articles avec le recul de l'enquête on peut être critique sur les articles mais je pense que c'est difficile de faire ce type de boulot journalistique sur des faits aussi délicats parce que les informations, elles sont données surtout par une partie, le Parquet, le Procureur, qui est une partie à charge et qui ne donne pas une information neutre, objective, complète sur les informations. Donc, voilà : pour eux, c'est plus difficile à faire comme travail.

H.L. : Par rapport aux autres sources d'informations, l'EMB donc l'Exécutif des musulmans de Belgique était en plaine constitution à ce moment-là : est-ce que dans les personnes vers lesquelles vous vous retourniez il y avait aussi ces personnes ; est-ce qu'il y a eu des contacts avec l'institution ou avec des futurs représentants ?

B : Non, je n'ai pas souvenir de contacts avec eux... euh, encore une fois c'est toujours délicat parce que quand on parle de terrorisme islamiste, est-ce qu'il faut chaque fois s'adresser aux musulmans dans leur ensemble pour leur demander de se positionner par rapport à ça ? C'est des questions qu'on a dans les médias. Ou bien est-ce que procéder comme ça, ça pourrait d'office donner l'impression de faire un amalgame entre terrorisme et islam alors que voilà, c'est vraiment ce qu'il faut éviter quoi. Donc moi, de ma propre

initiative, je n'ai pas pris contact avec l'Exécutif des musulmans. Je me suis limité comme je l'ai dit tout à l'heure à prendre, à répercuter tous les points de vue qui étaient exprimés lors des procès et par la suite, après les procès, pas pendant les procès, mais après les procès, je n'ai pas fermé mon téléphone ni ma porte, ni le contact à des Maaroufi ou d'autres qui sont venus vers moi parce que je pense qu'ils avaient des craintes à exprimer et notre rôle était aussi de les écouter. Voilà, je ne dis pas qu'il faut les répercuter comme ça sans rien faire mais notre rôle est de les écouter parce que c'est vrai qu'ils étaient menacés dans leur intégrité physique avec cette expulsion, ça c'est clair, donc euh voilà. Mais je n'ai pas cherché à avoir d'autres et je dis qu'il y a toujours un risque avec les exécutifs de musulmans parce que ça pourrait donner l'impression de faire un amalgame entre euh...

HL : Pourtant... Une partie des personnes recherchaient... Zaoui notamment fait plusieurs fois appel, notamment aux alentours du 10 septembre, à son statut politique, de représentant, d'imam, de leader de communautés, etc. Tout comme Maaroufi à un moment va aussi se tourner vers eux en disant qu'ils sont visés pour leur projet politique et leur confession. Est-ce que ça se ressentait durant le procès ? Est-ce que ça a eu de l'impact ?

B : Oui, oui bien sûr, ça a eu un impact. C'est vrai qu'ils l'ont dit, ça a été plaidé par Vergès ou Magné aussi. Mais d'un autre côté, comme je l'ai dit tout à l'heure, ils n'étaient pas poursuivis pour ça, euh je dirais que ça c'est le contexte qui a évidemment pesé sur le procès et ça a eu une influence probable ou possible en tout cas sur les peines mais ils n'étaient pas jugés pour ça, ils étaient jugés pour des faux documents, je ne me souviens plus qu'elles étaient les préventions exactement mais c'est repris dans le bouquin ici ; mais ils n'étaient pas poursuivis pour euh ... pour euh... sauf l'association de malfaiteurs qui pouvait éventuellement impliquer cette association en vue de commettre des attentats terroristes mais les principales charges étaient des charges de droit commun. Donc euh ce contexte-là a été plaidé , a été dit, on l'a répercuté mais ce n'était pas le fond du procès C'était peut-être un peu hypocrite comme procès parce que on voyait bien que du côté de la Belgique, on voulait se débarrasser de gens qui avaient en tout cas une étiquette politique, une étiquette d'extrémiste voire de terroriste que certains collaient volontiers sur eux et cette étiquette, euh... on les jugeait pas sur cette base-là quoi, c'est un peu hypocrite dans ce sens-là. On les juge sur des faits qui sont assez minimes mais on leur colle aussi une étiquette plus politique et plus lourde sur eux mais sans les juger pour ça et on les expulse pour tout ce contexte-là. Il y avait une certaine hypocrisie là-dedans, ça c'est clair.

HL : En fait, durant tout le procès, vous m'arrêtez si je me trompe mais durant tout le procès, les deux parties ont utilisé le contexte à leur avantage ou à leur inconvénient mais en tout cas pour se défendre sans que ça ne soit jamais abordé au sein du procès ?

B : Oui, si ça a été abordé dans le sens uniquement sur la prévention d'association de malfaiteurs quoi. Je me souviens qu'ils disaient « association de malfaiteurs, oui... ça veut dire quoi ? ». C'est sûr que quand deux-trois personnes se réunissent déjà pour faire des faux papiers, et bon il y a des suspicions... il y avait aussi des liens quand même assez concrets dans le dossier... je ne me souviens plus du dossier mais je pense qu'il y avait des liens assez concrets avec Paris quad même, avec euh... les attentats de Paris, voilà et donc il y avait dans l'association de malfaiteurs ça laissait planer en tout cas l'idée que voilà c'était des islamistes, des terroristes islamistes mais à l'époque, je pense que le droit pénal a évolué après ce procès. Je ne sais pas quand est intervenue l'inculpation de terrorisme, je pense qu'elle n'était pas encore présente dans le code pénal à l'époque...

HL : Non, il n'y a avait encore rien par rapport à ça...

B : C'est pour ça qu'il y avait ce flou : on se servait à l'époque de l'association de malfaiteurs pour euh, voilà pour poursuivre des gens aussi pour des faits de terrorisme même si c'était pas au centre du procès, c'était toujours périphérique mais c'était toujours prégnant et c'était toujours rappelé en tout cas par l'accusation et dénoncé par la défense. C'est pour ça que, par la suite, le législateur a estimé que c'était peut-être plus correct, plus sain en tout cas d'avoir une inculpation terroriste mais à l'époque il y avait un certain flou qui renforçait l'hypocrisie dont j'ai parlé tout à l'heure.

HL : On a vu qu'en France à la même époque, comme il y a eu euh... juste après les attentats du RER etc., il y a vraiment un discours au niveau des médias français de déjà deux choses : l'altérité des individus en disant mais ... il y a un contexte très national, une forme de défense de l'Etat français on va dire contre tout ce qui viendrait de l'extérieur et aussi de la France qui se met en position de « première à l'avant-garde » face à d'autres pays, comme la Belgique par exemple qui serait un peu lâches, la Grande-Bretagne aussi... Est-ce que, parce qu'il y a pas mal de Français qui vont suivre le procès sur place, est-ce que ça se ressent ça, est-ce que il y a vraiment une sorte de ... est-ce que l'apparente bonhomie dont on parle pour le procès, est-ce que ça filtre chez le journaliste francophone, ou en tout cas belge ?

B : Non, je ne pense pas, moi en tout cas, ça ne m'a pas impressionné même s'il y avait des journalistes français... Je pense que, quand on suit un procès comme ça, c'est des heures et des heures de discussion et des tonnes d'informations qui nous arrivent et donc je pense qu'on a largement assez d'informations et d'éléments à relayer au lecteur, à expliquer au lecteur dans tous les débats qui ont lieu devant nous plutôt que commencer à se mettre une pression avec « ah les Français sont là », donc on va...c'est plus délicat, c'est plus ... non, euh : le fait qu'il y ait les français, les confrères français pour moi n'a aucune influence ...

HL : Et la symbolique nationaliste qui avait derrière, de défense face à l'altérité, ça se ressentait fort ?

B : Plus dans le discours politique périphérique que dans le procès. C'est sûr que quand il y a des procès comme ça, il y a tout une frange de personnalités politiques ou de partis politiques qui en profitent évidemment pour euh... prôner le repli sur soi, pour prôner oui l'expulsion de certaines personnes ou le rejet de certaines religions en jouant sur les amalgames. C'est sûr que le contexte politique est assez malsain quand il y a des affaires comme ça. Mais justement le rôle des journalistes dans ce contexte là c'est de dire, de relativiser, de dire que les faits sont bcp plus limités que certains voudraient bien le faire croire, le laisser croire. Et donc on a un rôle vraiment d'essayer d'être concret, précis, pour ne pas laisser, donner de crédit à cette parole politique qui viserait à globaliser, qui viserait à rejeter, qui viserait à stigmatiser, à expulser et voilà... Il y avait clairement des anti-musulmans qui s'expriment aussi dans ces moments-là, tout ça existe clairement aussi et qui profitent de procès comme ça pour essayer de faire changer les réglementations, les législations. Voilà, quand on est au procès, il faut faire fi de tout ça, parce qu'on n'a pas à entrer là-dedans, dans ces jeux politiques. Ça, c'est peut-être plus traité par d'autres collègues comme Baudouin Loos qui ont plus une vision politique de la situation quoi mais sur les procès, je pense euh ...quand on suit un procès on ne rentre pas dans ce genre de truc et je pense pas qu'on soit tellement influencé par ça aussi quoi. Et au contraire si on est influencé, on essaie plutôt d'y répondre par des éléments concrets et qui cassent un peu les effets de manche de ces politiques qui essaient de faire peur aux gens finalement hein. Nous on essaye de dire : ben écoutez, ils sont poursuivis pour des

faux passeports, ils sont poursuivis pour avoir eu des contacts avec certaines personnes, d'accord mais voilà, ils n'ont rien commis... On essaie plutôt d'être euh... de relativiser et de revenir aux faits : les faits pour lesquels ils sont jugés, ils doivent être jugés. Il faut arrêter de globaliser et de stigmatiser à partir de ces faits. On essaie plutôt de recentrer sur les faits. Ça c'est le rôle des journalistes.

HL : Est-ce que, dans les articles qui ont été postérieurs au procès, on voit vraiment qu'il y a une sorte de constitution d'image de ce procès-là, image du procès du GIA comme le premier ou la première action de groupes islamistes en Belgique. Est-ce que vous savez pourquoi ? Est-ce que c'était vraiment le premier ? Parce qu'il y a eu notamment une filière iranienne avant celui-là qui avait été découverte etc., pourquoi est-ce celui-là et pas un autre ? ... et après le 11 septembre aussi, c'est revenu également... il y a eu une sorte d'amalgame tous les différents procès, toutes les différentes tendances, que ce soit le FIS, le GIA ou Al-Qaïda, etc. Pour avoir votre commentaire là-dessus en fait...

Borloo : je ne suis pas un spécialiste de ça ... Moi, la filière iranienne, à ma connaissance, en tout cas c'est vrai que j'en ai pas parlé mais j'avais peu d'éléments là-dessus. Est-ce qu'il y a eu vraiment un procès là-dessus ?

HL : Oui, il y a eu un petit procès mais ils ont surtout été « mis dehors » on va dire , enfin ils ont été renvoyés en Iran et il y a eu des négociations politiques entre les gouvernements iranien et belge.

Borloo : Oui... Moi j'ai parlé aussi de premier procès parce que je pensais vraiment que c'était le premier procès d'islamistes radicaux impliqués de près ou de loin, vraisemblablement ou pas, dans des faits de terrorisme, à Paris en l'occurrence, donc pour moi oui, c'était assez nouveau, c'était vraiment le premier procès et après euh, c'est sûr que ces procès on a toujours continué à parler de terrorisme islamiste ou d'islamisme radical et le visage des faits ou en tout cas a changé au cours des années, c'est sûr que c'est devenu euh... ça a pris d'autres visages. On a parlé après plutôt de l'Afghanistan, du Pakistan, [inaudible] , de la Syrie... ça a évolué dans le cours du temps mais je pense que ça s'est lié à l'évolution internationale et donc c'est pas étonnant que ... qu'il y ait un certain fil conducteur mais que ce fil se modifie au fil du temps en fonction de l'international. Ça ne m'étonne pas trop mais c'est vrai qu'on aurait peut-être pu parler des Iraniens avant mais moi je n'avais pas à ma connaissance d'autres procès...

HL C'était juste pour savoir : ce procès-là est vraiment devenu une sorte de symbole, un référent symbolique dans tous les discours postérieurs. Est-ce que quand il y a eu ça, ça se sentait déjà à ce moment-là ou c'est arrivé après ?

B : [problème de son] je n'ai pas compris la question

HL : Donc ce procès-là est vraiment devenu un référent symbolique par rapport à plein de gens dans le discours, etc. et c'était pour savoir si ça se sentait déjà à ce moment-là, durant le procès. Est-ce qu'on savait déjà si on était face à quelque chose de très très différent, qui allait modifier le discours par après ou est-ce que ça s'est créé justement petit à petit ?

B : Je ne sais plus trop... A mon avis on se doutait déjà que ça allait être quelque chose de très chaud en tout cas dans la dimension à cheval entre la justice pénale et les intérêts politiques et philosophiques ou religieux. Et pour preuve j'en veux qu'un avocat comme Jacques Vergès est venu de Paris pour plaider donc on se rendait bien compte qu'on était vraiment à cheval entre vraiment une question purement juridique qui relève de la justice pénale ou bien si

c'était une question politique quoi. On était vraiment entre les deux et oui, là je pense qu'on s'est rendu compte qu'on entrait dans une nouvelle ère. Quelque part on faisait un peu jouer à la justice pénale un rôle politique qu'elle ne doit pas jouer donc oui je pense que là il y avait quelque chose de neuf et qu'on le sentait à l'époque sinon je pense que des avocats comme Vergès ne se seraient pas déplacés s'ils ne sentaient pas dans ces procès quelque chose de... un enjeu, quelque chose qui change, qui bouge, qui évolue. Oui, et c'est vrai qu'après, ça s'est confirmé, c'est vrai que ça a été une référence dans les autres procès, ça a été une référence pour le législateur qui a dit qu'il faudrait modifier le code pénal, ça a été une référence aussi dans les poursuites ... après on s'est rendu compte qu'il fallait créer un parquet fédéral aussi, je pense que c'est venu dans le prolongement de ces procès-là aussi. Oui, je ne me souviens plus exactement mais je pense, en relisant un peu les articles je pense qu'il y avait quand même un certain malaise et un bras-de-fer entre le politique et le judiciaire à cette époque-là, ça c'est clair quoi. Le politique, l'exécutif voulait quelque part instrumentaliser le judiciaire pour euh... régler une question qui était quand même fort politique et qui dérangeait fort le gouvernement belge d'avoir des personnes comme ça sur son territoire, d'être pointé du doigt par la France hein comme étant une base arrière du terrorisme donc c'était pas gai à entendre de la part des politiques et donc quelque part ils ont essayé d'instrumentaliser le pouvoir judiciaire oui en voulant faire jouer au pouvoir judiciaire une fonction qui ne devait pas jouer hein.

HL : On a vu qu'il l'a fait après. Étant donné que ça n'a pas fonctionné, il a pris une décision qui était la mise en résidence surveillée des personnes soit qui avaient été condamnées en 2e instance, soit directement inculpées et qui ont donc été assignées à résidence. Il y a eu une série d'articles après ça, qui va vraiment être tout à fait du point de vue des personnes qui se retrouvent du coup assignées à résidence. Notamment celui de monsieur Lallemand. On présente notamment Tarik Maaroufi comme un intellectuel pétri philosophie et ce genre de choses. A cette époque-là, est-ce que ça fait vraiment sensation comme article? Est-ce que c'est un peu à contre-courant ou est-ce que c'est une chose qui est normale dans le discours...

Borloo : Je pense que, à l'époque, le public et les lecteurs connaissaient peu cette possibilité de... d'intervenir avec une décision administrative et de priver certaines personnes de liberté sur une base d'une décision administrative. Je pense que peu de gens savaient que c'était possible en Belgique et donc c'est qu'à mon avis ça devait pas être souvent employé comme mesure de privation de liberté, donc c'était quelque chose de fort et je pense que, ça avait été déjà dit, c'est vrai que c'est sorti après, on a parlé après ... l'article de Lallemand est plus récent hein je pense c'est de 99 mais déjà lors du procès il était clairement question d'une décision administrative, de privation de liberté et d'expulsion quoi donc tout ça était évoqué et montrait bien l'influence du politique sur le procès. Je ne sais plus si ça avait suscité beaucoup de remous auprès de l'opinion auprès des lecteurs et dans l'opinion publique, je ne sais pas, mais en tout cas, je pense que ce n'était pas tellement connu qu'on puisse arrêter des gens sur cette base-là. Mais ça, ça a été fait et ils ont été ... bon, même chose pour Trabelsi plus tard ou d'autres. Mais je ne sais plus si c'était vraiment, si ça avait vraiment créé beaucoup de discussions, beaucoup de débats à l'époque. Je pense que c'est... que c'est pas connu.

H.L. Du coup, en fait, l'objectif des articles de Lallemand s'était plutôt montrer cette décision un peu originale on va dire et un peu entre anticonstitutionnelle aussi, mais plutôt de ce point de vue-là, plutôt que de trouver des anciennes personnes qui qui avaient des profils un peu originaux aussi, et d'aller les interroger sur leur raison de leur présence, c'est ça?

Borloo : Je ne sais pas, j'ai pas relu tout lu l'article, je l'ai ici sous les yeux, l'article d'Alain Lallemand.

HL : Y'a notamment à la fin où en fait, c'est des choses qui sont maintenant un peu étonnantes, mais à la toute fin où on parle notamment de Tarik Maroufi, où on considère que c'est un intellectuel, quelqu'un avec une philosophie originale mais qui s'exprime de manière tout à fait posée, etc. alors qu'il soutient les Talibans. Et alors qui se pose en tant que... En disant que ben voilà, c'est un régime comme un autre.

Borloo : Ouais, mais ce qui est intéressant, bon je ne sais pas... moi je ne peux pas parler au nom d'Alain Lallemand, mais je me souviens maintenant et ça me fait penser à une autre source d'information que j'avais... bon. Beaucoup de ces prévenus s'exprimaient en français, Maaroufi parlait très bien français, mais certains, je sais plus si Zaoui parlait ... oui il parlait français aussi mais pendant ces procès, il y avait régulièrement la présence aussi d'une interprète et je me souviens, euh, dans mes sources d'information aussi, il y avait cette interprète que je côtoyais avant ou après les procès et cette interprète avait aussi, en fonction de la manière dont ces gens s'exprimaient, avait aussi un œil critique. Elle me disait pas ce qu'elle pensait sur le fond, parce que c'est pas son rôle et moi je ne lui demandait pas non plus – et d'ailleurs elle est soumise à un secret professionnel donc elle me l'aurait pas dit - mais simplement elle pouvait me donner des indications sur l'érudition de de cette personne et certainement elle pouvait me dire que Zaoui, c'est vrai que c'était un type qui était cultivé, Maaroufi aussi. Je me souviens plus qu'elle me disait, mais si on parle d'intellectuels ou des choses comme ça, je sais pas quelles sont les sources d'Alain Lallemand hein, mais en tout cas moi je sais que j'avais un contact avec cette interprète qui parlait, qui traduisait, qui portait la parole de ces prévenus devant le tribunal et devant la justice, mais qui aussi parlait avec eux dans les coulisses, et dans les dans les couloirs des palais de justice et cette personne me disait, effectivement oui, celui-là, il est vraiment, euh... c'est quelqu'un instruit, c'est quelqu'un qui avait aussi des connaissances variées du Coran, quoi , elle me disait il y en a qui qui sont très érudits, qui connaissent bien le Coran, elle me disait et celui-là il connaît pas du tout le Coran et donc donc pour moi c'est une source d'information supplémentaire et que j'utilisais pas parce que c'était plus pour mon background, mais peut être que Alain Lallemand a eu des contacts aussi avec des personnes de ce style-là mais... c'est sûr que y avait des différences importantes entre les prévenus : dans leur culture, dans leur culture générale, dans leur connaissance de la religion aussi, donc je pense que c'est... Mais je ne vois pas en quoi ça doit intervenir quoi. Je pense que ... on ne les juge pas pour ça. On les expulse à mon avis pas pour ça.

HL En fait, c'est pour arriver à comprendre l'image qui a été construite par après de ces groupes-là justement. Euh, enfin de ces groupes là, mais aussi en face, du gouvernement qui est intervenu de manière totalement ... très original, vous l'avez dit et un peu étrange. Et donc voilà pour arriver à vraiment un peu synthétiser ce monde au moment du procès, afin de voir concrètement comment la Belgique réagit à la fois du côté de l'état et du côté des prévenus. L'image de ces individus-là, elle change petit à petit pendant le procès, par après ou pas spécialement ?

JP Borloo : Ça, je ne sais pas ça, ça c'est à vous à voir avec les documents et ce qui a été écrit à l'époque. Moi, j'ai une image figée quoi en 2 étapes : il y a le procès en première instance, il y a le procès d'appel. Ce qui a été écrit sur eux avant le procès, je l'ai lu mais je ne m'en

souviens plus parce que c'est pas moi qui l'ai rédigé, donc je ne sais plus très bien ce qui était écrit sur eux avant et ce qui a été écrit sur eux après le procès... euh, je ne sais plus trop non plus donc c'est à vous à mon avis à retrouver les différents articles qui ont été écrits là-dessus et voir s'il y a une évolution, un glissement dans la manière dont on parle d'eux, et probablement aussi euh, je ne sais pas comment travaillent mes confrères, mais probablement aussi que on en a appris plus sur eux aussi, quoi qu'on connaissait moins d'informations, moins de données sur eux au moment de l'enquête et on a appris à les connaître, on a appris à les découvrir. Eux-mêmes ont parlé. Je vous disais que Maarouffi m'a appelé régulièrement, donc on a appris à se connaître aussi, donc je pense que les l'information des journalistes eux-mêmes a évolué au fil des années et je sais pas, je peux pas dire qu'on a été influencé par ce qu'on essaie d'éviter les influences, qu'on a été à un moment influencé par le pouvoir politique pour aller dans un sens et les décrire d'une certaine manière, ça, je pense pas parce qu'on essaie de s'en préserver, mais On essaye de plutôt de multiplier les sources. Et si notre discours évolue, c'est aussi parce que notre information évolue et nos contacts évoluent, et voilà ! Au début en tout cas, on a très peu, quand on écrit les premiers papiers, ça doit être très difficile pour les faits-divers. Quand ils écrivent les premiers papiers sur les arrestations, ça, c'est très difficile parce que, il y a une seule source au départ et cette source, elle est très impliquée dans les poursuites. Donc voilà. Et je pense qu'elles sont très partielles et à ce moment-là, quand le parquet communique les premières données, euh... le parquet lui-même les connaît peu. Je pense que la Sûreté de l'Etat les connaît peut-être un peu mieux à ce moment-là : mais nous, ce n'est pas encore une source d'information qu'on a au début.

HL : Dans la présentation des individus etc., il y a un peu deux camps qui se dessinent en fait entre 93 et plus ou moins 98 où on voit vraiment une sorte de d'opposition entre d'un côté l'état un peu éradicateur, on va utiliser les termes de l'époque, pour les algérienistes et de l'autre côté ceux qui sont beaucoup plus conciliants, les conciliateurs plutôt tendance Grande-Bretagne on va dire, euh, c'est à dire c'est une position politique comme une autre. Est-ce que (je sais bien que ça n'a pas été abordé pendant le procès) mais ça ressort vraiment dans les articles qu'on a parfois un article qui va dans un sens et l'autre dans l'autre.

Borloo : Ouais, mais si, ça ressort complètement du procès, parce que ça a été plaidé et des 2 côtés. J'ai relu un peu les quelques plaidoiries de Magné, de Vergès ou d'autres. C'est sûr que tous ces éléments-là ont été abordés. Certains disant que attention, il s'agit de – et sans pouvoir vraiment le trouver hein- Attention, il s'agit de de personnes dangereuses, c'est la base arrière du terrorisme, c'est des gens qui sont peu recommandables, qui ... d'ailleurs l'Algérie a dû annuler les élections parce que voilà, c'est des gens dangereux qui vont prendre le pouvoir en Algérie. Et puis il y a eu ces attentats à Paris donc oui il y en a qui essayaient de nous dire ça, et d'autres en même temps qui nous disaient : pas du tout, c'est des gens qui ont des opinions, qu'elles nous plaisent ou qu'elles nous plaisent pas ses opinions, elles ont place dans notre société où chaque opinion peut s'exprimer. On est dans un pays, on est dans des démocraties. La preuve, le pouvoir algérien est encore plus anti- démocratique qu'eux parce que c'est le pouvoir algérien qui a annulé les élections où le FIS avait des bons scores quoi... Donc, oui, tout ça transparaisait du procès aussi mais encore une fois, je dis, c'est pas pour ça qu'on les jugeait quoi en fait, mais ça transperçait du procès c'était - euh, je reviens tout de suite à ce que j'ai déjà dit – c'est l'hypocrisie qui tournait autour de ça et s'est prolongé par la suite avec d'autres procès hein. Y'a toujours eu le même hypocrisie, disons une certaine discordance entre ce qu'il y a dans les dossiers judiciaires et ce qu'on essaie de leur faire subir à une échelle plus politique et plus large et plus... et c'est pour ça qu'il y'a toujours... et si les

articles vont parfois dans un sens ou dans l'autre, si ce sont des... si vous faites référence à des articles des comptes-rendus de d'audiences, des tribunaux, ça, ça me semble tout à fait normal parce que chacun s'exprime à son tour quoi. Donc un jour, on a le procureur, on a le réquisitoire du procureur qui va dire oui, ce sont des dangereux, dangereux terroristes, il faut absolument se préserver de leur action et les condamner fermement pour protéger la société. Et puis donc on écrira ça parce que c'est ce qui a été dit le jour même quoi. Et le lendemain va arriver la défense et qui aura un discours tout à fait différent. Donc c'est sûr qu'entre un jour et l'autre qu'on aura, on aura ... c'est pas qu'on prend des positions, c'est simplement qu'on aura, qu'on répercutera des choses différentes qui sont dites au procès à des jours différents, à des moments différents. Voilà, quand on travaille dans un quotidien, on est soumis à ce rythme-là, et donc ce qui est important c'est de transmettre et de mettre sur le même pied d'égalité des discours qui ont, je dirais tous les 2, une certaine légitimité et le droit de d'être relayés en tout cas.

HL : On voit que les avocats, notamment les avocats des prévenus, avaient été déstabilisés. Il y avait une énorme présence policière au moment du procès. Apparemment, vraiment une sorte de psychose (à lire un des titres) qui en résultait est-ce que, enfin, est ce que ça a pu modifier la façon dont on voyait les choses et la façon peut-être de l'écrire?

Borloo : C'est une bonne question. Je pense que oui. Je pense que c'était utilisé par le pouvoir politique pour faire cet effet-là. C'est clair que quand toute à l'ouverture du procès, quand toute la ville est barricadée, qu'il y avait des policiers partout et qu'on n'a jamais vu le palais de justice sous aussi haute surveillance et qui a autant de contrôles à l'entrée du palais de justice, c'est sûr que ça fait pression. Et c'est sûr que c'est pas anodin. Et c'est sûr que c'est pas par hasard que les choses se déroulent comme ça. Je pense que personnellement je pense que c'était exagéré par rapport à la dangerosité réelle des personnes. Mais tout ça fait partie d'un contexte politique où on veut effectivement, comme je l'ai dit, comme on veut, comme on sait très bien qu'on veut que ces personnes soient condamnées, on veut les arrêter et qu'elles restent en prison et on veut les expulser. C'est sûr que on va essayer de les faire passer pour des personnes les plus dangereuses possible. Donc on va dire qu'il faut maintenir la sécurité, donc il faut mettre les policiers partout, mais je pense que c'est aussi à dessein qu'on fait comme ça et qu'on fait ça pour avoir une influence sur les journalistes, probablement qu'on essaie d'avoir ces influences-là, mais aussi sur les juges, quoi. Je pense que c'est clairement... Il y a un bras de fer, je dirais comme je l'ai déjà dit, entre le pouvoir politique et le pouvoir judiciaire et que c'est clair que. Euh, quand la Sûreté de l'état dit que je crois que c'est elle qui disait que... qu'on craint un attentat imminent à l'ouverture du procès et que c'est ça qui fait que c'est ça qu'on doit pas barricader tout Bruxelles, il y a probablement de l'intox là-dedans aussi. Et de l'intox qui vise à influencer les journalistes mais peut être aussi, et ça, c'est encore plus malsain, les juges quoi. Juges qui doivent normalement juger uniquement le dossier et qui doivent se prononcer uniquement sur base du dossier. C'est sûr qu'on essaie de, je peux pas le prouver mais je pense qu'on essaie aussi de de les influencer par un contexte. Que qu'on mettrait en place avec la présence policière, avec les... j'ai essayé de le faire, peut-être pas dans ce procès-là mais dans d'autres procès, quand il y a des informations qui circulent et je me souviens avoir écrit plus tard, euh, des informations qui circulent sur la la menace terroriste sur Bruxelles, après ces procès-là (là j'étais un peu jeune sur le judiciaire) mais après je me souviens avoir essayé de vraiment de recouper ces types, ces informations-là en disant qui ? qui prétend qu'il y a une menace d'attentat sur Bruxelles? Et donc à ce moment-là j'avais un contact avec la Sûreté de l'état, j'avais des contacts à la police fédérale aussi et j'avais des

contacts ailleurs. Et finalement, je voyais que ces rumeurs d'attentat sur Bruxelles, parfois était très légères quoi et ils étaient tout de suite instrumentalisés. Je ne parle pas de l'époque de procès Zaoui hein mais plus tard. Mais donc ça a probablement dû se passer à cette époque-là aussi et je trouvais que par rapport à la maigreur des éléments qu'on avait pour dire qu'il y avait un attentat. Je trouve que le l'utilisation de ces maigres informations par le politique était complètement disproportionné et ça je l'ai écrit par exemple, notamment quand il était question de d'interdire peut-être pour la première fois je pense le feu d'artifice au nouvel an parce qu'il y avait des risques d'attentats. Je me souviens avoir écrit vraiment que c'était disproportionné parce que les risques étaient vraiment pas du tout objectivés par des faits très concrets quoi. Et donc oui, il y a un contexte politique qui est très prégnant et qui essaye de nous influencer. Est-ce qu'on a été influencé ? J'en sais rien moi... Moi, j'ai essayé de ne pas l'être et de me tenir à ce qui avait dans le dossier, ce qui était plaidé des 2 côtés ou des différents côtés de la barre au palais de justice. Mais c'est sûr qu'on essaie d'influencer les journalistes et pire, je pense qu'on essaie d'influencer les juges aussi, c'est clair quoi.

H.L. Est-ce qu'il y a eu des contacts... (interrompu)

Borloo : Un autre exemple est extraordinaire et heureusement qu'il y avait les avocats de la défense, dans le dans l'affaire Trabelsi, qui a été très forte aussi au niveau pressions de l'exécutif. C'est quand il avait ses discussions sur son extradition vers les Etats-Unis, ça se passait aussi au tribunal, mais ça se passait à huis clos. Et, euh. Et heureusement, les avocats de la défense de Monsieur Trabelsi ont trouvé un article de la réglementation de la procédure pénale qui leur permettait d'autoriser l'accès à l'audience aux journalistes. Ils ont obtenu gain de cause et donc on a pu assister à cette discussion sur l'opportunité ou pas d'extrader Trabelsi parce que je pense que les avocats se disaient très bien et sentaient très bien, par exemple un avocat comme Marc Nève, qui était l'avocat de Trabelsi à l'époque, se rendait très bien compte qu'il y avait une pression du politique, on essayait de faire pression sur la magistrature pour qu'elle, pour qu'on se débarrasse d'un type dérangeant comme Trabelsi. Et j'ai d'autres éléments qui me permettent de croire qu'il y avait - je pense que là je l'ai écrit aussi - qu'il y avait des pressions qui étaient exercées sur des magistrats : je me rappelle qu'il y a un magistrat qui m'a raconté, et je pense l'avoir relaté dans *Le Soir* que aussi, dans l'affaire Trabelsi, qu'à un moment les autorités américaines ont délégué par la justice américaine au moment où ils ont demandé l'extradition à la Belgique de Trabelsi ; cette autorité américaine a débarqué dans le bureau du juge d'instruction à Bruxelles pour dire : voilà, il faut absolument que vous nous aidiez à extrader Trabelsi, et je me rappelle que le juge avait été choqué par cette intervention en disant : écoutez, vous suivez les procédures, vous ne débarquez pas comme ça dans mon bureau. C'est pas comme ça qu'on fait et n'essayez pas de m'intimider.

HL : Est-ce qu'il y a eu ce genre de choses par rapport, euh... du gouvernement algérien algérien sur la procédure (interrompu)

Borloo : A l'époque de Zaoui et de ce procès-là, j'avais peut être moins d'entrées, moins de connaissances, moins de contacts dans tous les sphères du politique et du judiciaire qui travaillaient autour de de ces matières là, donc je sais pas si à l'époque il y a eu des interventions aussi des pouvoirs algériens. Ça, il faudrait peut être demander Baudoin Loos ou à Alain Lallemand, je ne sais pas si eux ont été au courant de ça. Mais... probablement qu'il y a eu probablement qu'il y a eu des interventions, des contacts. Probablement que le pouvoir algérien a demandé à la Belgique, ou peut-être via la France, d'être particulièrement sévère et

avec ces personnes-là, mais ce n'est pas ressorti des débats du procès, en tout cas, ça n'a pas été évoqué dans le procès, donc je n'ai pas eu connaissance de ça. Mais je ne dis pas que ça n'a pas existé, c'est probable mais...

HL : Est-ce, par rapport à autre chose, mais est-ce que il y a eu des contacts avec des organisations de défense des droits de l'homme comme Amnesty International ou la Ligue de défense des droits de l'homme? Pendant le procès, par rapport à leur statut etc.?

Borloo : Oui, je ne sais plus, je ne sais plus s'ils étaient intervenus au procès, mais souvent oui, ils prennent la parole aussi, ils interviennent aussi lors des procès pour donner leur point de vue et c'est sûr que les gens qui sont à la Ligue ou à Amnesty qu'on côtoie au palais de justice, donc on a, en tant que journalistes judiciaires, on a des contacts avec eux aussi. Oui, et c'est sûr qu'on les entend aussi comme une source d'information parmi d'autres, et notamment quand je vous parlais de Marc Nève qui était l'avocat de Trabelsi, c'est sûr que lui, il a été à la Ligue des droits de l'homme et que, et donc il avait différentes casquettes. Et c'est sûr que c'est, c'est des sources d'information, qu'on consulte et qu'on a régulièrement aussi, surtout dans ces procès délicats-là. On se doit d'avoir un contact avec eux aussi pour contextualiser l'affaire, ça c'est bien sûr.

HL : D'accord, parce qu' ils n'interviennent pas dans ce procès, dans le procès de Zaoui, ils interviennent pas publiquement, on va dire. Mais c'était pour savoir s'ils venaient de manière, éventuellement, plus officieuse, discuter avec vous, expliquer ...

Borloo : Ce procès-là, je me souviens plus. Je sais que dans d'autres procès, ils intervenaient. Ils étaient présents. Mais celui-là, je ne sais plus s'ils étaient présents ou pas et je ne sais plus qui était à la Ligue des droits de l'homme à cette époque-là. Euh, ça, je peux pas vous dire, je sais que La Ligue des droits de l'homme y a eu un moment comme président Françoise Kulkens ,et puis il y a eu Beautier et donc c'était tous des avocats. Puis il y a eu Alexis Desoif. Donc c'est tous des gens qui viennent du de la justice pénale et donc ce sont des gens avec qui j'étais en contact, pas en permanence mais à l'époque je sais pas s'ils étaient là au procès ou en tout cas dans les coulisses du procès pour ne nous informer aussi ...je ne sais plus cette période là je sais plus...

HL : Une dernière question : au niveau du grand public, qu'est-ce que les gens connaissaient de l'islamisme? On va dire à l'époque ou du des courants politiques de l'islam, qu'est-ce qu'il connaissait de l'affaire? Est-ce qu'on découvrait la lune ou est-ce que il y avait quand même une connaissance de base?

Borloo : Ça, je n'en sais rien. Je pense qu'en Belgique, la connaissance en tout cas du FIS et du GIA devait pas être très poussée. Euh, peut-être moins qu'en France, quoi que en France, c'est sûr que les liens avec l'Algérie sont plus marqués. En Belgique, j'ai l'impression que qu'on n'avait pas une grande connaissance, ces affaires-là elles nous sont arrivées un peu de manière anecdotique hein... Voilà, et donc j'ai pas l'impression, mais c'est une impression, je peux pas dire en plus, j'ai pas l'impression que le public belge était très au fait de ce qui se passait en Algérie au niveau politique. Mais bon là aussi il faudrait peut-être demander à Benoît Loos parce que lui il suivait l'aspect politique et je ne sais pas ce que lui en pense. Lui avait certainement écrit des choses là-dessus, mais probablement moins que ce qu'on a pu lire

dans les journaux français. Donc il y avait moins d' informations disponibles pour le grand public.

HL : On a aussi par exemple des ... bon après c'est plutôt un commentateur mais des personnes comme Jean-François Kahn qui vont écrire par après qu'il y a une sorte de faute de la presse francophone d'avoir traité ce procès comme un fait divers et pas comme une guerre en gros.

Borloo : C'est subjectif, c'est une interprétation. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, les préventions qui étaient retenues contre eux étaient des préventions de droit commun, donc c'était un fait divers. On jugeait des gens qui avaient falsifié des passeports. Avant tout, c'est ça qu'on jugeait alors ce qui en a fait une affaire hors du commun c'était l'association de malfaiteur et tout ce qu'on mettait dedans, ce que la justice essayait de mettre dedans avec le contexte et la pression dont on a parlé, donc dire qu'il fallait parler uniquement d'une guerre, c'est aussi une interprétation, c'est pas juste parce que ce n'était pas uniquement ça. C'était une guerre peut-être au niveau politique, au niveau de la sûreté de l'état, au niveau de de ces sphères-là, mais c'est pas ça que jugeait la justice quoi. Donc quand on fait un compte-rendu d'un procès on ne peut pas, c'est pas légitime de mettre uniquement cet aspect-là en avant quoi. On a mis cet aspect-là en avant parce qu'il a été plaidé, il a été sorti dans les dans les plaidoiries de Vergès ou d'autres mais c'eut été à mon avis une erreur de faire une chronique du procès en insistant uniquement là-dessus parce que c'est pas pour ça qu'ils étaient jugés quoi principalement.

HL : C'est peut-être une interprétation postérieure qui est peut-être liée au contexte plus actuel, etc. alors? D'après vous?

Borloo : Bah c'est sûr que dans toutes les affaires de terrorisme, il y a ce contexte politique qui est qui prégnant, qui ... je pense que... ça, c'est peut être une des choses intéressantes aussi à voir... Mais ça, c'est plus difficile de se renseigner là-dessus. Moi je me pose des questions en tout cas sur la manière dont on choisit les juges qui vont juger les affaires de terrorisme parce qu'ils ont un rôle essentiel. Alors moi j'ai suivi beaucoup de procès de terrorisme islamiste comme on l'appelait ou qu'on l'appelle. J'ai vu qu'il y a eu des évolutions dans le choix des juges. Je sais pas qui a choisi les juges et pourquoi et sur quelles bases, si c'est sur base volontaire ou pas... mais j'ai remarqué quand même que y a des juges qui sont apparus, pas dans les premiers procès, mais dans les procès suivants, et qui étaient beaucoup plus répressifs et beaucoup plus à l'écoute de ce discours politique répressif. Je vais pas donner de nom parce que bon voilà, mais vous verrez vous, même si vous lisez tous les articles, mais je pense que voilà ... Et je pense que le politique a été peut-être été déçu : vous imaginez le foin qu'ils font autour du procès Zaoui, premier procès terrorisme, et machin et Zaoui est acquitté en première instance. Et je pense que si le juge l'a fait, c'est qu'il avait ses raisons et je pense que les juges sont restés assez justes dans leur manière de juger les faits, mais par la suite moi en tout cas je me pose des questions sur les juges suivants qui sont intervenus et qui ont été nommés pour ces affaires de terrorisme et qui étaient, qui étaient des juges beaucoup plus répressifs... Et heureusement qu'il y a toujours un appel parce qu'en appel parfois voilà, ça relativise. Et il y a une possibilité d'aller en cassation et tout ça mais... Je pense qu'il y a des questions à se poser là dessus sur qui et comment on nomme les juges pour ces grosses affaires de terrorisme. Même chose, bon pour les procureurs, c'est peut-être ...là, si vous parlez, toujours avec l'affaire Trabelsi parce que c'est plus frais dans ma

mémoire, si vous parlez avec des avocats ou des représentants de la Ligue des droits de l'homme, ils vont parler du rôle de certains procureurs ou d'un procureur qui a vraiment utilisé des arguments qui étaient même de faux arguments, des fausses vérités pour extraditer Trabelsi et bon voilà... il suffit d'en parler à quelques avocats, je sais plus qui intervenait là-dessus mais Christophe Marchand ou d'autres, il va pouvoir vous dire comment certains procureurs -je parle pas des juges ici- mais en tout cas certains procureurs ont même menti face à la justice pour pouvoir extraditer Trabelsi. Donc voilà, je pense que ça serait une bonne question de savoir un peu comment, comment on nomme, et si vous avez une réponse, ça m'intéresse de savoir comment on nomme les juges pour poursuivre ces affaires de terrorisme? Et sur quelles bases et...

HL : Dans le cadre du procès de Zaoui, c'était donc Claire De Gryse. J'ai essayé de la contacter mais elle n'est actuellement pas en très bonne santé, donc elle a dit que ça ne serait pas possible pour lui parler. Mais on voit même que dans ses décisions par après, puisqu'elle a été, elle a eu plusieurs fois ce rôle de juge -on va dire- antiterroriste avec des gros guillemets. Et par après, son jugement a évolué aussi. C'est-à-dire que, au départ, on avait soit un acquittement, soit par exemple Zaoui même en 2e instance, il a été condamné pour faux documents, c'est tout. Et après il y aura des condamnations beaucoup plus lourdes et elle avait été choisie parce que elle s'était proposée et parce que elle avait une expérience dans tout ce qui était association de malfaiteurs parce qu'elle avait travaillé sur des dossiers de la mafia.

Borloo : Ouais, et elle intervenait souvent dans ... parce que en correctionnelle la plupart des chambres ne siègent qu'avec un seul juge et Claire De Gryse siégeait dans une chambre particulière avec 3 juges, donc elle avait l'habitude de travailler avec d'autres juges parce que notamment elle était spécialiste des affaires de mœurs aussi et les affaires de mœurs étaient jugées par trois juges... donc bon pour citer d'autres juges... pour ne rien vous cacher, celui sur lequel j'ai plus de doute c'est le juge, je ne sais plus quel est son prénom... Hendrickx. Je pense que lui on a vu que dans d'autres procès lui était vraiment franchement plus... et c'est intéressant de lire - j'espère que vous avez tous les jugements et les arrêts - parce que c'était très intéressant de lire les motivations aussi des jugements et des décisions judiciaires, parce qu'on voit qu'il y en a qui sont, par exemple comme Claire De Gryse, je pense vraiment attachés aux faits et à la manière de les qualifier ou de voir s'ils sont établis ou pas sur des bases uniquement juridiques. Et on voit qu'il y a d'autres juges qui sont, dans la motivation des jugements, beaucoup plus perméables, je dirais, aux arguments politiques et aux arguments de sécurité publique quoi. Et ça c'est intéressant alors je dirais de lire d'une manière chronologique tous les jugements et tous les arrêts et de voir l'évolution de la motivation. Je pense qu'il y a des juges qui étaient beaucoup plus juridiques dans la manière de juger et puis il y en a d'autres après qui ont été peut-être plus politiques dans leur manière de juger aussi. Y'a une enquête à faire quoi...

HL : J'avais contacté le tribunal d'Ixelles où s'était tenu le procès de Zaoui. Ils ont refusé de me donner les documents parce que, apparemment... (interrompu)

Borloo : ah c'est bête, moi j'avais ces documents, mais, euh, je les ai laissés au *Soir*. A mon avis, ils ne sont plus au *Soir*, mais j'avais toutes les motivations. Il faut essayer d'avoir ça. Toutes les motivations des arrêts et des jugements. Essayez par les avocats, les avocats qui sont cités, ils ont probablement ça aussi et vous leur dites, pour les avoir, vous leur dites que ça fera partie d'un travail scientifique, c'est pas pour la presse, c'est pas pour diffuser comme

ça, mais c'est juste pour faire une analyse universitaire, donc je pense que ça sera utile de les avoir parce que à mon avis, y' a vraiment une évolution dans la motivation, il y a une évolution vers plus de répression ou vers plus de de politisation de ces procès, vous verrez au fil des années quoi.

HL : Oui, je vais essayer de voir. Ça fait partie des choses qui sont un peu compliquées, notamment par téléphone étant donné que tout le monde travaille à distance.

Borloo : Vous pouvez en tout cas clairement leur demander une copie, hein. Qu'ils vous envoient une copie des arrêts et des jugements sur toutes ces affaires. Je sais pas si Christian De Valkeneer qui a coordonné le bouquin sur le terrorisme est-ce qu'il est accessible ? Est-ce que lui veut bien faire ça aussi? Je ne sais pas qu'est-ce qui intervient encore dans ce bouquin? Et ouais : est-ce que au niveau de la Ligue des droits de l'homme, est-ce qu'ils n'ont pas ça? Vous pouvez essayer pour Zaoui en tout cas, vous les avez les arrêts et les décisions ? Maître Vanderbeck , il doit pouvoir vous fournir ça quoi. Vanderbeck c'était le 3e avocat de Zaoui : il y avait Vergès, Magnée et Vanderbeck . Et je trouve que Vanderbeck, c'est celui qui a plaidé plus le dossier. Et lui, il était tout jeune avocat à l'époque et peut être que Gilles Vanderbeck peut vous fournir ça pour ce procès-là. Euh, il faudrait voir pour chaque autre procès les noms des avocats qui sont cités. Éventuellement, vous pouvez leur dire que c'est moi qui vous ai suggéré de faire ça et peut-être que ça vous ouvrira des portes. N'hésitez pas à dire que vous avez parlé avec moi, que je vous l'ai suggéré parce que je pense que c'est un travail intéressant à faire vu les questions que vous posez, je pense que c'est intéressant de voir s'il y a une évolution au niveau de la motivation. Moi, je pense qu'il y a une évolution et ça serait bien de l'objectiver avec vos lectures.

HL : Pour l'instant, j'ai vraiment analysé la presse et normalement, notamment la presse française, la presse anglaise, etc. ce qui demande un travail... assez...

Borloo : Ouais, j'imagine.

HL : Mais c'est certain qu'au niveau de la décision de justice... j'ai Monsieur Grignard aussi qui va intervenir dans mon mémoire.

Borloo : C'était une de mes sources d'information Grignard, comme d'autres, ça c'est sûr... Mais pas la seule. Et ce qui était marrant c'est parfois de mettre en rapport ce que disait Grignard et ce que disait la Sûreté de l'état et qui n'allait pas du tout dans le même sens... Et ça c'était pour nous intéressant parce qu'on voyait que parfois la Sûreté de l'état gonflait des faits comme les menaces terroristes, qui a interdit le feu d'artifices... Et quand je demandais à Grignard, Grignard me disait, non y'a rien, y'a un vague PV qui fait vaguement allusion à quelque chose. Grignard c'est une bonne source, mais bon, c'est une source policière. Mais il y en a d'autres aussi,

HL : Et donc par exemple, il y avait vraiment une sorte de concurrence entre la Sûreté, qui était beaucoup plus politique, qui obéissait plus à l'exécutif ...par rapport au judiciaire ?

Borloo : Je pense que c'est oui, oui, à concurrence oui, mais en tout cas c'est normal parce qu'ils travaillent à des échelons différents. La Sûreté travaille au niveau du renseignement, donc ils n'ont pas besoin d'avoir des PV de police, ils n'ont pas besoin d'avoir des documents

objectifs, comme ça, ils ont simplement des informateurs qui leur disent que voilà, ou ils ont des écoutes, ou ils ont des éléments qui leur viennent d'autres services de renseignement. C'est pas des éléments de preuve parce que la police et les procureurs, eux, doivent se baser sur des éléments de preuve : sur des faits, sur des témoignages précis, sur des constatations, sur tout ce qui peut être mis dans un dossier judiciaire. La Sûreté de l'état travaille avec d'autres sources, donc c'est normal que ce ne soit pas toujours concordant. Et les sources au-delà de la frontière sont parfois plus légères : ils peuvent simplement avoir un signalement d'un service qui leur dit, attention, ces personnes-là, selon nos informateurs, sont susceptibles de préparer quelque chose en Belgique. Mais voilà... Et Grignard, lui, a besoin ou la police a besoin d'écoutes précises ou a besoin de mails précis, c'est différent. Ils travaillent avec des informations, des sources d'informations différentes. Donc c'est normal aussi qu'ils n'aient pas toujours les mêmes informations et la même perception des choses.

HL : D'accord. Je pense que j'ai fini mes questions. C'était super intéressant en tout cas. Merci pour ça. Je me demandais juste, euh...

(problème de liaison)

HL : Allô? Oui. Je ne vous entendais pas bien.

Borloo : Si vous avez encore des questions précises, ponctuelles ou complémentaires à m'adresser, n'hésitez pas à m'envoyer un mail et on en reparle.

HL : Je me demandais juste vous votre avis sur ce procès-là, à posteriori, maintenant qu'il y a eu une vingtaine d'années, qu'est-ce que vous en pensez?

Borloo : L'avis sur quoi ? Sur le déroulement du procès ? Ou sur la décision judiciaire qui a été prise ?

HL : Sur un peu tout.

Borloo : Je pense que le procès a été bien tenu, rigoureusement tenu, je pense ...euh. J'ai plus de mal avec la décision politique et administrative qui sont venus s'ajouter par la suite. Je trouve que condamner des gens sur des bases d'un dossier judiciaire qui a été construit et qui a été soumis à la contradiction des parties avec les avocats, le procureur et une juge extérieure qui ... je pense que ça donne des garanties de crédibilité. Mais le problème c'est qu'un gouvernement vienne dire : moi j'ajoute une sanction administrative et je maintiens ces personnes-là en détention parce que je trouve que ces personnes-là sont dangereuses, et puis je les expulse pour telle et telle raisons politiques... Ça, ça me dérange plus. Je pense que le procès a prouvé ses capacités à trancher sereinement des questions difficiles, mais... Mais ce qui me dérange, c'est la dimension plus politique qui a derrière quoi... Et ça avec ça, j'ai plus de mal.

HL : D'accord, je comprends. Et sur la manière dont ça a été traduit au niveau des médias, vous avez un commentaire ou pas ?

Borloo : J'ai pas une vision globale de tout... de tout ce qu'ont fait les médias mais... vous vous analysez d'autres médias aussi ou...

HL : Pour l'instant j'analyse *La Libre, De Morgen, De Standaard, Le Soir*. Forcément des journaux français donc *Libération, Le Monde*...

Borloo : Ma politique vis-à-vis et ma manière de travailler par rapport à tout ça, c'est de dire que quand on suit des procès aussi délicats que ceux-là, ou aussi importants, je pense qu'il faut être là tous les jours, le minimum c'est d'être là tous les jours. Alors que certains médias, dans des gros procès ou quoi, ils viennent le premier jour, et puis ils viennent éventuellement le dernier jour et ils font un papier au début et ils font un papier en fin de procès. Et ça c'est une pratique que je n'aime pas du tout et que je n'ai jamais voulu cautionner et suivre parce que pour moi il faut vraiment être là tous les jours et entendre tous les points de vue et essayer de donner le même poids et la même place à chaque point de vue. Je pense que c'est uniquement comme ça qu'on peut se faire une opinion plus ou moins correcte. Voilà, je pense que sur le traitement médiatique, je pense que ceux qui sont là tous les jours... après chacun a sa perception différente et sa transcription différente mais au moins tout le monde a entendu tous les points de vue. Mais ceux qui viennent qu'un jour ou qu'une partie du procès ou qui viennent juste au moment du réquisitoire comme certains le font aussi, ça j'ai plus de mal avec ça aussi. Je pense que c'est pas correct de donner uniquement la parole à l'accusation parce que c'est à ce moment-là qu'on entend parler des peines qui sont requises... on ne vient plus parce que c'est la défense qui plaide et que ça dure trop longtemps, y'a trop d'avocats, on ne vient plus. Les médias audiovisuels font un peu comme ça je pense. Pas tous, pas à l'époque : à l'époque on avait plus le temps de rester aussi à des procès ; maintenant, c'est plus difficile. Mais voilà : si les médias ne suivent pas tout le procès, je trouve que on peut leur en faire le reproche, légitimement. C'est pas toujours de la faute des journalistes, c'est de la faute des directions des médias qui disent que on passe trop de temps à suivre un procès alors que ... je pense qu'il faut !

HL : Comment est-ce que vous avez décidé de choisir soit de dire que Zaoui faisait partie du FIS ou du GIA ou est-ce que vous avez laissé le doute à chaque fois, ou est-ce que parfois vous aviez vos idées?

Borloo : Ah bah c'est pas une décision que j'ai prise. Moi je me suis basé sur ce qui se disait à l'audience. J'essaie d'être le plus fidèle possible par rapport à ce qui se dit au procès et à dire, et à pas donner mon point de vue quoi donc... Et quand par exemple, quand un point de vue donné et qu'il est assez tranchant, quand on dit par exemple qu'il est membre du GIA ou de l'un ou l'autre je dis, j'essaie de dire qui tient ce propos-là. Et si la défense par la suite dément ces appartenances-là, j'essaie de le dire aussi avec le même poids et la même conviction. Mon rôle n'est pas de prendre position pour un point de vue ou un autre. Mon rôle est de dire ce qui se passait, de donner le point de vue de tout le monde. Et puis c'est le lecteur qui doit se faire son opinion lui-même. C'est pas aux journalistes à se faire une opinion pré mâchée pour le lecteur.

HL : Merci beaucoup en tout cas. J'ai fini : vous voulez peut-être ajouter quelque chose ?

Borloo : Non, je pense que c'est intéressant, mais tenez-moi au courant du résultat de votre travail. Ça m'intéresse de voir un peu sur quoi ça aboutit.

HL : Ce ne sera pas tout de suite à mon avis étant donné que c'est sur 2 ans ... Mais voilà en tout cas, merci.

Borloo : Bon travail et bonne continuation.

HL : Merci beaucoup. Si j'ai des informations que vous m'avez demandées ou si j'ai d'autres questions je vous recontacte... Merci beaucoup en tout cas.

Borloo : Merci. Au revoir.

Entretien de l'auteur avec Alain Grignard, enquêteur à l'origine des arrestations du GIA, 9 décembre 2020.

Alain Grignard : Ce qui m'a permis d'oser publier cette analyse là c'est que j'avais une pièce, quand on est saisi on doit faire des perquisitions. On a arrêté Zaoui en 1995, ils avaient 400 exemplaires à distribuer et comme vous allez voir, même si vous n'allez pas voir grand-chose, c'est une centaine de tracts différents. (tract du GIA, GSCM, Al Qaïda) Mais qui sont vraiment des tracts du GIA puisque c'était à eux de les distribuer, donc ça m'authentifiait mon corpus sur lequel j'allais travailler.

Hugo Leroy : Et le symbole est le même, le sigle.

A. G. : Oui les sceaux il y a parfois des nuances, si vous avez lu mon texte j'en parle. En fait le sceaux, du GIA, pour un historien c'est très intéressant, je ne sais pas si ça a un rapport avec votre travail. Donc c'était à la fois ça et un travail de traduction.

H. L. : J'ai lu votre travail, par rapport à ça justement, et je me demandais à quel point ça avait euh... ça avait été utilisé dans le débat par après et dans l'analyse du procès ? Ça a été utilisé ?

A. G. : regardez ça par exemple ça n'a rien avoir avec le GIA, c'est le bouquin des *moudjahidin* qui se battaient contre les soviétiques à l'époque avec Hekmatyar qui était toujours là. On l'appelait l'ingénieur et... et c'était en Belgique parce que les *moudjahidin* avaient un bureau Avenue de Tervuren. Subventionnés par les américains.

H. L. : Mais la guerre est finie ?

A. G. : Et on retrouve ça après. Donc ça veut dire que les gens du GIA c'est leur héritage si vous voulez. Ils ont repris quasiment texto la base de l'islamisme en changeant parfois des petites choses, c'est écrit dans mon travail. Et puis au fil du temps ils ont un peu aménagé ce qui m'a permis de, de... si vous retrouvez les PV

H. L. : Si vous avez encore les PV ça me permettrait d'avoir les premières...

A. G. : J'ai pas tout les PV, moi j'ai les PV techniques que j'avais rédigé au niveau des traductions. Vous n'avez pas essayé au niveau de la justice ? Parce que théoriquement ça devrait être accessible sauf si c'est dans des cas euh...

H. L. : J'ai consulté Madame de Gryse, qui est malade donc je voulais l'interroger mais ça ne va pas être possible. J'ai demandé aussi au barreau d'Ixelles, ils ont dit qu'on ce n'était pas possible d'avoir les documents, que ça avait été classé avec d'autres affaires en lien avec les Affaires étrangères. Donc tout a été déplacé.

A. G. : Oui en effet ça existe dans des cas sensibles. Je vais essayer de retourner une fois au bureau parce que là-bas il doit encore me rester des choses.

H. L. : Normalement je vais devoir consulté un...

A. G. : Au moins vous aurez quelques PV que j'ai fait où on peut voir ce qu'on peut tirer des textes. Des analyses par exemple de courriers que le GIA a fait quand on a fait les premières arrestations, il y avait eu des lettres de menaces adressées au Roi Albert. Ça commençait par « Soumets-toi et tu seras sauvé » ce qui est en fait l'interprétation que le Prophète a utilisé par

rapport au roi des [incompréhension, mais utilisé lors d'une lettre à Muqawqis d'Égypte]... donc c'est vraiment la réplique des conduites des anciens et des mouvements salafistes.

H. L. : mais justement...

A. G. : J'ai vraiment étudié ça au petit poil et je le mettais de côté et en étudiant vraiment le profil du gars qui avait fait et qui s'est avéré être X [demande de l'interviewé]. J'ai pensé au dernier moment à prendre cette mallette là d'ailleurs.

H. L. : Comment est-ce que... le groupe de personne qui ont été arrêté en 1995, en mars, il y avait vraiment tout les profils dedans ? Il y avait Trabelsi, Zaoui,...

A. G. : Trabelsi ça n'a rien avoir... La première fois qu'on l'arrête c'est en 2000, dans les réseaux d'Al Qaïda mais il n'apparaît pas dans le GIA

H. L. : Il n'a pas été condamné une première fois, tout jeune en sursis ?

A. G. : Nizar Trablesi ?

H. L. : Non pardon, Tarek Maaroufi...

A. G. : Non ça n'a rien à voir, Nizar Trabelsi c'est aussi un tunisien, ça vient de Trablous, Tripoli, mais lui il ne converti à l'Islam en Angleterre avec euh, fin ce qui est intéressant avec Trabelsi c'est que c'est vraiment notre prédicateur à nous quoi. Il rencontre des prédicateurs... Abou Hamza

H. L. : A Finsbury park ?

A. G. : Oui c'est ça tout ces gens-là, sauf que eux sont responsables du départ de centaine voir de milliers de gars... Maaroufi lui a travaillé ici, en Belgique, et son rôle a eu de l'importance parce que son cousin, lui est parti refaire un état islamique à Jalalabad, lui c'est vraiment un furieux. Même son neveu, Icham, il a disparu maintenant, mais c'était vraiment un furieux. Avec Maaroufi ce qui est intéressant c'est que c'est vraiment un idéologue qui n'a jamais touché une cartouche. Il a un rôle dangereux parce que par sa prédication il est responsable du départ de... de...

H. L. : de personnes... Mais...

A. G. : Daech c'est la version moderne mais... ça aussi je vous explique parce que personne n'a procédé au départ, il tellement visible, parlait dans les journaux, on le prenait pour un bouffon quoi. Mais au-delà du bouffon, c'était quelqu'un qui a eu un apport toxique, comme le gars de Sariah4Belgium. C'est pas parce que le gars a un chiffon sur la tête, des babouches jaunes et qui l'a l'air d'un bouffon, qui est un bouffon pour tout le monde. [...] Maaroufi c'est le premier à publier des journaux islamistes en Belgique alors qu'on ne le connaissait même pas...

H. L. : Mais dans le groupe, en fait ce que je voulais vous demander c'est dans le groupe qui sont jugés en septembre et arrêtés en mars, il y a Zaoui, Maaroufi, ... des gens très différents.

A. G. : En fait ils représentent ce qu'il y a en Algérie. Pour revenir au fondement de cette période là en Algérie, ancienne colonie française, vous avez une opposition par rapport à la colonisation, il y a un peu de tout : des communistes, des messialistes, si ça vous dit quelque chose, des islamistes proches des Frères musulmans,...

H. L. : Justement ces gens là quand ils sont arrêtés en septembre, est-ce qu'on arrive à scinder toutes ces filières là ou justement tout est mis dans un ensemble général « les islamistes » ?

A. G. : Il faut d'abord revenir sur le contexte général : ces gens là finalement se fédèrent en 1954 pour la révolution algérienne et vous trouvez des composantes d'un peu tout ces groupes là avec une majorité de gens qui sont plutôt socialisant. [bruit de téléphone]. C'est la guerre froide hein donc le FLN va prendre un peu [bruit de chaise] fin au départ ils commencent avec des méthodes de guérilla. Puis les français mettent le pas, tombent dans des embuscades. Ça fait beaucoup d'émotions. Alors les français vont réagir en envoyant des troupes d'élites hein, qui ont été échauffés en Indochine, qui eux vont gagner la guerre. La guerre sur le terrain. Parce qu'ils ont compris que les maquis c'est des armes de l'extérieur. À partir du moment où vous coupez ça... ils ont étanchéifier la frontière tunisienne et asphyxier les maquis. À ce moment là, ils (le FLN) vont plutôt passer à des actions en ville. Des bombes dans les bistrot... d'Alger. Ça c'est les deux théories si vous voulez de la guérilla : une guérilla du *foco*, ça c'est Che Guevara qui disait ça et une guérilla urbaine, c'est Marighella... La différence entre terroristes, résistants,... tout ça c'est un petit peu abscons...

H. L. : Mais le terrorisme est une méthode.

A. G. : Oui c'est ça et c'est l'histoire qui va faire de vous un terroriste ou un héros, c'est encore le cas dans les guerres hein. Donc alors, la révolution a lieu. Les français se cassent, mais pas sans mal avec leur propre groupe terroriste, l'OAS. Et donc il y a des dissensions abominables dans la révolution algérienne : dans les leaders il y avait ceux qui se battaient sur place, puis ceux qui négociait à Evian. Puis on partage le pouvoir, certains vont tirer leur légitimer du fait qu'ils ont négociés et d'autres vont se retrouver un peu... fin donc ça veut dire que dans les conflits qui vont avoir lieu dans les conflits qui aura après, et ça c'était pas dans le livres jusqu'il y a peu, il y aura plus de morts que dans la guerre contre les français. Donc euh... ils vont vraiment être épuisés mais alors vous avez un espoir extraordinaire avec les français vont partir ça va être super mais en réalité les militaires ont confisqué le pouvoir. Ils se sont accaparés toutes les richesses de gaz, pétrole ce qu'on veut. Et à la population n'a rien vu arriver. C'est à ce moment là que les religieux vont revenir, et un événement vraiment intéressant c'est dans le but de se débarrasser de tout l'héritage des français, de décoloniser, ils vont vouloir ré-arabiser l'Algérie. Parce qu'on parle français en Algérie, mais il y a pas de prof d'arabe en Algérie donc ils vont les faire venir d'ailleurs mais d'où ? D'où à votre avis ?

H. L. : D'Arabie Saoudite ?

A. G. : D'Égypte et de Syrie. De où les frères musulmans sont réprimés par Nasser et en Syrie également. Donc ces gens là vont trouver euh... fin ils parlent bien arabes hein, pas le Maghrebien, le classique et ils ont intérêt à décamper. Vous allez avoir avec cette masse de gens qui vont arabisé les algériens, toutes les théories politiques des Frères musulmans qui vont arriver en même temps et ça, ça va vraiment accélérer les choses. Alors ils vont répandre l'idée que vous voyez les français sont parti mais c'est pas mieux. La solution c'est une solution islamique qui est plus juste, vous pouvez suivre mon cours pour en savoir plus [rires].

H. L. : L'idée c'est de supprimer le Taghoût pour réintroduire l'État islamique.

A. G. : Oui mais avec des nuances. La seule redistribution des richesses et la justice sociale ça ne peut venir que de l'islam de l'époque et là il y a de fortes nuances. Il y a notamment les frères musulmans, ils ne sont pas tous des furieux, la majorité des frères musulmans, historiques en tout cas, sont des non-violents.

H. L. : Des réformistes.

A. G. : Oui oui ce sont les héritiers des réformistes, avec une certaine justification de Rachid Rida. Donc pour eux, on va utiliser les moyens de la société. Mais on ne s'est jamais rencontré avant hein ?

H. L. : Si une fois.

A. G. : Ici ?

H. L. : Dans l'autre salle, quand vous donniez votre cours, avant que ça soit de ce côté.

A. G. : Donc en fait, les islamistes vont constituer un parti et ils vont essayer de prendre le pouvoir par les urnes. À côté de ça, il y a des gens qui sont des anciens de l'Afghanistan qui au départ des russes se sont dit, nous on a fait notre boulot ici, on va faire la même chose chez nous. Certains sont en Algérie, au Maroc, un peu partout. Et ces gens là pensaient que la seule solution c'était la violence, ils étaient l'avant garde qui doit imposer par la violence l'ordre nouveau. Et ça c'est les maquis boyalistes, les ancêtres du GIA. Alors le FIS, tout ça c'est des détails hein, va gagner d'abord les élections législatives et à ce moment là les militaires vont disqualifier les élections. Alors évidemment le discours est facile hein, les gens qui étaient cachés dans la montagne vont dire « ben on vous l'avait dit hein, la démocratie ça ne mène à rien. Donc on renverse l'échiquier, la seule solution c'est les armes ». C'est à ce moment là qu'on voit la montée du GIA à partir de 1992. Alors le FIS se rendant compte que l'option armée était une option aussi. Ils vont fabriquer l'AIS. Et alors là c'est des coups tordus entre le GIA et l'AIS, des espèces d'OPA les uns sur les autres et tout ça va être aggravé par la suite avec l'intervention militaire, la DRS, qui ont tous été formé à Moscou, au KGB. Et eux vont infiltrer les groupes, ils vont instrumentaliser les groupes. On met ça de côté et on en parle tantôt. Ça veut dire qu'au sein de ces révolutionnaires algériens il y a un peu de tout. Par exemple quand les militaires vont disqualifier les élections, comme par hasard il va y avoir une bombe qui va exploser à l'aéroport Boumédiène à Alger et on va dire : « C'est les gens du FIS ! ». On va trouver tout les leaders du FIS et alors ils vont foutre le camp en Allemagne, Rabah Kébir, en Belgique hein, les frères et les fils Madani,...

H. L. : Par rapport à ça justement, l'ensemble de la filière qui s'en va, il y a Zaoui notamment, Kébir, etc,... Est-ce que en Belgique on se rend compte de la diversité des courants ou est ce que les connaissances de l'époque font que...

A. G. : Attendez, je vous explique, en fait toute la diversité des courants qu'on trouve en Algérie on les trouve chez nous et bon, quand on doit intervenir nous, on va taper dans le tas et on va avoir des gens qui sont des gens qui sont des fassistes convaincus, des gens qui sont un petit peu dissidents, du FIDA, ça c'est Zaoui. Lui c'est un personnage tout à fait extraordinaire parce qu'il est vendeur de pizza maintenant en nouvelle Zélande. Et grâce à moi il est libre et il est réfugié. Mais ça j'ai du te le raconter la première fois.

H. L. : Juste que c'était quelqu'un de sympathique.

A. G. : Mais j'ai témoigné pour lui moi hein. Il a pas été condamné en Belgique, il a eu un peine puis il a été exfiltré à un moment. Zaoui c'est un gars vraiment intéressant, qui voulait vraiment que ça change et il a utilisé le vecteur de l'islam mais c'était un malin. Mais bon ça on peut en rediscuter parce que vous êtes un garçon qui à l'air euh intéressé fin... Donc Zaoui, il y avait le GIA, et puis alors il y avait le FIS, les gentils quelque part, mais qui ont aussi été condamné, procès de religion, puis on a trouvé là dedans des gars qui étaient des

furieux puisqu'on a trouvé des prémices de la vague d'attentats en France puis les français n'ont pas voulu nous écouter hein. Un dossier qui est resté sur une armoire que je voyais à chaque fois que j'allais à la DST, jusqu'au moment où ils se sont rendu compte que tout les noms étaient dedans quoi.

H. L. : Oui.

A. G. : Et comment est-ce qu'on a su que c'était des gens du GIA, parce que c'était des gens qui avaient des contacts en Afghanistan... donc il y a avait vraiment toute la gamme. Le problème c'est que le procès a été bâclé, parce que vous vous rendez compte : ils sont arrêtés au mois de mars. Alors à l'époque je pense qu'on était pas plus que dix.

H. L. : Justement, est ce qu'on revenir là-dessus ? J'ai étudié le contexte général mais il y a des choses que je ne peux pas savoir, c'est les connaissances des gens à l'époque, le nombre de personnes qui travaillaient dessus et la manière après dont c'est reçu dans la police. Parce que j'ai trouvé des documents, notamment un du commissaire général de la police, qui stipule que le terrorisme vient forcément d'un Etat, que c'est la seule théorie possible. Donc c'est un compte rendu fait en 1997 où on dit que le terrorisme ne peut venir que des Etats.

A.G. : Si vous voulez chercher des explications pour ça on peut discuter pendant des heures. Moi pendant des années j'ai prêché dans le désert, donc j'ai expliqué, moi je suis désolé mais les trucs maintenant qu'on découvre, j'ai des publications qui ont été faites par rapport à ça. Je suis arrivé avec une valise pleine de documents quand j'étais en enquête parlementaire. Tout ces trucs de radicalisation, c'est vieux ça... Je me souviens à l'époque, j'étais aller voir le grand patron, [incompréhensible], pour ne pas le citer qui m'a répondu : « boh écoute, il n'y a pas de victime hein ». C'était rien quoi, donc maintenant je milite pour qu'on continue à lutter contre le terrorisme mais il ne faut pas faire ça au prorata du nombre de victimes potentielles. Parce que je suis désolé mais le nombre de victime en Belgique... elles sont quasiment nulles hein même si ça ne se dit pas devant les victimes. Par contre, au niveau aux Etats-Unis par exemple, il y entre quinze mille et trente mille morts par armes à feu hein. Mais la lutte contre le terrorisme ça doit se faire au prorata des dégâts sociétaux, ils en ont causés et ils en causent toujours. La scission de la société c'est le corps business des *salafis*. C'est *al wala al bara* en gros.

H.L. : C'est le territoire de la guerre ?

A.G. : c'est un concept théologique qui dit que les croyants doivent faire bloc entre eux et il faut éviter tout les contacts avec les mécréants parce que ce sont des contacts contaminants. C'est la séquence hein de... fin exploser la société. Et dans la partie qui est la leur ils vont faire de la propagande hein. C'est vraiment un concept... je peux vous passer un document là-dessus, c'est fondamental pour les *salafis*. À l'époque moi j'étais un original hein donc j'étais... comment ça se passe : le rôle des renseignements dépend de la police au départ. Ici les renseignements viennent des renseignements français qui disent que chez vous il y a des gens qui sont proches ou partie prenante, fin ancienne colonie, et qui donnent le tuyau à la Sûreté de l'État et alors nous on fait l'opération. À ce moment là quand on a commencé la cellule terroriste, en 95, euh.. non, en 85, fin on était 5 nous. Et puis alors on est devenu un peu plus et alors je pense à l'époque où on intervient alors GIA, je pense qu'on était entre 10 et 15 maximum, mais pour tout. Il y avait pas à Liège tout ça, il n'y avait qu'à Bruxelles. Alors comment ça se passe : on fait un plan d'opération hein, formation militaire, il y a les perquisitions hein puis on se dit ok les gars, donc on reçoit cent hommes en renforts pour faire les perquisitions, un hélicoptère, trois camions,... et on fait les perquisitions qui se déroulent

sans problème. Mais qu'est ce qui se passe après ? Tout le monde se ramène avec les camions et tout le bordel qui a été saisi puis on fait un grand tas dans la cour et on nous dit ben voilà maintenant vous vous démerdez. Or, nous avec le peu de moyens, puis encore une fois avec pas trop l'habitude de ce genre de chose là, on essaye de savoir mais ce sont pas nos compétences et on trouve des objets qui montre qu'effectivement ils avaient mis la main à la pâte, des armes mais des trucs... des pétoires, les premiers c'est pas des vrais truands, c'est des gars qui doivent foutre le camp d'Algérie et qui se retrouvent dans un monde qu'ils ne connaissent pas. Alors ils se font rouler par tout les marchands d'armes les plus véreux quoi, on leur vend des trucs qui ne marchent pas, puis des médicaments, des appareils radios, fin... de la logistique pure quoi. Mais on trouve aussi une masse de documents, et alors une masse de documents... il y a personne pour les traduire et les analyser, le seul arabisant de la police à l'époque c'est moi. Et pourtant je suis arabisant très débutant, moi la traduction ça fait... fin je suis pas très fort en linguistique à l'époque, je fais pas mon malin mais je connais mon bazar. J'ai bien étudié à l'université... fin je rigole ici. Mais on avait des traducteurs normaux à l'époque mais ils traduisent « le Front islamique de sauvegarde » alors donc pour un enquêteur, il croit que c'est un autre groupe par exemple. Ou je ne sais pas moi mais comment voulez-vous qu'un traducteur juré qui parle arabe mieux que moi sans aucun doute, pour certain d'entre eux, quand par exemple, Ben Laden, même si c'est postérieur, parle de Bush en le comparant à Houlagu, personne ne sait qui c'est Houlagu, fin peut-être mais c'est un des trois petits fils de Gengis Khan et c'est celui qui a pris Bagdad. Tout ça, ce n'est pas par hasard et l'analyste c'est ça qu'il doit aller chercher. C'est le détail qui en dit long en fait. Donc on en est là et en fait le temps d'arriver à plus ou moins voir ce qu'il y avait dans le tas, ben c'était le procès. C'est à dire qu'ils sont passés devant les tribunaux avec très peu d'éléments : c'était effectivement un groupe qui avait des liens avec l'Algérie, ils avaient du matériel logistique et donc en fait c'était un soutien logistique et idéologique, point à la ligne.

H.L. : Ok je comprends...

A.G. : Moi, fin pas que moi, mais quand on va plus loin on trouve là-dedans des noms assez bizarres hein quoi donc euh par rapport à la France, menaçant par rapport à la France, aux français d'ailleurs, et dans ces noms qu'on leur envoi, ben il y a déjà Maaroufi ceci dit, mais il y a des copains à lui qui ne sont autre que les gens qui vont être les auteurs des attentats qui ont commencé en juillet quoi. Donc avec l'imam par exemple, fin j'ai oublié son nom...

H.L. : Sarahoui ?

A.G. : C'est ça oui, et ben on trouve des choses où on sent qu'il y a quelque chose pour la France mais ça arrive bien après le mois de septembre tout ça bien sur. Et alors moi je me souviens, je tombe sur un truc, ça je pourrais vous donner des feuillets, un support informatique même si à l'époque l'informatique... donc c'était un espèce de cassette dictaphone, avec trois mille page avec toutes les formes de guérillas, guerres, emprisonnements possibles et c'était dédié, je m'en souviens c'était la première page, au très chère frère cheik Oussama Ben Laden. Donc c'est là qu'on voit qu'au delà des gens plus ou moins idéalistes ou inoffensifs, on voit des liens avec les gens qui seront incriminés aux attentats de Paris et qui seront... mais en fait le procès il est finit depuis longtemps vous voyez. Ça embarrassait politiquement parce que Zaoui est condamné pour le principe hein.

H.L. : Pour faux documents oui...

A.G. : Puis on l'évacue en Suisse, c'est la Sûreté qui l'évacue, puis delà au Burkina Faso puis finalement il va se retrouver après des aventures rocambolesque en Nouvelle Zélande... Je vous l'ai raconté ça peut-être ?

H.L. : En fait, ça je l'ai trouvé dans les documents, mais vous ne m'avez pas dit.

A.G. : C'est assez fou, donc il arrive en Nouvelle-Zélande, il demande son autorisation aux néo-zélandais après des années hein, puis ils disent non mais attention c'est un terroriste ce gars ! Est ce que vous avez des preuves ? Donc moi je reçois un jour, un des gars qui est un journaliste, ceinture noir de là-bas style *Washington Post* ou *New-York Times* de là-bas. Et il demande ben alors monsieur, est-ce que Zaoui c'est vraiment un terroriste ? Et je lui ai dit ce que je vous ai dit ici : ben nous techniquement, il est condamné pour des actes violents et je lui explique ce que je vous explique. C'est pas vraiment un terroriste, au niveau technique. Et lui fait tout une campagne de presse en Nouvelle Zélande, puis les services de renseignements néo-zélandais qui se disent c'est quoi ce bouffon qui se dit policier et qui vient nous foutre des emmerdes, faudrait voir la Sûreté de l'État le concernant. Et *in fine* il est naturalisé et maintenant il vent des pizzas quoi.

H.L. : Donc il y a vraiment des pressions, de plein d'États différents pour expédier le problème vers après en fait ? Tant pendant le premier procès en 1995 où on voit que le procès dure en tout...

A.G. : Oui mais là il a été bâclé je vous dit, en quelques mois on a rien su faire, on a fait les premiers devoirs puis... et tout ce qui était substrat on a pas eu le temps de s'en occuper.

H.L. : Mais justement tout ça, ça a été fait parce que il y a une pression politique ?

A.G. : Il faut aller vite, il faut pouvoir répondre à l'opinion publique et puis à l'époque on ne réfléchissait pas un seul instant à comment les choses allait évoluer, maintenant nous on sentait bien que ça allait mal tourner mais il n'y avait pas raison de formaliser de façon précise. Donc c'est comme ça qu'on c'est rendu compte que dans ces gens là, il y avait des furieux et donc on a commencé à travailler sur les gens qui était proche de ce qui allait devenir Al Qaïda et c'est en travaillant sur ces gens là qu'on va finir par tomber en 1998 sur le deuxième gros dossier et là on est en plein dans un autre monde, là c'est l'islam globalisé. Ce n'est plus un islam combattant utilisé dans un pays pour chasser le Taghoût et le remplacer par un régime plus redistributeur, c'est en fait appliqué la méthode au monde entier et ça c'est Al Qaïda, qui ne veut pas dire la base de donnée comme on l'utilise encore, mais c'est Azzam, et ça veut surtout dire que pour lancer la révolution il faut une base solide. Cette base solide ça sera les gens qui sont venus s'engager en Afghanistan et qui seront passé dans les camps etc, et qu'on va retrouver après, c'est Ben Laden et Azzam.

H.G. : Tout ça j'ai bien compris, j'ai pu trouver les documents.

A.G. : Ah oui ben posez moi directement les questions alors sinon je vais vous donner un cours.

H.G. : Oui oui vous tracassez pas j'ai encore tout ça de questions ! (rires) Le traitement et l'image que ces personnes renvoient à l'opinion publique, à l'enquête et devant le tribunal, est ce que par rapport à vos enquêtes, ce que vous commencez à découvrir etc, est ce que quand ça passe dans la presse, il y a une grosse évolution ?

A.G. : Oh je n'ai plus un souvenir précis hein maintenant, vous avez probablement plus d'archives que moi... en fait ce qui s'est passé chez nous, ça a été gommé. Ce qui s'est passé en France après, donc en fait, avec les attentats du GIA et tout, tout le monde a oublié et le commandement en premier lieu, cette histoire du GIA finalement. Ça les emmerdait qu'il y ait des terroristes chez nous.

H.G. : Donc il fallait s'en débarrasser au plus vite ?

A.G. : Ben il y a toujours un déni chez nous, et là quand on fait des arrestations comme en 1998, en fait, sans faire l'histoire complète mais quand on fait l'intervention mais en fait quand on repère un appartement « conspiratif » si je puis dire, donc on repère une adresse qui vient d'une cellule de surveillance des renseignements italiens, là la Sûreté arrive en même temps que nous là-dessus donc c'est pas un travail de la Sûreté c'est un travail commun de police et là on constate que le gars qui s'occupe de ça c'est un tunisien, un ancien, une sorte de trotskiste révolutionnaire des Frères musulmans si vous préférez, qui a eu plusieurs branches dans le PLI, vous voyez ce que c'est ?

H.L. : Ah ça non.

A.G. : Le parti de la libération islamique. Et puis alors on s'aperçoit qu'il y a du monde là dedans. Et quand on surveille l'appartement on repère un gars qui a été condamné pour les attentats en France, donc on en conclut qu'il faut intervenir. Donc on monte une opération avec les rambos et nous ce qu'on préconise en fait, c'est que comme ils vont tout les jours à 11h prier à la mosquée, c'est qu'on les prenne à la bonne heure et qu'on rentre avec les gars quoi. Et alors la les rambos sont pas d'accord parce que personnellement ils aiment ce truc là, ils préconisent la méthode classique avec les premiers jours de l'aube. Tout ça en fait parce qu'ils avaient un match de foot avec leurs homologues allemands, pour la petite histoire quoi. Et alors le matin arrive les premières lueurs de l'aube, on essaye d'ouvrir la porte, on sonne d'abord chez le voisin du dessous qui ne répond pas, on essaye la porte, ça ne marche pas, elle est blindé donc on commence à forer et évidemment ça fait plein de bruits et quand on rentre dans le truc les gars commencent à tirer sur nous, donc on a un des gars qui commence à tirer dans l'escalier. C'est la première fois qu'ils tiraient sur des flics hein. Alors les rambos qui arrosent, cent cinquante cartouches qui sont tirés je crois et finalement on va aller les chercher, il y en a un qui est blessé, et un autre qui va se réfugier sur le toit. Ça va négocier toute la journée avant sa prise. Donc moralité, ça va faire un fois d'enfer, le ministre va venir et tout et tout, là avec les policiers, il va commencer à comprendre que c'est plus grave qu'il ne pense quoi. On commence seulement à être écouté à ce moment, par le politique.

H.L. : Et ça, c'est en 1998 alors c'est ça ?

A.G. : Ouais c'est en 98, mais il y a des trucs, fin il y a des choses là-dedans hein... c'est du temps de travail, avant qu'ils voient comment ça se passe. Alors à ce moment là, les journaux partent, on commence à parler d'Al Qaïda et tout ça à ce moment là. Moi j'ai fait une interview, et le titre ça sort et c'est « la lutte anti-terroriste c'est de l'artisanat ». Donc j'explique à ce moment que c'est de l'artisanat, qu'on a pas beaucoup de moyens mais on fait ce qu'on peut. Alors ça fout, le ministre à l'époque qui s'appelait et qui est mort...

H.L. : C'est pas Vande Lanotte ?

A.G. : En 98, en 98, c'est euh... oh je ne sais pas, fin le ministre a dit : « c'est quoi ce mec qui déclare ça, je vais lui remonter les bretelles quoi ». Et je vois un jour mon chef arrivé avec un cortège qui arrive dans mon bureau et qui me dit que le ministre arrive et que je vais en

prendre plein la gueule quoi. Donc je lui dis qu'on va s'expliquer, le ministre arrive dans mon bureau je pourrais retrouver les dates exactes, mais avec toute la smala évidemment, le commissaire général, le directeur judiciaire et tout et tout hein. Pour voir un peu comment j'allais m'en tirer évidemment. Et au moment où il vient, il vient dans le bureau et il ferme la porte. Donc le ministre est là et moi je vends ma marchandise quoi, je dis écoutez Mr., il ne faut pas se méprendre hein l'artisanat ça veut dire qu'on a des petits moyens mais qu'on fait notre travail du mieux qu'on peut. Et je lui montre des trucs, puis il reste vingt minutes et il est conquis. C'était vraiment marrant, puis clac il sort de mon bureau, donc il dit « bon monsieur le commissaire général », je ne sais plus qui c'était à l'époque hein, « ça sera l'unité de Bruxelles qui va devenir l'unité de Bruxelles qui va être l'unité de référence et ça va être bien pour tout le monde ». C'est au détriment du bureau central et des administratif qui géraient le terrorisme quoi. Donc le mec il tirait une sale gueule mais il vient me trouver et dis de faire un business plan, je savais même pas ce que c'était moi, mais pendant que nous on essaye avec Emile Mathieu qui était mon chef direct, on va faire un business plan et expliquer ce qu'on veut, les autres font un truc qui n'est pas du tout ce qu'on veut évidemment hein. C'est parce qu'ils ne veulent pas que notre unité échappe un peu au contrôle hein, ça c'est la petite histoire de la grande et ça dure jusqu'en 2000 encore hein.

H.L. : Je me suis demandé, parce que j'ai interrogé Jean Pierre Borloo, journaliste à l'époque et qui avait couvert le procès.

A.G. : Pardon ?

H.L. : Donc j'ai interrogé un journaliste de l'époque, Jean Pierre Borloo...

A.G. : Ah oui Borloo je connais oui !

H.L. : qui avait couvert le procès etc, on parle un peu de tout ça et il dit qu'il y avait eu énormément de foin autour d'une affaire où il n'y avait pas... fin c'était du correctionnel, il y avait peu de...

A.G. : Oui ben ce que je vous ai dit, pourquoi ? Parce que le reste devait être analysé intellectuellement, après l'examen de centaine de documents que personne n'était capable de traiter. Il n'y avait que moi, avec un traducteur un peu malin et ce n'est qu'après qu'on a réalisé ce que c'était pour Zaoui quoi. Nous ce qu'on pensait c'est que Zaoui c'était le chef, mais non pas vraiment mais le plus dangereux c'était Ali Touchent en fait, qui s'est évadé juste le jour où on est intervenu et qui s'est réfugié en Hollande et qu'on retrouvera après en France. Non Zaoui, c'est les journalistes qui en ont fait le chef, en fait c'était la gueule avec l'islamiste qui avait une grosse barbe, le truant quoi.

H.L. : Zaoui, vous avez encore des contact avec lui ? Son numéro ?

A.G. : Les derniers contact que j'ai eu avec lui ça remonte à un peu moins de dix ans...

H.L. : Vous auriez une adresse mail ou quelque chose comme ça ? Je vais essayer de contacter un de ses avocats pour avoir...

A.G. : Il faut me faire un truc comme ça je peux chercher les trucs pour vous, parce que si le mec est en conditionnel après ça ne le fera peut-être pas... ça c'est le premier truc islamiste qui vient de Tarek Maaroufi, on a utilisé ces documents et tout ça. C'était un petit feuillet qui était pour la communauté où il parlait de la révolution hein évidemment, et il faut que je

retrouve certains PV qui vous intéresseront, j'ai plein de trucs qui sont intéressants mais qui n'entrent probablement pas dans le cadre de votre truc quoi...

H.G. : J'aurai bien aimé étudié le sujet en profondeur mais il y a des sources qui manquent, notamment au niveau des Affaires étrangères, on voit par exemple que le ministre a joué un rôle important...

A.G. : Comment ça ?

H.L. : Ben il me manque des sources, aux Affaires étrangères, qui ne sont pas disponibles, avec par exemple les rapports diplomatiques entre la Belgique et l'Algérie qui ne pouvaient pas être ouverts pour l'instant.

A.G. : Dans le contexte général pour que vous le sachiez aussi, au départ les algériens, le gouvernement militaire, ils ont le GIA qui leur infligent des coups sérieux quoi. C'était un truc quand même, et dans un premier temps, ils ne maîtrisent pas le sujet. Dans un second temps, avec les méthodes russes, ils vont infiltré les mouvements islamistes avec des gens. Il ne faut pas tomber dans le complotisme, c'est pas eux qui ont fabriqué et dirigé les GIA mais ils leur étaient utiles. Pourquoi ? Parce que à l'extérieur, notamment en Europe, on critiquait beaucoup les méthodes et la manière d'exercer le pouvoir quoi, et à l'extérieur, les militaires disaient « mais vous ne vous imaginez pas, regarder comme ils sont cruels, regardez tout ce qu'ils font chez nous ! Ben vous les avez chez vous aussi et vous aurez des problèmes avec ça ! ». Donc ils ont toujours vu d'un bon oeil des réseaux frappés chez nous parce que ça leur permettait de se dédouaner des méthodes un peu expéditives utilisées chez eux. Alors de là à les fabriquer, on est dans le complotisme, mais il y a des gens très ambigus, Ali Touchent par exemple. Ali Touchent qui a été fort opportunément tué lors de son arrestation à Alger des années après. Il y en a qui disent que c'est un agent de la DRS, mais on a aucun élément. Ou des trucs, alors on a François [Burgat] qui est un ami mais qui est un furieux lui, il est dans son idéologie, lui les fameux massacres qui a eu en Algérie où ils tuaient 400 habitants. Lui il disait « mais non ça c'est les militaires qui ont fait ça pour charger les GIA » or ce n'est pas vrai ! Il faut voir encore les choses avec de la nuance, quand Bouteflika est arrivé au pouvoir, lui il a essayé de récupérer un peu la sauce avec sa politique de clémence.

H.L. : Donc il a amnistié tout le monde.

A.G. : Il a dit, ceux qui descendent de la montagne on les amnistie, mais ça n'a pas fait que des heureux. Ce qui s'est passé c'est qu'au niveau des maquis chez Zitouni, je sais plus qui c'était à cette époque là, ils ont vu d'un mauvais oeil ces gars qui étaient chez eux, qui faisaient les *moudjahidin* chez eux depuis des années mais qui descendaient et qui n'avaient pas de problèmes. Ils ont voulu faire des exemples dans le bled où il y avait beaucoup de gens qui ont fait défection. Et ils ont décidé d'aller tuer tout le monde là-bas, et les militaires le savaient mais les militaires n'ont rien fait ! Donc ça veut dire que c'est pas les militaires qui ont fait les GIA mais ils n'ont rien fait comme ça, ça permettait au pouvoir de dire « ben vous voyez comme ils sont cruels, ils ont tué 400 personnes... il y a toujours eu cette ambiguïté mais on ne sait pas avancer des preuves.

H.L. : J'ai consulté des documents fait par le Comité Justice pour l'Algérie, où des travaux de gens en France, la Sorbonne etc., et qui avancent des preuves ou en tout cas des témoignages qui montrent que la sécurité algérienne, des groupes, en tout cas ce serait eux auraient donné des informations sur des groupes du GIA qui serait en Europe, où en tout cas en France. Et donc il explique qu'il y aurait des ramifications où la sécurité algérienne donnerait tantôt des

informations aux services européens pour conserver une image de dangereux terroristes et dans l'autre sens fournirait des armes ou du matériels aux dangereux terroristes pour augmenter l'importance de ces groupes.

A.G. : Oui c'est clair il y a eu de l'infiltration mais c'est toujours le problème, comme c'est pas l'Arabie Saoudite qui a fabriqué l'État islamique mais l'État islamique leur servait parce qu'il orientait la lutte contre les chiïtes qui étaient pour eux vraiment... un cauchemar depuis 1979. En plus qui veut exporter sa révolution via des instruments comme le Hezbollah et qui sont contesté eux-mêmes par d'autres salafis, lors de la prise de la Mecque en 1979 ils auront aussi des sueurs froides et ça va lancer une propagande wahabite partout dont chez nous... En plus en 1979, ils vont se débarrasser des gens qu'il ne voulait pas en les envoyant là-bas, ils sont revenus d'Afga après mais on ne peut pas dire que l'EI a été fondé par l'Arabie Saoudite, ça les arrangeait bien mais c'est aussi un peu la créature de Frankenstein. Ils sont aussi remonté contre les saoudiens. C'est comme Al Qaïda, il y a sûrement des financiers saoudiens qui ont donné des sous mais après Al Qaïda, ils ont aussi des bras en Arabie Saoudite hein. Donc c'est plus compliqué pour l'historien parce que c'est un truc vicieux quoi, les sources il faut vraiment les regarder d'une autre façon qu'on les regarde d'habitude, pour l'histoire ancienne par exemple. Puis il y a des choses que je vous donne comme ça qui sont des convictions que je peux étayer partiellement mais où il manque des preuves, après il y a des gars qui ont pété les plombs, François Burgat comme je vous dit, il a écrit lui ça sur les militaires... Mais il y a des polémiques sur ça, où parfois j'ai été mêlé à tout ça...

H.G. : C'est compliqué à quel point de devoir gérer tout ça, toutes ces contradictions ?

A.G. : C'est ça qui est passionnant dans le sujet en fait, c'est intéressant après, une fois que les choses décante de comprendre comment tout ça s'est passé. Maintenant aujourd'hui je vous lance des trucs en vrac il faudra sûrement un peu structurer.

H.G. : Je vous laisserai mes questions peut-être aussi, comme ça vous pourrez peut-être y réfléchir.

A.G. : Je pense qu'un tas de choses que je vais vous dire seront superflues pour votre mémoire mais je désespère pas qu'un jour, un gars fera quelque chose de plus, j'ai des armoires pleines de documents quoi... Tout ce qui est là, c'est des choses qu'on a fabriqué, fin fabriqué... trouvée et compilée quoi. Moi je lis mais j'ai un collègue qui lit, il est yéménite mais il est complètement dégagé de toute arabité et islamité, qui a une tête comme vous, qui a toujours été traité comme un blanc, en dehors de la communauté quand il vivait en Jordanie et qui ici n'a aucun contact avec la communauté. C'est un gars super fort et lui, il termine sa thèse sur l'État islamique.

H.G. : Et c'est à quelle université ça ?

A.G. : À l'ULB. Il a fait l'islamologie et les sciences politiques hein. Lui c'est vraiment un gars super et ça serait bien de te mettre en contact avec lui parce que pour moi, les historiens, surtout à l'heure actuelle, moi je suis hanté parce que ce que j'appelle la montée des simplismes. L'islamisme étant un des simplismes parmi d'autre : l'islamisme qui fabrique la haine de l'autre, les populistes, l'extrême droite et tout ça, tout ça c'est lié et la seule méthode pour lutter contre ça c'est la vérification de l'information et la critique historique. Je vous l'ai sûrement déjà dit mais si vous voulez lire la démocratie des crédules. On y explique assez bien comme les choses se passent.

H.L. : J'ai bien aimé, il y avait aussi le livre euh... parti d'extrême centre, ça s'appelle le parti d'extrême centre et ça explique que maintenant, tout est forcément binaire, toute conversation à tendance à devenir binaire, parce que c'est plus simple, sans nuance mais ça en devient tellement simple que ça appauvrit le débat et donc les idées.

A.G. : Ben oui c'est ça, c'est le simplisme hein. Non moi ici, les documents que j'ai et dont j'avais toujours espéré faire quelque chose, mais pas moi, quand j'ai du temps libre je vais dans la montagne... et donc je vais vous mettre en contact avec mon pote Mohammed toute façon si vous avez des questions sur l'État islamique plutôt, lui il ne connaît rien de cette époque là, il était encore en culotte courte à l'époque. Mais il a vécu sa jeunesse, son père était yéménite et tombé en disgrâce puis il a passé sa jeunesse en Jordanie, puis il est venu ici et quand son père a été réhabilité il a travaillé en ambassade donc il n'a jamais été dans les ghettos et tout ça mais il a beaucoup souffert avant l'ULB. Tout les mecs qui voyait qui s'appelle Mohammed lui disait « ben quoi tu ne viens pas à la mosquée avec nous ? ». C'est un peu l'idée de l'arabe du futur en fait. Mais c'est vraiment un gentil garçon et j'aimerais qu'il soit valorisé par rapport à sa thèse etc, c'est vraiment quelqu'un de compétent. Fin ça serait intéressant de vous mettre en contact. Pour ce qui est d'entre nous, si je vous explique des trucs trop éloigné c'est parce que j'aime bien raconté quoi... il y a des anecdote qui me reviennent et j'ai peur d'oublié tout ça, mais alors je répondrai à vos questions plus sérieusement quoi.

H.L. : Avec plaisir, mais de toute façon à chaque fois je trouve nos conversations très intéressantes et je suis content donc voilà...

A.G. : Mais c'est ça en fait la réalité, c'est toujours plus nuancé et complexe que la dichotomie...

H.G. : Je vais vous laissé ça, c'est le brouillon des questions que je voulais vous poser, de manière très schématique, c'est des questions plus précises on va dire...

A.G. : Mais vous savez il y a un ouvrage disons plus... qui parle de ça, à l'époque des CCC, qui s'appelle *Terrorisme à la Une*, et ça c'est les rapports entre terrorisme, pouvoir et presse. Donc c'est un peu toute là... Donc par exemple la presse, quand ils parlent de terrorisme soit ils font de la publicité soit ils le font pas et c'est de la censure. Le problème est posé, c'est Wolton qui a fait ça. C'est un spécialiste de la communication. Il y a peu de bouquins mais c'est des bouquins clefs.

H.G. : D'accord je comprends, je vais peut-être vous laisser mes questions comme ça vous pourrez y réfléchir après ? Comme ça la prochaine fois qu'on se voit on peut en parler plus longtemps ?

A.G. : Malheureusement je n'ai plus la presse de l'époque moi...

H.G. : Je peux vous l'envoyer en plus ça, j'ai les articles des quelques journaux Le Soir, La Libre, Le Monde et d'autres titres...

A.G. : Hum... Le procès n'a pas été expéditif, c'était dans l'air du temps en fait, avec ce qu'on avait, il fallait les juger vite, sur base des éléments qu'on avait trouvé, il y avait tellement peu qu'on aurait pas su les garder longtemps. Si il y avait pas eu l'étiquette terroriste en plus, ils auraient tous été libéré. La Belgique n'aurait jamais accepté qu'on les libère hein, il y en avait quand même de dedans... Fin il fallait qu'on les juge tout de suite, vous voyez ce que je veux dire ? Et alors on les a condamner au mieux par rapport au peu

qu'on avait. Ce n'est qu'après qu'on a eu des éléments beaucoup plus probants, beaucoup plus lourds mais alors à ce moment là le procès... c'était terminé. Les gars qui étaient un peu gênants avaient été évacués, comme Zaoui. Et alors là dedans il y avait aussi cette histoire rocambolesque avec la DGSE, renseignements français, qui avait réussi à recruter quelqu'un qui était un peu dans la mouvance du groupe... c'est Ali El-Majda.

H.G. : Il a écrit un livre après non ?

A.G. : Oui mais où il a raconté plein de conneries. Et en fait, c'est moi qui avait les contacts à l'époque avec euh... c'était Alain Chouet. Donc quand on a appris qu'il y avait un infiltré dedans mais qui n'avait rien fait, il avait été approché mais il n'avait pas encore servi. Mais on a eu deux fois ça sur des grosses affaires et on s'est dit mais putain si ça s'apprend, tout va être éventé. Alors ce que la DGSE a fait, c'est qu'ils l'ont pris et ils l'ont renvoyé, puis il a vécu ses aventures et ils ont perdu son contrôle. C'est arrivé souvent avec des gens en Algérie, soit des gens qui ont été pris sur le fait et qui, après, perdent le contrôle et font des grosses conneries. Donc le problème, la réponse est simple, trop peu d'éléments, avec les mêmes éléments n'importe qui aurait été libéré tout de suite. Mais là on ne pouvait pas avec l'étiquette terroriste, de plus qu'on en parlait avec les trucs de France et tout ça. Donc là, on ne pouvait plus libérer des gens qui étaient des terroristes mais avec le peu qu'on avait, ils ont été condamné à des peines riquiqui... ça c'est la vérité : pas pressé d'évacués mais une porte de sortie quoi.

H.G. : C'est les propos utilisés par Jean-Pierre Borloo.

A.G. : Oui oui mais je vous explique, ça remonte là-dedans alors... alors euh... à l'époque ce qu'on connaissait ? Ben pas grand-chose hein, il faut pas exagérer tout ça c'est venu après hein, avec les milieux de documents lu et relus, on était sur le trottoir hein nous bon...

H.G. : C'est juste ms notes hein mais Jean-Pierre Borloo expliquait en fait qu'il y avait eu, au niveau des magistrats, une augmentation de la dureté des peines avec l'augmentation du nombre d'affaires. D'abord on jugeait petit à petit et au cas par cas...

A.G. : Oui et après le 11 septembre surtout aussi, dans le petit répertoire sur le terrorisme que j'ai fait, vous avez toute la séquence hein. Donc il y a vraiment eu l'affaire Zaoui, puis on va travaillé après sur des séquelles hein je dirai, du trafic d'armes, au Luxembourg, le réseau mamache etc.. Et puis alors le rebondissement suivant ça a été Melouk comme je vous ai raconté, où là on est arrivé dans Al Qaïda, puis alors en 2000 on est en plein dedans, par Trabelsi, par l'assassin de Massoud qui vient de Belgique. Maintenant, par rapport à ce qui a été écrit, il n'a pas été recruté en Belgique pour tuer Massoud, il a été approché par des tunisiens pour rejoindre le groupe combattant tunisien en préparation puis il a été rejoindre Ben Laden là-bas mais il n'était pas parti pour ça. Puis il n'était pas non plus, comme beaucoup l'ont écrit dans des bouquins, beaucoup de liens avec le 11 septembre.

H.G. : Oui oui Massoud meurt quelques jours avant, mais cette question là c'était vraiment pour insister sur le fait que Borloo avait l'impression qu'on avait politisé une affaire criminelle. Que les magistrats prenaient des peines très lourdes pour des mêmes faits et de plus en plus lourde en fonction de l'évolution du sujet.

A.G. : Ça c'est clair, le gars qui est arrêté pour soutien au terrorisme après Paris, même si il n'a presque rien fait, il prend 5 ans d'office hein. C'est ça qui est vicieux. Si par exemple vous avez envie de tuer le petit copain de votre ex petite amie, ben vous achetez un pistolet puis chemin faisant vous vous dites finalement... puis avant de mettre la main sur la porte de sa

baraque vous rentrez chez vous. Vous n'avez pas commis d'infraction, si vous avez acheté une arme. Maintenant, et les prénoms ne sont pas anodins, vous rentrez dans un bistrot et on sait par un informateur que Ali a dit à Mohammed « on va faire sauter l'atomium », à ce moment là vous avez 40 000 trucs. Puis Ali va acheter de l'acétone pour n'importe quoi, sa copine, on n'en sait rien hein, vous avez dit à votre chef, lui là-bas il a dit que... tout de suite « Oulà là, terroriste ! ». Puis vous vous dites, ben non, il faut d'abord prévenir la magistrature, on va vous dire « ben non ils sont trop dangereux on a pas le temps ».

H.G. : Donc l'intention du crime ?...

A.G. : Alors qu'on devrait prendre du temps pour avoir des éléments incriminant, on nous dit non non non, on ne prend aucun risque ! Et plus on avance dans l'histoire du terrorisme, moins on a tendance à prendre des risques et plus vite on fait des opérations en amont donc avec des éléments qui ne sont pas très lourds. Et quand vous allez arriver au pénal devant des gens, les gars vous disent « non mais c'était pour rire, l'acétone c'était pour ma copine ». Donc ben maintenant ils vont avoir 5 ans, le minimum syndical, pour participation à une entreprise terroriste en plus ! Et ces gens là, tac, ils ont le cachet, et ça c'est quand même interpellant ! C'est le seul domaine policier où ça fonctionne comme ça.

H.G. : Ce qui est aussi interpellant, et pas mal d'avocat de dossier de terrorisme qui explique que, de plus en plus l'intention est comprise dans le crime et on les condamne pour des trucs qui n'ont pas été commises et même si c'est des enquêtes pro-actives, ce qui est normal pour ce genre de dossier, les avocats de la défense disent qu'ils ne peuvent pas défendre des intentions.

A.G. : Oui, ça c'est la prise de risque en fait, l'analyse de risque fait que quand on a une information, plus les conséquences de la chose sont dommageables, moins on va être regardant par rapports aux éléments matériels qu'on a. Vous voyez ce que je veux dire, c'est deux courbes qui sont contraires. Si vous avez un fait d'importance moyenne par exemple, pour détailler l'information, avec par exemple un attentat à Noël, comme quand Trabelsi est incarcéré, on a parlé un attentat à Noël ou à la nouvelle année je ne sais plus... Ben on a annulé les fêtes etc. mais en fait on avait pas grand-chose mais les conséquences de ça aurait été terribles donc on a pris des mesures avec beaucoup moins d'éléments. C'est typique de l'analyse de risque.

H.G. : Dans les articles de presse et tout ça, on a deux images qui ressortent, dans tout les partis, avec d'un côté l'image d'islamistes qui se sont échappé d'Algérie pour combattre une dictature, et en face on a l'image de dangereux terroristes...

A.G. : C'est aussi pour ça que je vous demandais si on s'était déjà vu, pour voir si vous saviez la définition du terrorisme en fait : d'une part c'est l'histoire qui fait de vous un terroriste ou un résistant, mais même pour définir entre la guérilla, une forme de guerre, le terrorisme, aussi. En Algérie, c'était ça, d'abord la guérilla, puis la guérilla en ville et ça c'est le terrorisme. Tout est évanescent en fait. Et en fait l'important dans le terrorisme, c'est l'émotion en fait. Donc c'est comme si vous aviez un vaporisateur avec de l'émotion, que ce soit des images où on décapite des gens ou quoi... quelque part ça annule votre capacité de réflexion et c'est les neurones qui fonctionnent à l'émotion en fait.

H.G. : mais comment est ce que dans la presse, quand il y a le procès en 1995, ces deux images la ressortent ? Ces deux images ressortent dans des journaux belges, pourquoi d'après vous ? Est ce qu'il y a des partis qui militent pour l'un ou l'autre ?

A.G. : Vous savez quand je fais mes conférences sur l'islam et l'islamisme, dans une assemblée, la plupart des gens viennent pas pour apprendre mais pour conforter l'opinion qu'ils ont déjà. Et moi avec mon discours j'arrive à séduire les uns et les autres. Je vais dire « écoutez les gars, les islamistes sont partout, cachés derrière des minarets et ils vont sortir avec des couteaux vous coupez les couilles » et là je vais avoir des applaudissements de tout ce qui est à droite. Ou alors je vais dire non c'est des braves gens avec des coutumes juste un peu différentes et là je vais avoir tout ce qui est à gauche... La réalité est quelque part au milieu, j'essaye toujours de brouiller un peu les cartes, j'ai déjà été accusé d'être proche des Frères musulmans alors que c'est assez... (rires) Juste parce que je n'ai pas toujours condamné tout, que j'ai écrit à l'époque que l'islamisme a ses légitimités dans beaucoup de pays où ils existent parce qu'ils font face à des régimes abominables et je pense qu'il y a des raisons, comme pour le marxisme et tout ça. Je vous ai déjà montré le bouquin dans lequel j'avais écrit dedans sur l'islam belge, sous direction de Dassetto, il est introuvable.

H.G. : Il a été réédité et le nom c'est facettes de l'islam belge, ça a été réédité par l'UCL. Je peux vous envoyer les références si vous voulez.

A.G. : Je veux bien. Faudra qu'on se revoie parce que je suis un peu à la bourre aussi.

H.G. : Je peux vous laisser la feuille comme ça ?

A.G. : Oui hein mais chaque fois c'est des trucs à tiroir quoi. Je ne sais pas exactement moi... faudrait que je vois le plan de votre mémoire, mais ne vous dérangez pas pour ça vous avez vos examens je suppose. Fin le plan, le titre, et... fin parce que ce que je vous raconte ça va peut-être vous amuser mais je pars dans tout les sens quoi. C'est tellement à compliquer à résumé, ça demande tellement de prérequis, qu'est ce que je vous explique, vous en savez sûrement plus que la moyenne des gens mais là je peux commencer avec mes schémas... Vous voyez ici qu'on touche à tout, qu'on peut être radical au niveau idéologique mais qu'on est pas radical au niveau des moyens qu'on est disposé à utiliser, ou alors vous l'êtes dans les deux sens et à ce moment là c'est les vilains, Al Qaïda et compagnie. Ou alors, j'ai parlé à un autre étudiant hier en journalisme, la radicalisation en prison par exemple ça n'a rien avoir avec un milieu quasi normal par exemple. C'est tout autre chose et je lui explique facilement : si je vous radicalise et que je vous convaincs que ma théorie politique, religieuse ou quoi est bonne, il y a du boulot mais bon, si je suis bon vous allez devenir ma créature. Deux, je vais vous demander d'intenter à l'intégrité physique de quelqu'un, c'est un autre boulot, la moyenne des gens, les gens normaux je dirai, ils ont une barrière, tout le monde n'arrache pas les pattes des grenouilles pour voir si elles ont mal. Donc il faut vaincre cette résistance là et ça c'est pas facile, maintenant si vous avez fait ça une fois, alors la littérature démontre que c'est bon... c'est le premier sang qui compte. Mais si vous allez en prison, vous avez déjà affaire à des gens qui ont transgressé, la morale, la violence c'est pas le problème, vous n'avez qu'à leur fournir des éléments en plus de ceux qu'ils ont pour théoriser leur façon de fonctionner ! C'est ça qui est dangereux en fait.

H.G. : C'est le fait que la première barrière n'existe déjà plus en fait.

A.G. : Mais c'est ça bien-sûr.

H.G. : J'ai travaillé sur le concept de Justice dans des organisations criminelles, sur le fait que bien sur toute construction va justifier son existence et ses lois par un système de valeurs...

A.G. : C'est ça, avec un cas typique comme Benjamin Armand, qui est un toxicomane, donc déjà peu résistant au niveau mental si je peux dire, faible en fait, et donc quand il va en taule il

est obligé de trouver un milieu pour exister et l'islam lui donne la justification parce qu'il tombe sur l'imam du coin, un peu savant. J'ai travaillé sur le gars qui a radicalisé Armand, dans sa cellule, bon ben le gars c'est un prédicateur qui quand il sortait de taule allait se saouler la gueule, voir les putes et tout ça, donc c'est aussi un personnage qui s'est construit en prison. Il inspirait du respect, mais c'est très toxique parce que premièrement il avait le costume qu'on lui avait fabriqué sur mesure mais si quand il sortait il allait prendre de la coke et tout ça, mais une fois qu'il va se castagner avec son gars de cellule, il va avoir un soucis parce qu'il va pas rentrer pour un mois de taule mais pour au moins un an, et donc là il va mettre son costume de *salafi*. C'est une caricature ce mec là. Puis il pousse l'autre qui va tuer deux collègues, prendre leur flingue et quand il voit une nettoyeuse d'origine maghrébine il dit « Et ma sœur tu fais le Ramadan toi ? C'est bien je te bénis moi je vais mourir pour les frères en Syrie » et pof il meurt. C'est tellement gros et tellement exemplatif aussi, c'est donc un costume de *salafi* qu'il met quoi... Fin voilà mais il y a de quoi discuté mais faudra qu'on se revoit quoi !

Fin de l'interview à 17h08.

Entretien de l'auteur avec Didier Yassine Beyens, fondateur et président de l'Exécutif des Musulmans de Belgique, 16 décembre 2020.

Hugo Leroy : Bonjour on est donc le dimanche 16 et il est 16h, je lance l'enregistrement.

Didier Beyens : On dirait un rapport de police (rires)

HL : Si ça ne vous dérange pas de vous présenter rapidement, votre parcours notamment. Ce sera pour mes professeurs qui ne vous connaissent pas forcément.

DB : Je suis Didier Beyens, on m'appelle Yassine. Je n'ai pas changé de prénom, je m'en suis rajouté un. Je suis médecin. Mon aventure commence en 91 ? 92 ? et elle se termine en 1999 à l'issue des élections qui ont été organisées dans les mosquées. J'ai été d'abord responsable du conseil supérieur des musulmans qui est né en 91 et qui était couplé à la naissance d'un comité technique des enseignants de religion islamique pour leur désignation. En 94, un exécutif a été officiellement élu mais il n'avait pas pour objectif d'organiser le culte et sa mission a été de négocier pendant de longues années avec les autorités et de créer un climat de confiance réciproque pour que les choses puissent lentement aboutir et suite à des événements malheureux : l'affaire Benaïssa, l'affaire d'ouvrir les cimetières en Belgique, il n'y avait pas de place. Le politique, le palais royal, tout le monde s'est ouvert à la question de la naissance d'un organe par par des élections et sa mise en place en 99.

HL : D'accord. Au tout début dans la création de l'EMB, est-ce que y a des difficultés particulières que vous avez rencontrées ou est-ce que vous avez eu des soutiens aussi particuliers?

DYB : Disons que la principale difficulté au départ était de créer ce climat de confiance puisque, si je me rappelle bien à l'époque, c'était l'ancien directeur du centre islamique de Bruxelles qui avait organisé des élections qui n'ont pas été reconnues par le ministre de l'époque, Monsieur Wathelet, et donc le processus a continué entre musulmans pour mettre en place une constituante de 68 personnes je pense, puis élection d'un exécutif et là, on m'a pioché. Ça a été très très vite dans cette constituante, et puis on m'a pioché dans l'exécutif et puis on m'a demandé de prendre la responsabilité de cet exécutif. Le climat était évidemment pas bon du tout. Nous avions en face de nous comme interlocuteurs possibles Le Centre pour l'égalité des chances et donc le Ministère de la Justice et donc nous avons dû prouver que nous n'allions pas résoudre ce problème de la représentation d'une manière conflictuelle. Nous avions à l'époque les conseils d'un avocat, Maître Gauthier, qui nous avait suggéré d'envoyer à toutes les régions, comme c'est prévu d'ailleurs dans un arrêté royal de 78 je pense, des commissions, des comités locaux je ne sais plus comment on les appelait et de les mettre devant le fait accompli puisque, voilà : l'arrêté royal est là, effectivement c'était un arrêté royal voilà, on l'applique mais c'est évidemment aller à l'encontre du bon sens ... climat particulièrement difficile à l'époque et donc une autre approche a été menée. D'abord par l'intermédiaire du Centre pour l'égalité des chances et puis des réunions avec, non seulement le Centre pour l'égalité des chances, mais aussi avec le Ministère de la Justice. Le tout était de voir de quelle manière les choses pouvaient évoluer dans l'intérêt des uns et des autres.

HL : Je suis retombé sur un documentaire de 1995 fait par la RTBF où – je ne sais pas si vous vous souvenez du documentaire – ils voulaient au tout départ parler des communautés musulmanes en Belgique tout simplement et ils insistent tout particulièrement sur ce qui est signe d'altérité, de différence et il y a une sorte de conviction au tout début du reportage – je

vous le montrerais après si vous voulez – directement les gens ont tendance à se justifier par rapport à leur religion. Est-ce que au niveau de la presse, déjà quels étaient les rapports de l'EMB avec la presse et est-ce que vous aviez l'impression que cette question par rapport au FIS notamment et au GIA de l'époque de devoir en parler.

DB : Nous n'avions pas des contacts avec la presse au début du parcours puisque le but n'était pas de dire nous sommes là voilà... Le but était : qu'est-ce que nous pouvons faire pour résoudre ensemble les problèmes et ça nous devons négocier en sorte de catimini ni officieux, ni officiel par des échanges afin de créer ce climat et qui puissent faire évoluer les choses mais donc ce n'était pas, nous n'étions pas un parti politique ou un parti de revendication ou un parti de défense des droits de, mais simplement que nous voulions trouver une solution pour mettre les musulmans sur le même pied d'égalité par rapport à ceux qui faisaient partie d'un autre culte. Vraiment pour ne pas rentrer dans une sorte de discrimination les musulmans sont toujours mis à côté voilà... et donc c'est dans un principe égalitaire mais pas du tout revendicatif, pas du tout : j'ai toujours été contre cette manière conflictuelle d'avancer en disant la loi est là, appliquons là coûte que coûte et donc il fallait vraiment trouver ce climat de confiance. Je me trouvais dans une position privilégiée, n'étant ni Marocain, ni Turc ni ceci ni cela pour pouvoir non seulement sentir un peu de l'autre côté comment ça se passait et pouvoir relayer à ma manière du côté où je me trouvais les informations et voilà j'étais un intermédiaire. J'étais pas un homme de sciences religieuses ou ça... un intermédiaire qui a, à un moment donné, dans un contexte particulier a eu l'opportunité d'agir pour que ça ne dérape pas dans tous les sens suite à des malentendus, des incompréhensions, de l'empressement, des bêtises... euh... des discours qui ne conviennent pas.

HL : Et votre rapport avec le politique à ce moment-là, c'est quoi, justement ? C'est on essaie d'évoluer en catimini sur le côté en nouant des liens avec certains partis en particulier ?

DYB : Non, il n'y avait pas des liens avec des partis étant donné que l'entreprise n'était pas considérée comme un organe politique ou un organe de défense de communautés, qu'elles soient religieuses ou autres, donc notre but c'était de résoudre un problème concret. Le problème concret c'est égalité de traitement pour tous les citoyens de Belgique . Toutes les confessions. C'est pour ça qu'il a fallu chaque fois recadrer notre objectif, vous savez bien qu'il n'y a pas de chef de culte en Belgique mais l'objectif c'est de dire que l'Etat reconnaît des cultes donc il faut [...] L'État pour ça a besoin d'un interlocuteur, l'interlocuteur n'était pas là. Les musulmans veulent être reconnus à part entière, pas uniquement sur le plan symbolique, c'était ça le plus important. La question de l'argent... comme les églises sont subventionnées, les mosquées pourraient l'être mais pas dans un but mercantile mais le but c'était vraiment l'égalité de traitement et d'offrir aux citoyens de confession musulmane ne place qui soit égale par rapport aux autres.

HL : Par rapport à ce rôle-là, vous avez longuement hésité, j'ai retrouvé notamment des articles du CRISP, des recherches du CRISP qui parlaient du fait que vous avez hésité à prendre un rôle moral alors que vous n'aviez pas en tout cas qui n'était pas possible pour l'EMB ou en tout cas un interlocuteur crédible. Est-ce qu'il y a eu des débats par rapport à ça ? Le fait que vous passiez de l'un à l'autre, ça a été (interrompu)...

DYB : Jamais, jamais on ne s'est considéré comme un organe au sens propre d'autorité religieuse donc nous n'étions pas une autorité religieuse, vous imaginez bien les responsables avec quelqu'un qui ne suis pas un imam, un homme du commun. On sait bien que l'entreprise était basée sur les problèmes de gestion du temporel. Maintenant, c'est blanc-noir mais les

choses sont parfois un peu grise. La gestion du temporel appelle parfois des questions éthiques ou théologiques où c'est un peu difficile pour nous de se prononcer, on se tait. A une certaine époque, les théologiens étaient formés mais juste pour aider ceux qui assurent la gestion du temporel et sans qu'elle soit une autorité strictement morale. C'est pour des problèmes concrets. Par exemple, le premier jour de ramadan, il faut mettre les communautés, on ne parle pas d'une communauté, des communautés et il faut les mettre tous d'accord pour dire le premier jour ramadan, à qui on va demander ... théologien etc. Lorsqu'il s'agit d'abattage halal, nous avons l'impression déjà à l'époque... pour dire, ça ne va pas, on fait souffrir les bêtes et donc on a demandé aux théologiens dans le contexte actuel, puisqu'il s'agit toujours d'une gestion dans un cadre belge, il ne s'agit pas de changer l'islam mais il s'agit de le gérer dans un cadre belge, en respectant les lois etc. Comment arriver à trouver une solution ? Parfois certaines questions de gestion peuvent déborder sur des questions plus strictement religieuses ? Mais, loin de nous, et ça j'ai toujours bien insisté, à dire les musulmans doivent faire comme ceci, les musulmans doivent faire comme cela, les musulmans doivent penser ceci et donc le rôle moral que l'état a toujours voulu c'est que on cadre sur le plan idéologique et qu'on se débarrasse des extrémismes. Ça c'est toujours extrêmement difficile parce que dans une communauté comme la communauté catholique, les gens vont faire la comparaison, est-ce que l'église catholique va dire celui-là il est dans un courant ou c'est un catholique intégriste et il ne doit pas être là donc c'est très difficile pour nous. Maintenant on est dans un cadre de lois, ça dépasse le cadre de lois alors il y a la justice, la règle, le règlement.

HL : Jusqu'en 1997, on dit dans les articles en général que vous n'avez pas la confiance du politique : ça s'est traduit par quel impact ?

DYB : Non, non on n'a pas eu la confiance, il a fallu la gagner cette confiance. Comme c'est une entreprise nouvelle, c'est un peu comme le Covid hein, des fois on ne sait pas quoi faire. Ils étaient là devant un groupe hétérogène de musulmans qui s'étaient organisés mais dans un contexte conflictuel, (l'histoire de Samir Badi dans une mosquée) donc ça a été bloqué à l'époque non seulement par le Centre pour l'égalité des chances mais aussi le Ministre à l'époque donc on partait en-dessous de la barre, en-dessous de zéro et pour établir la confiance et dire voilà, nous on ne veut qu'une seule chose, c'est trouver un moyen pour que toutes les parties soient satisfaites, de notre côté et de votre côté et de leur côté et on comprend que vous êtes inquiets, on comprend que vous vous méfiez de nous toujours sans insister et en acceptant cela ; il y avait une nécessité j'étais avec d'autres très très euh... Fin il fallait accepter que le climat soit au départ un climat de méfiance, de défiance et qu'il fallait comprendre que le politique est issu d'un électorat. Même à l'époque, maintenant c'est pire hein, le dossier de l'islam ne se gère pas comme le dossier par exemple des transgenres ou des homosexuels, c'est un dossier à part : c'est un dossier tout à fait à part par ce qu'il n'obéit pas à une certaine logique, il est lié à des émotions, à des peurs, et la grande peur de l'Occident c'est toujours extrémisme, intégrisme, terrorisme, etc. Il faut intégrer cette peur à notre manière de travailler.

HL : Et ça se traduit comment ça par exemple ?

DYB : Vous avez toutes les catégories, les comportements possibles au sein des communautés musulmanes : vous avez des gens qui comprennent, puis vous avez des gens qui...euh, qui comprennent moins bien ! Donc le défi, ça a été dix années très difficiles ... pas toujours quand même... Le défi c'était de garder une certaine cohésion entre nous dans l'approche avec les autorités. Parce que si les uns pensent ceci et les autres pensent cela et qu'il y a

morcellement et que ça ne s'entend plus comme on a pu le voir, comme on l'a vu, dans les exécutifs après, la force d'impact tombe à l'eau. Donc la priorité, c'est de garder la cohésion. Donc on a beaucoup travaillé, notre priorité c'était de discuter avec les gens, tu allais expliquer, c'était pas de chercher la presse, c'était pas de discuter avec les politiques, tout ça est venu après. On sentait bien qu'à un moment donné la roue pouvait tourner mais quand, on ne savait pas...

HL : Du coup c'était vraiment un travail en interne à ce moment-là ?

DYB : Oui en interne, mais pas comme un parti politique. On sensibilisait voilà donc les juifs comme ça, les catholiques comme ça, mais les musulmans, il y a encore un peu de travail. Il ne faut pas attendre que ça vienne comme ça : c'est à nous de pouvoir montrer que nous sommes prêts et que nous méritons que le politique s'investisse dans l'affaire et donc on essaye disons d'être aussi proactifs par rapport à tous les événements, on essaie d'être là ; qu'ils concernent les musulmans ou qu'ils ne concernent pas les musulmans.

HL : Mon sujet de mémoire c'est vraiment spécifiquement le procès du GIA en 1995 et j'essaie de voir le traitement qui en a été fait et l'impact que ça a pu avoir à divers niveaux que ce soit institutionnel ou alors au niveau justement des ressentis et des émotions qui ont changé...

DYB : Nous étions très très étrangers à tous ces événements politiques extérieurs.

HL : Il n'y a pas eu d'impact alors sur la construction de l'EMB ... ?

DYB : Le seul impact, c'est que une fois j'ai eu un contact ... vous parlez du GIA, ça me fait penser à une petite anecdote. Pour un problème, je ne sais plus lequel, où y avait aussi quelqu'un du Centre pour l'égalité des chances. Et on m'a fait la remarque : il y a deux personnes du GIA qui vous ont contacté vous personnellement. Et donc ça m'a placé moi dans une situation embarrassante parce que je ne savais pas qui c'était, je ne savais pas pourquoi... mais c'est le seul lien...

HL : Donc au niveau politique ou médias par exemple, il n'y a pas eu d'impact direct sur la construction de l'Exécutif ?

DYB : Non, je crois qu'à l'époque c'était surtout les phénomènes près de St Gilles, les problèmes des fouldards, des piscines non mixtes, le traitement des enfants musulmans à l'école, des petites choses comme ça...

HL : Donc vous n'avez jamais été sollicité ? Par exemple, dans le reportage en question, ça revient souvent cette question-là de la journaliste qui demande : oui mais vous par rapport... en posant la question à plusieurs personnes qu'elles soient représentantes de quelque chose ou autre... en disant mais vous par rapport à ça, comment est-ce que vous vous situez ? La presse n'est jamais venue vers vous, ou en tout cas vers l'organisme pour demander ...

DYB : A cette époque-là ?

HL : Oui.

DYB : C'était en quelle année ?

HL : 1995. Le reportage a été fait en novembre plus ou moins.

DYB : Donc c'était en 94, l'Exécutif est mis en place.

HL : C'était vraiment au tout début : on avait eu le procès euh...

DYB : Notre leitmotiv, et on avait vraiment insisté, et les autorités nous comprenaient fin vous savez bien à qui je pense, nos interlocuteurs plutôt... notre leitmotiv était : une gestion de l'islam dans un cadre belge. Nous voulions que les enseignants soient formés en Belgique par des professeurs belges dans les universités ici, que les imams soient formés ici et qu'ils connaissent excessivement bien le contexte dans lequel les musulmans vivent ici. Donc c'est vraiment gérer la vie dans un cadre belge. Et ça nous ne pouvions le faire, nous ne pouvions convaincre non pas avec la parole mais en mettant tout sur la table, tout devait être transparent : tout ce que nous faisons devait être vérifiable, repérable, et donc y'avait pas de cachotteries, y'avait pas de contacts... tout devait être transparent. Et cette transparence, je crois qu'après un certain nombre d'années, ils ont vu que l'entreprise était toujours un minimum solidaire, constituait un groupe qui puisse non pas servir un chef de culte mais aider à l'application de cet arrêté de 78. Puisque on est nulle part avec ça puisqu'il faut un interlocuteur. Toutes les églises ont leur interlocuteur mais les musulmans comment créer cet interlocuteur puisqu'il n'y en a pas dans la religion. Et donc il fallait bien serrer les choses... je crois que un de nos collaborateurs avait même demandé à une personnalité décrié, des Frères musulmans sur la chaîne AlJazira (ortho) que vous devez connaître...

HL : Je ne vois pas de qui vous voulez parler ...

DYB : Donc religieusement, si strictement religieusement on pouvait envisager une entreprise qui gère le temporel, qui n'ait pas un rôle idéologique et qui pouvait gérer les dossiers difficile, il y avait des dossiers difficiles parce que les gens hein... Pour... mettre en place cet organe n'allait pas à l'encontre des principes qu'ils portaient mais qu'il offrait la possibilité de gérer tout cela dans un cadre belge avec en corollaire et ça les gens ne l'ont pas toujours compris à l'époque, si il y a gestion de quelque chose, et bien l'état demande des comptes. Et donc il y avait des personnes qui disaient : on va être contrôlé, on va s'ingérer, surtout l'ingérence, c'est de ça qu'ils avaient très peur... qu'en s'ingérant dans le culte, ils allaient s'ingérer dans une forme d'islam qui allait être imposé aux musulmans et c'est pour ça qu'il fallait toujours bien bien séparer.

HL : Mais il n'y a jamais eu à un moment la volonté d'être un porte-parole ou une voix portée par les différentes communautés musulmanes pour pouvoir répondre à une demande soit de la population, soit des autorités, soit des médias ? Je ne sais pas si vous voyez ce que je veux dire ?

DYB : Je vois ce que vous voulez dire. En fait, la frontière est très mince hein. Parce que quand, imaginons, vous êtes un représentant d'un organe, on va essayer très très vite de vous décaler non pas sur les affaires dont vous vous occupez mais sur des affaires qui sont liées à la visibilité de l'islam... et vous savez de quoi je veux parler. Et donc si, par malheur, on tombe dans le piège, qu'on soit d'accord ou pas d'accord, qu'on dise ceci ou qu'on dise cela, on peint d'une manière excessive tout en une couleur alors que ça ne correspond pas à la réalité et le danger c'est qu'on se serve de cet organe pour manipuler, pas manipuler, influencer et dire voilà : le bon islam c'est ça, le mauvais islam, c'est pas ça. C'est très subtil, la frontière est très fine et la presse est très encline à rentrer dans les problèmes comme ça.

HL : Et ça, c'était une voix unanime ? Il n'y a pas eu des personnes au sein de l'Exécutif qui se sont dit à un moment : ça vaut peut-être la peine qu'on intervienne ? Ou c'était un consensus ?

DYB : J'ai eu la chance d'avoir avec moi des personnes qui partageaient la même opinion que moi et qui avaient très bien compris que notre marge de manœuvre devait être cadrée dans l'objectif que l'on s'était donné, dans le cadre que l'on s'était donné et qu'on ne pouvait en aucun cas parler au nom de toute une communauté, d'ailleurs ce n'en est pas « une », il y en a « des ». Et on ne peut pas parce que, idéologiquement, enfin théologiquement, d'abord on était pas un organe de culte et puis aucun organe quel qu'il soit ne peut pas parler au nom des communautés sur des points théologiques à moins qu'ils ne soient unanimement... reconnu par consensus, sous peine d'effacer ou de discriminer ceux qui pensent différemment. Et ce n'est pas le rôle de cet organe ... mais la presse et le politique évidemment, dès qu'il y a un problème, c'est facile hein... vous avez un terroriste-là : ah, l'Exécutif a dit que le terroriste il a mal fait, il fallait pas le faire, c'est pas l'islam. Donc on a ce double rôle – et c'est ça que ça devient un peu compliqué – de gestion et de représentation symbolique. Cette représentation symbolique jusqu'à présent certains ne l'ont pas comprise. Pur eux c'est : défendre les musulmans, défendre l'islam. Mais l'islam pour nous ne se défend pas, il se défend lui-même et on n'est pas là pour défendre l'islam, on n'est pas là pour défendre les musulmans non plus ou la religion. On est là pour appliquer au mieux une situation dans un contexte donné pour créer un traitement égalitaire, c'est tout et c'est pas plus, mais toujours la possibilité ... le dérapage est extrêmement facile. Alors évidemment, il suffit de dire ... euh, c'est comme ma leçon... j'étais en formation (vous allez comprendre d'une autre façon) : il y a 10 degrés, j'ai froid, il fait froid... Un fait c'est de dire, il y a 10 degrés, un autre fait est de dire « j'ai froid » et l'autre « il fait froid ». On ne peut pas dire « il fait froid », on ne peut pas dire « j'ai froid », on doit dire les faits. Donc dans nos communautés, il y a des gens qui pensent comme ça, et des gens qui pensent comme ça. Et moi-même, à titre personnel, je trouve dommage que des gens pensent comme ça mais c'est à titre personnel donc il faut toujours, pffffff

HL : Toujours un peu lisser sur les côtés pour éviter les dérapages, c'est ça ?

DYB : Oui, un glissement vers un rôle qui n'est pas... et c'est facile, très très très facile.

HL : Et il ya des gens qui ont essayé de vous pousser dans ce rôle-là ? De tirer l'Exécutif vers quelque chose qui n'était pas son rôle premier comme vous l'avez expliqué ? Des individus, des personnes en général qui auraient bien aimé justement voir l'Exécutif ...

DYB : Des deux côtés...

HL : Des deux côtés, oui ?

DYB : De des deux côtés ! Du côté musulman, certains pensaient que c'était une diaspora qu'il fallait mettre en marche, comme ça se passe dans les pays anglo-saxons. Du côté de la presse, évidemment, c'est toujours le sensationnel et donc faire dire à son interlocuteur fin... c'est toujours évidemment très productif. Et du côté politique, ils ont tenté parfois de faire de cet organe un peu plus, un rôle de ...

HL : De stabilisateur social ?

DYB : De stabilisateur social ! Il peut l'avoir mais il doit donc...enfin, ça, je ne sais pas si c'est comme ça que ça s'est passé réellement,...mais en fait il y a un (?idéal) qui n'est jamais atteint, c'est de rester dans un contexte factuel.

HL : D'accord. Pour revenir un peu dans le procès de 1995, en septembre, il y a vraiment plein de courants différents. Donc, il y a des membres du FIS, il y a des personnes qui sont, on va dire, plus modérées, puis il y a des personnes qui sont plus dans le salafisme soit

réformé soit armé. Et ils sont tous...dans la presse, on a toujours le terme « islamistes » en général. Est-ce que, au sein de l'Exécutif, ou vous personnellement, est-ce qu'il y avait un sentiment de la part d'autres personnes d'incompréhension ou justement de ...raccourci ? Et comment est-ce que ça s'est matérialisé, peut-être ?

DYB : Franchement, je ne me souviens pas qu'on ait parlé d'événements de politique extérieure, en l'occurrence celui que vous me citez. Et il n'y a pas à ma connaissance, très honnêtement, de sujet d'un débat puisque toujours le leitmotiv c'était : « Qu'est-ce qu'on peut faire ici en Belgique avec nos acteurs, ici en Belgique et par rapport au contexte belge ».

H.L. : Donc la politique étrangère était vraiment mise sur le côté ?

DYB : Oui, oui, tout à fait. Maintenant, c'est possible que certains ont eu des contacts, oui... Apparemment, deux personnes m'auraient téléphoné mais je ne me souviens pas de qui il s'agissait...parce que je fais des yeux comme ça et je dis « Ah bon ? »

H.L. : Oui, donc il n'y avait pas de ...Quand vous avez lu le traitement qu'il y avait dans la presse, etc., vous ne vous êtes pas dit à un moment, - parce que, à l'époque, les journalistes s'y connaissent vraiment peu, - vous ne vous êtes pas dit à l'époque « Ce serait quand même bien d'apporter des nuances ; » ou ce genre de chose ?

DYB : Non, non. Vraiment, c'était une question, pfff... C'est comme si vous, vous allez vous occuper de la taille des œufs bios par rapport aux œufs qui sont pas bios ! Pfff fin... C'est pas ...

HL : Oui, je comprends. Euh.., ça vous y avez répondu... Le président du Secours islamique à l'époque, donc Jamal Zaari avait dit qu'il y avait dans les différentes communautés musulmanes de Belgique, qu'il y avait un soutien émotionnel au GIA face à la dictature mais que ce n'était pas un soutien raisonnable. La circulation de l'idée du militant du FIS un peu réfugié contre une dictature, elle était courante ?

DYB : Il y avait des tas d'associations qui existe et il a fallu chaque fois dire : « C'est très bien ce que vous faites. », même s'ils font comme ça, ou comme ça, ou comme ça !

HL : D'accord

DYB : « Faites ce que vous voulez, mais nous on ne peut pas faire ce que vous, vous faites parce que c'est pas notre rôle » D'accord ?

HL : Oui, oui bien sûr, mais ...

DYB : Moi, je me souviens du Secours islamique, il avait des ramifications un peu partout et toutes ces ramifications et ces gens qui ont des contacts un peu partout, il n'y a rien de mieux pour faire peur à nos interlocuteurs, si on avance ne fût-ce que d'un pas dans cette direction...

HL : Mais..., là c'est plus votre perception des choses, hein, je parle pas de l'Exécutif en général...Est-ce que l'idée était répandue ou est-ce que ce n'était vraiment, on va dire, que des illuminés sur le côté ? Mais...c'est vraiment pour comprendre un peu la manière dont la vision des guerres en Algérie était répandue. J'ai peu de personnes qui acceptent d'en parler en général.

DYB : Oui mais en fait, j'ai très peu de souvenirs par rapport à ça... Je me souviens de certains événements comme l'attaque des Américains à Tripoli, là donc c'était en 86, c'était bien avant tout cela, je sais qu'il y avait eu des manifestations mais je fais..., comment dire,

par rapport à ce qui se passe, la persécution des minorités en Chine et en Birmanie, et donc, ça bouge par les réseaux sociaux. A l'époque, nous avions pas cette mobilisation par euh... Le contexte de communication...

HL : Était différent.

DYB : Était très très différent, oui, et nous n'avions ni les problèmes de la Palestine ni les problèmes de ce qui se pourrait se passer dans la politique intérieure de la Turquie ou du Maroc. Nous savions que, donc au niveau de l'Etat turc, je ne sais pas si ça répond indirectement à votre question comme ça, et donc eux, ils avaient une vision que « Bon, les professeurs que nous envoyons en Belgique, ils respectent notre autorité » Le roi Hassan II, je me souviens de son allocution « Les Marocains qui sont en Belgique, ils sont d'abord citoyens marocains, ils restent marocains même s'ils deviennent belges. » Il y avait donc toujours cette volonté d'avoir une influence sur les citoyens d'ici. Et ça, ça nous dérangeait mais il fallait nous adapter, s'adapter au fait qu'il puisse y avoir des influences de l'extérieur tant d'un côté que de l'autre côté mais qui soient pragmatiques dans le sens où on a besoin du soutien de tout le monde, on n'a pas besoin de se faire des ennemis. L'Etat turc, il fait ce qu'il veut; l'Etat marocain, il fait ce qu'il veut ; mais nous ici, on désire faire de cette manière-là en s'entendant bien avec tout le monde. Et donc jusqu'où on peut aller ? C'est [incompréhensible] n'avait pas misé un sou sur l'Exécutif à l'époque mais une fois que les choses ont été plus loin, ils se sont investis beaucoup plus. Et puis vous aviez l'autre pendant de l'Exécutif, c'était Millî Görüs et donc toute la mouvance, nous étions plus proches de ces gens-là parce que ces gens-là, ils voulaient, - est-ce que c'était par stratégie ou pas ?, - ils voulaient que les enseignants soient nommés ici en Belgique et puis par Ankara.

H.L. : D'accord. Mais je reviens juste deux minutes, on ne sait jamais si j'arrive à vous rafraîchir la mémoire. C'est... donc, en 1992, il y a des élections en Algérie où le FIS, donc le Front islamique du Salut, de la mouvance des Frères musulmans, arrive... En gros, ils remportent les élections, à un très très haut score. Et là, l'armée intervient, renverse l'élection. Commence une guerre civile. Et donc on a plusieurs militants des partis politiques, notamment Ahmed Zaoui qui vient se réfugier en Belgique...et il y a une tentative de transfert d'armes à destination des militants islamistes.

DYB : C'est un nom qui ne me dit...

H.L. Ahmed Zaoui ?

DYB : C'est ça ... Je ne me rends pas compte, hein.

H.L. : Mais, le procès que j'étudie, c'était ce procès...Donc, il y avait lui, il y avait aussi le premier procès de Tarek Maaroufi et c'est...

DYB : Je prends le corollaire avec ce qui s'est passé en Egypte : il y a quand même eu des marches dans la rue et soutenir le malheureux, là, qui s'est fait exécuter, hein. Et bien j'ai eu l'impression qu'avec l'Algérie, c'était un peu comme l'Égypte, comme ça l'impression.

H.L. C'était lointain ? C'est ça ?

DYB : Pardon ?

H.L. C'était assez lointain ? C'est ça.

DYB : Oui mais... Vous avez vu une manifestation dans la rue à Bruxelles pour soutenir ce...

H.L. : Celui-ci ?

DYB : Non, l'autre là, je ne sais plus comment il s'appelle...

H.L. Je pense que c'était Morsi.

DYB : Pas Moubarak ?... Mais en fait, ils sont arrivés au pouvoir, ils ont gagné et puis l'armée est intervenue mais il y a personne qui a bougé ici, hein ? Je veux dire ... En fait, je crois qu'il y a beaucoup de musulmans qui sont contents d'être ici parce qu'il y a une liberté de conscience, une liberté de parole, une liberté de réunion, je me souviens encore à l'époque : « ... parce que dans notre pays on ne peut pas dire n'importe quoi, dans notre pays on est surveillé, dans notre pays...et bla bla bla ! » Et donc je crois que tout le monde était... dans le sens où si donc on respecte le cadre belge, on vit un islam beaucoup plus libre. Ben, le pendant, évidemment, ça a été que, avec tous ces événements qui sont intervenus par après et qu'il y a eu tellement de peur par rapport à l'insécurité, au terrorisme et tout ça, que le climat a un peu changé. Et je crois que les gens savent aussi qu'il y a une telle imbrication des phénomènes politiques, économiques et religieux que l'essence même du religieux disparaît de toute cette problématique, hein ! Donc le GIA, le FIS, ce sont des partis politiques, mais la plupart des gens que je connais ne veulent pas d'un parti religieux. Ils veulent pas ! Il y a des cas extrêmes, on les montre à la télévision, le type de la STIB, là, qui regarde « comme ça » parce qu'une journaliste l'interview... ce sont des caricatures ! Tellement caricatural qu'on ne sait pas supporter ça...moi, je sais pas. Mais ça donne à monsieur tout-le-monde de : « Voilà, regardez de quoi les musulmans sont capables ! » Et quand un terroriste se fait exploser et puis on le revoit qui allait dans les dancings, qui buvait, etc.: « Vous voyez, derrière n'importe quel musulman, il y a un terroriste ! » Donc ça... Après, c'est vrai, après les tours jumelles, les choses sont devenues beaucoup plus compliquées.

HL : Ca a été un tournant, d'après vous, dans la perception des gens, de la situation, enfin pas de la situation mais...

DYB : Du côté non musulman sur le côté musulman : oui. Et puis, il y a eu toutes les montées des populismes en Europe aussi qui attise tout ça. Et la crise économique...et plus on va aller vers une crise économique et les discuter en tout genre, et plus on va cibler évidemment une catégorie, et elle ne sera pas toujours identitaire, culturelle parfois religieux. Donc, ces problèmes-là, nous ne les avons pas. Je crois que s'il y avait eu ces problèmes qu'on rencontre maintenant, après, c'est 2001 je crois, je disais 2000 , et vous ?

HL : 2001

DYB : Je crois que c'est quand même très difficile à mener la barque.

H.L. : D'accord.

DYB : Il fallait vraiment qu'il n'y ait rien qui se passe et il fallait qu'il y ait quelque chose qui se passe de manière très positive et là, la chose très positive qui nous est arrivée, avec un drame malheureusement, c'est l'affaire Benaïssa et là on a vu que tant du côté musulman que du côté non musulman, il y avait vraiment une union au niveau du ressenti et de la volonté de trouver des solutions pour des problèmes concrets.

H.L. : D'accord.

DYB : Et c'est comme ça que tout s'est organisé, quoi ! C'est pas nous qui avons tellement bien travaillé que, et bien, on a réussi. Non, c'était vraiment un contexte, un moment donné,

mais nous, notre rôle c'était de dire : « On s'énerve pas. On peut pas aller trop vite. On attend le bon moment. C'est pas le résultat qui compte. C'est notre intention. » Parce que...je vous explique beaucoup de choses mais c'est fondamental pour nous de décrire l'état d'esprit. Vous savez, quand on fait quelque chose : l'intention, l'action et le résultat de l'action. Donc, par exemple, si je prends votre verre, je pense que je vais prendre votre verre, je le prends, puis je le bois, je le prends pour le boire. Maintenant, si je le prends, ou que j'ai l'intention de le boire et que je le prends, est-ce que je vais le boire ou pas ? Et bien, cette question-là n'était pas importante !

HL : D'accord.

DYB : Mais il fallait aller dans cette direction-là et c'est pour ça que j'avais comparé ça avec l'histoire des alchimistes qui essayaient de former de l'or à partir de l'eau et le contraire et qui ne sont jamais arrivés à former de l'or. Ben pour moi, l'or c'était ... l'harmonie sociale. Cette harmonie ne peut pas exister, c'est impossible, mais on doit y tendre et peu importe qu'on n'y arrive pas, c'est le fait d'avoir l'intention et d'agir en fonction de ... qui est important ! Ca, c'est dans l'esprit même de l'islam avec les versets, et des manières de penser. C'est pour ça que, avec la patience et le fait de dire « On y va », on sait pas où ça mène mais c'est comme ça qu'on doit le faire très honnêtement, en transparence, cadrés, à dimension humaine, c'est-à-dire se concerter, surtout ne jamais mépriser. Même avec les extrêmes, il faut prendre des pincettes. C'est pas notre rôle à nous de dire : « Voilà, vous êtes extrêmes. » Si le gars est extrême et qu'il sort du cadre de la loi, ça c'est la justice qui doit...mais c'est pas notre rôle la gestion du temporel.

HL : D'accord. C'est un peu plus personnel comme interrogation mais enfin, d'après vous, le traitement qu'il y a aujourd'hui dans les médias de l'islam, etc., qu'est-ce qui, d'après vous, manque ? Et qu'est-ce qui pourrait être intéressant d'y apporter en plus ?

DYB : Bon. Il y a l'opinion publique, l'inconscient collectif comme on l'appelle. Vous avez la presse qui vend des informations à cette opinion publique et il y a une inter-relation et vous avez le politique, qui est issu de cette opinion publique. Vous avez tout ça qui joue ensemble. Donc...je suis, heu... pour moi, le politique n'a pas d'âme : il est pas bon, il est pas mauvais. Il n'y a pas besoin de s'énerver contre le politique parce que le politique, il a une logique, qui n'est pas du tout une logique idéologique, religieuse...mais une logique devant des informations et d'être performant, etc., mais il a..., mais j'en parlerai après de cela.. Mais le politique, lui... J'ai toujours essayé d'expliquer ça à ... « Oui, mais il a dit ça, il a fait ça, il est pas bon, etc. mais le politique, c'est pas toujours la même chose. Le politique, il fait pour que son électorat soit content. C'est une logique différente de la nôtre. Donc nous devons nous adapter à cette logique et voir qu'est-ce que l'on peut faire d'une manière pragmatique pour arriver peut-être à faire changer un peu la direction du politique mais ce politique n'est pas à blâmer, il n'est pas à applaudir, il est à sa logique. La presse est à sa logique aussi. C'est pas... On peut s'énerver sur tel journal qui a publié ça, sur tel journaliste, mais ils sont dans leur logique, leur logique ils prennent de l'information qui va donner des lecteurs et qui va, hein... Ben nous, on avait affaire aussi à l'époque à tout ça. Mais l'important, c'est que nous, nous gardions notre propre logique. Et notre propre logique, elle était basée sur des choses très simples : cadrer la mission de l'Exécutif, assurer un climat de confiance et donc rendre tout transparent, rien à cacher : « Voilà, venez, ouvrez la porte... » Et agir entre nous pour que tout le monde soit bien considéré, pour qu'il y ait des concertations, pour qu'il n'y ait pas des mises à l'écart... parce que c'est ça le problème principal. Le problème ne vient pas du politique, le problème ne vient pas ..

H.L. : Hum...

DYB : J'en viens à ma conclusion.

HL : Oui ?

DYB : Le problème ne vient pas de la presse. Le problème, c'est la manière, le ressenti, et la manière de réagir par rapport à ce ressenti d'une catégorie de gens qui donc alors entrent dans la victimisation, entrent dans une situation conflictuelle parce que leur orgueil est touché, enfin c'est un orgueil tout à fait légitime mais ils réagissent en fait émotionnellement.

HL : D'accord.

DYB : Et donc, en résumé, il fallait toujours que l'on fasse preuve de pragmatisme, de patience, et surtout de rationalité pour ne pas, lorsqu'on était bousculés, attaqués ou méprisés, ou je ne sais pas quoi, réagir au quart de tour et dire... euh...

HL : Oui, je comprends. Pour revenir sur le sujet, etc. Mais il y a eu quoi comme évolution après ? Vous avez dit qu'il y a eu en... l'affaire dramatique qui a permis une évolution, et tout cela... Mais j'ai vu par exemple qu'il y avait un rapport de la Sûreté qui disait qu'elle appelait à des coopérations avec l'Exécutif, des services de police qui faisaient la même chose, etc. Est-ce qu'il y a eu une évolution du rôle de l'Exécutif petit à petit dans les années 2000, ou ce genre de choses, d'après vous ?

DYB : Moi, j'étais plus là.

HL : Mais, dans... de votre point de vue extérieure, si vous voyez ce que je veux dire...

DYB : Une question précise par rapport à ça ?

HL : Savoir vraiment si, après les procès de Zaoui, puis de Maaroufi, dans les années 95/98, est-ce qu'il y a eu une évolution de la Sûreté ou de la police dans leur rôle vis-à-vis de vous.

DYB : Je vais vous raconter ce que moi, je connais parce que moi je ne sais pas vous dire... Ce que moi, je connais, c'est que en 99, nous avons un accord tacite avec le Ministère de la Justice et de son Égalité des chances pour faire en sorte que ceux qui soient élus soient soumis à un screening. C'était un accord irrégulier, c'était pas dans le cadre de la loi, c'est pour ça que c'était un accord tacite mais on nous disait : « Voilà, vous faites comme ça ou bien nous, on bloque. Et comme nous, on va bloquer, et bien, donc l'affaire... » Comme le Gouvernement était en affaires courantes à cette époque-là, la Chambre n'allait pas se prononcer. Donc, ça allait être au Sénat. Le Sénat, y en avait plus ou ... Et donc ça allait durer, perdurer jusqu'à tomber aux oubliettes. Et donc c'était par rapport à un moment dans un contexte politique très particulier et que nous n'avions pas le choix. Et je me souviens toujours de Monsieur Halley qui disait : « Écoutez, c'est vrai que la situation n'est pas idéale et que vous êtes considérés comme différents par rapport aux autres. Mais une fois que vous avez votre outil, votre interlocuteur, l'organe de l'Exécutif, c'est à vous à travailler au sein de cet Exécutif pour que les choses et les mentalités évoluent ». J'entends au niveau des politiques, au niveau des services de police, au niveau de la Sûreté, ou je sais pas quoi. Or, tout le monde a dit « Oui, oui, oui » mais quand c'est arrivé le moment où j'avais pu voir la liste et que j'ai dû aller comme promis au... ministre, l'interlocuteur du Ministère de la Justice... ça avait été déjà donné et puis on m'a remis une liste avec tous les noms qui étaient barrés.

H.L. : D'accord.

DYB : Alors, il fallait expliquer et il n'y avait que moi comme témoin, il ne voulait pas de témoin, y avait moi. Donc il voulait...il fallait expliquer à ceux qui étaient concernés : « Vous avez été élu mais dans le contexte actuel difficile... » et c'était aussi le moment où il y avait l'ancien ministre, euh... l'ancien bourgmestre d'Anderlecht, Simonet, là, qui nous embêtait à ce moment-là... (rires)

H.L. : D'accord.

DYB : Et qui agitait la presse et qu'il y avait aussi plein de choses qui arrivaient, j'ai dit : « On n'a pas le choix. Ou bien ils font cela pour bloquer l'histoire, et voilà le contexte, etc., ou bien vous mettez un petit pas de côté dans l'intérêt de tout le monde. Et puis demain, ben... Alors ? » Les gens disaient « oui » mais en fait, ils pensaient « non ». Et donc, dès qu'ils étaient sortis, ils ont commencé un groupe structuré. J'ai été évidemment confronté à ce groupe structuré qui n'acceptait pas cette histoire mais comme j'étais le premier garant, etc., et que l'accord avait été...donc, c'était toute cette évolution pendant dix ans qui allait être peut-être mise à la poubelle en quelques jours, et définitivement à la poubelle s'il y avait forçage et pas adaptation par rapport à ce contexte politique particulier. C'est pour ça que je vous dis que le traitement de l'islam est un traitement à part, il n'était pas basé sur un cadre de loi, il est vraiment basé sur... euh...

H.L. : Très émotif en fait...

DYB : Sur des considérations autres que rationnelles, on va dire émotionnelles...

H.L. : D'accord.

DYB : La peur de l'électorat, la peur de ceci, de cela... Finalement, donc ce premier Exécutif est ... et puis moi, je suis parti parce que j'avais toujours dit que je partais une fois que l'EMB était fini. J'étais à sec, j'ai une famille, j'ai quatre enfants et il fallait quand même que je pense à autre chose, 10 ans à travailler bénévolement, participer à toutes ces réunions... pour moi, c'était fini et le jour où c'est fini, c'est fini ! Alors, il y a eu le contrecoup, on pouvait penser que tout le monde était content mais ce groupe structuré a commencé à essayer de, même sans ou avec peu de succès, à essayer de dire : « On est discriminé » donc entrer dans une sorte de victimisation, d'être traités différemment, etc. Donc ça, c'était le XXX de ces gens-là..

HL : Et le groupe structuré ?

DYB : Et l'égalisation entre intérêts privés et intérêts.... Hein, moi, c'est l'Islam, moi, c'est la communauté. Et donc, c'est leur priorité hein.

H.L. Le groupe structuré, c'est plus ou moins quelle tendance ? Pour que je puisse vouloir un peu rentrer dans mes fiches, etc.

DYB : Ce sont... pfff ... ça va pas être publié, ça ?

HL : Non, non, bien sûr. De toute façon, si vous voulez anonymiser...

DYB : Bon, mais... hein, parce que moi j'aime pas citer des noms !! Parce que tous ceux qui étaient derrière le mouvement de Tarik Ramadan. Donc, ce sont des jeunes instruits, diplômés, au courant de la loi, qui parfois préfèrent les coups de force juridiques à la

diplomatie, à la vieille diplomatie où on essaie d'arrondir les angles, etc. Pour moi ça a été le plus difficile...

HL. Dans une démarche vraiment revendicatrice, en fait, c'est ça ? Ou plutôt de lutte, du coup ?

DYB : C'est-à-dire que ils comprennent le contexte mais il y a ambivalence. Donc c'est toujours dans un cadre belge, géré, etc. mais c'est la forme qui... Le fond, je pense qu'il est le même : ce ne sont pas des gens qui veulent un islam fondamentaliste, ils veulent le même islam tel que moi et d'autres on connaît. Mais c'est au niveau de la forme... donc, c'est une forme qui ne peut pas passer dans un cadre belge. Le fait d'aller contre le politique simplement parce qu'on pense que... c'est-à-dire contre un inconscient collectif très peu sympathique vis-à-vis du dossier, simplement parce que nous sommes des musulmans, nous avons nos droits, nous avons... Je me suis toujours battu, ça, c'était mon rôle essentiel, c'était de temporer... de temporer ces personnes-là pour qu'elles ne prennent pas le dessus sur l'ensemble.

H.L. : D'accord.

DYB : Et comme dans un groupe, c'est ceux qui crient le plus fort qui arrivent toujours et ça c'est toujours dans l'histoire... Et ben, pour une fois ils n'ont pas réussi.

H.L. : Ils n'ont pas réussi ? A cause de quoi, simplement ? Parce que les arguments n'étaient pas entendus ou il y avait d'autres choses ?

DYB : Parce que ces groupes étaient bien présents, organisés, ils s'organisaient à l'extérieur et se disaient comment faire... Tant qu'il s'agissait de mettre en place, ça allait, mais une fois qu'ils perdaient le pouvoir et le contrôle,- ne fût-ce que temporaire, parce qu'ils pouvaient revenir par après,- là, ils se débattaient dans tous les sens.

HL : D'accord. Donc ils ne nageaient pas, ils coulaient en fait. C'est ça ?

DYB : Comment ?

HL : Ben, une fois qu'ils perdaient pieds, ils coulaient à force de se débattre, plus ou moins... C'est un peu ça ?

DYB : Ben, c'est un peu plus compliqué puisque en fait, - je ne vais pas citer de nom, hein, - une de ces personnes qui était... est devenue un moment donné président de l'Exécutif et, comme Jean Amel l'avait dit, la roue tourne, les choses sont pas comme ça mais à un autre moment ce sera différent et vous pourrez agir... Mais la forme..., la nature des relations avec le politique n'était pas du tout adaptée au texte... C'est le problème, oh on trouve ça partout, hein, c'est des gens qui arrivent à un pouvoir et ils pensent qu'il y a des millions de gens qui vont les suivre, quoi qu'ils disent et qu'ils ont le soutien de... et ils identifient ce qu'ils pensent, ou ceux de leur groupe, à l'intérêt de toute une communauté.

H.L. : D'accord.

DYB : Et donc, et ça, ça a toujours été partout de cette manière-là, mais alors, ça casse... et je pense que si on avait eu des gens comme ça au début... en 91, on aurait pas euh...

HL : D'accord. Dans les questions qui me restaient, j'avais aussi : enfin... vous, cette période-là, comment est-ce que vous l'avez vécue ? Sur le long terme ? Maintenant, si vous y repensez ?

DYB : Écoutez, comme j'ai été un petit peu mitraillé par ces gens, ce groupe organisé... Ils avaient quand même des choses à dire, ils avaient la capacité... Moi, je pensais « Allez, j'ai fini... », j'avais donné/ j'ai quand même donné dix ans de ma vie, je vous dis..., je vous dis ça à titre personnel, hein,

H.L. : Oui, bien sûr.

DYB : Ce n'est pas si important dans le dossier global ...mais pour vous dire mon vécu par rapport à ça. Voilà, tout le monde était content. Je suis parti et peu de gens, quand ils arrivent là, disent au-revoir à tout le monde et puis rétrogradent et ne deviennent plus rien. Parce quand vous n'avez plus la fonction et bien vous ...n'êtes plus là, on n'écrit plus facilement un article, on ne vient pas vous trouver, vous n'avez plus autant d'amis... ça c'est un problème général, de tout le monde, quand il a le pouvoir et qu'il le perd... Mais moi, mon but, c'était de retrouver ma famille et mon travail, et d'avoir la conscience quand même d'avoir fait quelque chose, mais sans ambition personnelle, hein. C'est parce qu'on me l'a demandé et que j'ai dit quand même, on me fait confiance...et donc, je peux pas... je dois mériter cette confiance, je dois quand même arriver avec les autres à ce qu'on réussisse et le jour où ça réussit, et bien à ce moment-là je peux partir.

H.L. : D'accord.

DYB : Et puis ça a commencé dans la presse, dans Le Vif-L'Express : Ils ont dit, il est parti parce qu'il a reçu un ordre des Frères musulmans : il devait laisser la place à quelqu'un d'autre...

H.L. : D'accord...

DYB : Bon d'accord...et puis je vais à une réunion d'un... de ce groupe-là, etc., et j'entends dire : « Il est dit que toi, tu ne dois surtout pas..., on ne peut pas te donner la parole, ça c'est certain... » Donc, j'étais mis à l'écart, si vous voulez. Et puis j'ai lu des articles dans des journaux arabes dans lesquels j'avais accès où on disait, - je ne sais pas si vous connaissez l'arabe, Haza Razul pour me dépeindre. Haza Razul je sais pas mais...je trouve que c'est un peu ...cet homme-là , en disant ... Et puis, il y en a d'autres qui disaient : « Oui, c'est lui qui a fait... »

H.L. : Excusez-moi, une petite question : Razul c'est l'équivalent de *râlhas*?

DYB : Razul, c'est un homme » ...

H.L. : Ah bon, j'ai cru que c'était une correspondance de *râlhas* (rires)

DYB : Non, non, c'est pas Ah ! ah ! ah ! C'est dans une série...

H.L. : OK, d'accord.

DYB : Et puis moi, à titre personnel, je sais pas si... j'étais tellement content d'abord d'être débarrassé de ça qui était un poids terrible. Surtout les dernières années, ça a été un poids terrible...parce qu'il y avait tellement d'entités et d'inconnues et de facteurs qui pouvaient déstabiliser les choses qu'il fallait un investissement total.

H.L. : D'accord, ok.

DYB : Et donc quant tout est tombé, on m'a demandé que je continue mais dans l'explication qui était donnée aux mosquées, la garantie que cet organe existe puis... moi, le président de

cet organe, j'ai dit : « Je ne ferai pas partie, je n'ai aucune ambition ; » C'était un gage de désintéressement. Et ça, c'est très important dans ces communautés-là. S'il semble que vous êtes un chouia intéressé, c'est foutu.

H.L. : Oui.

DYB : Foutu, complètement foutu. Donc, j'ai donné ce gage. Et moi, ça m'arrangeait bien... donc à tout point de vue, ça m'arrangeait bien. Donc, je suis parti. Mais quand même j'ai été un peu bousculé après, et donc j'ai écrit un livre ! Et une fois que j'ai eu fini le livre, je l'ai publié. L'histoire était... J'ai dit ce que j'avais à dire. Je l'ai peut-être mal dit, c'est peut-être un livre brouillon qui allait sur un thème tantôt narratif, tantôt technique, tantôt osé...mais j'ai voulu mélanger les genres, et bon, moi je suis... peut-être musulman, mais je suis aussi un humaniste ouvert à tout, où tout doit se mélanger.

HL : D'accord.

DYB : Et je le vis dans ma vie personnelle, parce que ma femme, elle est syrienne, mon fils est marié avec une Turque, ma fille est mariée avec un Sénégalais, etc., et tout se passe très bien. Donc, dans ma vie privée, cette mixité ne me fait pas peur.

HL : D'accord.

DYB : C'est un... parfois des difficultés en plus, mais c'est... Et moi je rêve que c'est une société comme ça, comme je vous l'ai dit, là, des alchimistes où ...etc.

HL : Est-ce que, au moment de la constitution de l'Exécutif, est-ce que justement, il y a certaines personnes qui ont été un peu contraires à cette ouverture et à cette mixité, ou justement à cette prise de parole publique ?

DYB : Ben, y avait de tout. Je me souviens ... moi j'étais partisan par exemple, à un moment donné, à ce que, au sein de notre institution, on fasse quelque chose pour des entreprises qui étaient non musulmanes, belges, mais qui aidaient les ceci, les cela... de telle façon de montrer que nous sommes tous citoyens de ce pays et c'est pas la religion qui va nous désunir, qui va créer des barrières et c'est... ça, c'était très important. Donc comme déjà l'attaque possible, c'est de dire : « Voilà, vous voulez communautariser une mosquée, des communautés, vous allez créer un organe religieux, vous voulez faire bande à part... » Mais pas du tout, hein, notre volonté, c'était de tout mettre sur un pied égalitaire. Alors, je me suis heurté à des gens qui disaient « Ah non, on ne peut pas aider les non-musulmans, on doit aider les musulmans. » Il y a eu des gens comme ça, qui ont pensé de cette manière-là. Moi, ma vision des choses, c'est à l'encontre de cette victimisation, c'étaient d'être des gens qui n'ayons pas peur de nous avancer vers l'autre quelle que soit la philosophie, l'idéologie, la religion, etc., de l'autre. Ça, c'était ma vision personnelle, parce que c'était la seule manière, à mon avis, d'avoir une vision à long terme d'un espace public et ... gestion du culte dans un cadre hostile.

H.L. : OK, et d'après vous, elle a triomphé cette vision ou il y en a eu d'autres ?

DYB : Non. Non mais les gens sont conscients... mais ils ont peur. Ils ont peur et ils manquent de concertations, ils sont pas assez proactifs, ils sont encore trop dominés par les querelles les uns et les autres. Ils agissent dans une vision plus à court terme.

H.L. : D'accord.

DYB : Quand on les sollicite, ils sont là. Mais moi j'aurais voulu, que, avant d'être sollicités, que, ça aurait été quand même beaucoup plus sympathique, plutôt que toujours dire « Ben les musulmans ne sont pas comme ça, ils sont comme ça... Nous sommes peinés, nous participons à ... »

H.L. : Aller de l'avant ?

DYB : En fait, c'est ...je vais faire une comparaison avec la France : la Terreur, hein, on coupait les têtes quand les gens étaient pas d'accord. Cet Exécutif est nouveau, hein. Les gens ne sont pas professionnalisés là-dedans, hein. Les gens n'ont pas...Ils doivent d'abord ramasser quand même l'enfant qui n'a pas été éduqué. Il doit ramasser... s'il n'a pas ramassé des baffes de ses parents, il doit ramasser des baffes de la société, de la vie, de la police...et après, il va mûrir, hein. Ben, il est un peu comme ça, je pense, cet organe. Donc, je suis pas pessimiste, je suis pas particulièrement optimiste non plus. Peu importe le résultat. Vous comprenez dans quelle démarche on se situe, hein ? On ne se situe pas dans une démarche pour un résultat, on tend vers ce résultat et puis ce qui doit arriver doit arriver, hein.

H.L. : Ben, j'ai plus vraiment de questions. On y a quasiment... Peut-être éventuellement : comment le politique a, petit à petit, vis-à-vis de l'exécutif, est-ce que le politique a changé d'attitude ou ...

DYB : Nous avons vécu, si vous me demandez comment j'ai vécu cette période, il y a eu des moments, pas de tension, mais de grande incertitude parce que nous avions aussi un trésorier qui avait pris l'argent de la caisse pour des problèmes personnels, qui devait le rendre mais qui ne l'a pas rendu, on se retrouvait presque à la rue... on est passé par des extrêmes, hein, mais j'ai été assez surpris de la manière et du sang-froid des gens avec qui je travaillais.

H.L. : D'accord.

DYB : Donc, ils parvenaient avec beaucoup de réalisme, de pragmatisme, d'humour à se dire : « Bah, ben pas grave, Dieu va nous aider après, nous on doit continuer ...quoi qu'il arrive. Et le moment, le moment le plus difficile, ben, ça a été aussi le..., enfin chaque réunion, c'était... ça commençait bien, nous avions quelqu'un qui racontait des blagues, ça commençait comme ça ces réunions, en rigolant, on commençait par des blagues...

H.L. : D'accord !

DYB : Et puis, on en venait ... et puis, il y avait souvent un difficile, puis y avait hum hum... puis y avait... Il fallait mettre à part, et parler dans le couloir. Alors ça, c'était... Mais ça se terminait tard. Il était deux heures, trois heures du matin... c'était incroyable, ces réunions ! Là où on a senti que c'était très exaltant, c'est quand l'ouverture s'est vue. On s'est dit quand même l'ouverture est là mais maintenant, il faut l'expliquer. Et donc il a fallu non seulement poursuivre les négociations avec les autres interlocuteurs, mais aller là, là, là, et il faut prendre le temps d'aller jusqu'à Arlon, d'aller jusqu'à Gand. Donc... Mais il fallait. Parce que si c'était pour dire aux musulmans : « Vous devez faire comme ça ! », ça n'aurait pas marché non plus. Et là, comme le groupe était suffisamment homogène et que les gens commençaient, ceux qui étaient hésitants, à se dire : « Ah mais ils vont réussir ! » Alors ce sont les optimistes, les gens qui étaient en disant « C'est pas possible ! » mais on les écoutait. Avant, en 92/93, on disait : « C'est très bien, c'est très bien.. » et dès qu'on galérait, après, c'était « Les pauvres, les malheureux... » (rires).

H.L. : Les gens étaient...

DYB : Mais en 94, quand on nous a pris un peu plus au sérieux parce que l'organe était un peu reconnu, puis alors en 98, je pense, quand il y a eu cette décision de, et qu'il a fallu collaborer, nous avions un...une arme. C'était une équipe formidable. Donc il y avait les membres de l'Exécutif, nous avions un juré de la Cour d'Assises, un président de la Cour d'Assises, pour organiser ces élections, un responsable technique des élections belges, nous avions le président et le directeur du Centre d'égalité des chances et nous avions le conseiller du Ministre de la Justice qui est toujours resté le même mais si ses patrons ont changé(s). (rires). Je ne sais plus comment il s'appelait, celui-là. Mais ça a été un difficile, celui-là, et très très très...mais il a commencé un peu à rigoler avec nous après... Imaginez : vous êtes avec quelqu'un pendant près de dix ans, vous ne pouvez jamais rire, et lui, à un moment donné, il commence à ...

H.L. : Oui, à se détendre un petit peu...

DYB : (rires) Alors ces réunions mixtes, c'était pour moi le sommet, à ce moment-là.

H.L. : D'accord.

DYB : Ce n'était pas les élections, les... C'était vraiment cette confiance qui est là et qui est à côté. Là, on a senti que là vraiment le politique... Et c'est pour ça que cette confiance, elle était sacrée. Briser cette confiance, vouloir aller trop vite, vouloir cacher des choses, ne pas être d'accord sur des arrangements tacites, même si c'est discriminatoires, ça allait briser la confiance et cette confiance qui...depuis 2001, je crois, depuis huit ans, huit ans de travail qui allaient tomber à l'eau. C'est très facile, hein, de briser une confiance. Euh, je sais pas si vous êtes marié, vous ?

H.L. : Non, non, j'ai ..., non, non ...

DYB : Je vous souhaite de tomber sur une. Moi, je suis tombé sur une gentille, heureusement, depuis trente-trois ans, mais il suffit parfois, moi c'est en tant que médecin, d'un malentendu de ceci de cela et parfois les choses prennent des ampleurs, etc. Nous étions un couple particulier d'un côté et de l'autre côté, et même s'il y avait cette confiance, je crois que s'il y avait eu un poil qui allait gêner l'histoire...

H.L. Ça n'aurait pas fonctionné ?

DYB : Je ne sais pas, mais ça allait rendre les choses plus difficiles !

H.L. : OK

DYB : Alors à ce moment-là, c'est possible que le politique voulait s'assurer, vis-à-vis de l'opinion publique, qu'on n'élit pas quelqu'un que la presse allait décrire d'intégriste. Qu'il soit intégriste ou pas intégriste, peu importe. Mais qu'il soit décrit après par la presse comme quelqu'un qui a été élu dans l'Exécutif et comme un intégriste,.. après, c'est le politique qui prend la responsabilité du ministre en tutelle qui est responsable de... Vous imaginez, c'est, c'est..

H.L. : Oui.

DYB : Il suffit d'un, hein. Il suffit d'un !

H.L. : La connaissance de la presse, et de l'opinion publique en général, par rapport à l'islam. Depuis le tout début de..., enfin depuis 91, vous pensez qu'elle a évolué, ou pas spécialement ?

DYB : Elle a évolué ! Le climat était franchement hostile en 91, à moitié hostile, à moitié hostile, on ne donnait pas beaucoup de sérieux à cette constituante qui s'était mise en place, qui a voulu aller trop vite. C'était le... celui qui s'exprimait, c'était pas la dame, là ? ...C'était une socialiste... Vous voyez que ça remonte à tellement loin que je n'arrive pas à me souvenir, bon.... Et puis comme l'affaire...comme nous n'étions pas visibles, nous n'étions pas un groupe qui voulait prendre une légitimité vis-à-vis de l'extérieur. Notre légitimité, on essayait de la construire petit à petit à l'intérieur...dans un but précis, le but que je vous ai fixé, hein.

H.L. : Oui.

DYB : Bon, on n'était pas... on n'était pas attaqué puisque on était insignifiants.

H.L. : Ok. D'accord.

DYB : Et pendant ce temps-là, les réunions continuaient. Et donc ça a abouti en 94, là où ça a commencé à devenir l'attaque tous azimuts, c'est quand les choses sont devenues publiques. Et là on a eu peur vraiment que ces gens-là puissent réussir. Pour différentes raisons, hein. Je n'en sais... Je ne connais pas l'intention des uns et des autres mais j'avais vraiment l'impression que dans le centre communautaire arabe, je me souviens à l'époque que les gens qu'un groupe reconverti en Flandres aussi, que certaines sphères politiques, qui étaient tous regroupés autour de Simonet. Simonet, il avait fait un petit peu le rassemblement de toutes les oppositions et c'est lui qui parlait au Parlement et qui abordait les questions parlementaires, chaque fois pour déranger le ministre du... Donc, là les gens nous ont dit aïe que ça risque de réussir. Et là c'est à l'avant-plan, vous êtes visibles et c'est à ce moment-là qu'on vous canarde.

H.L. : Oui, c'est sûr.

DYV : C'est normal, c'est normal... Donc ne pas y prêter trop attention et toujours rester fidèle aux principes : donc cadrer, transparence et concertation entre nous et surtout pragmatisme dans un esprit de pragmatisme, d'empathie : comprendre pourquoi ces gens s'énervent, pourquoi ils ont peur, quelles que soient leurs raisons, c'est pas notre affaire, c'est pas notre affaire.

H.L. : Ma question, c'était vraiment plutôt sur la perception de l'islam en général. Et est-ce qu'il y a une évolution par rapport à ça, d'après vous, depuis le tout début ?

DYB : La vision... j'ai ça dans ma revue de presse en 10 ans, j'ai fait un tas comme ça, j'ai tout mis. Alors, j'avais fait des petits exposés sur...justement cette ...en abordant la question à travers le prisme de la perception médiatique. Et donc, je me basais sur les titres, les gros titres des journaux de l'époque, etc. Et donc, une fois c'était très houleux avant mais une fois que l'entreprise était terminée et qu'il y avait ces 70.000 votants, que le ministre,... tout s'est étaint. Je crois que le premier président, un jeune... comme c'était un jeune qui travaillait au ministère de l'inspecteur du fisc. Donc, c'était un jeune brillant sur le plan intellectuel puisque... il travaillait pour l'État, donc c'était des gages et il a été très bien perçu à ce moment-là, je pense, par.... Et quand les problèmes sont venus de l'intérieur, les gens ont essayé d'attiser le problème vis-à-vis de la presse, d'avertir la presse que... mais ça n'a pas marché parce que la presse a dit : « C'est quoi ces musulmans qui se disputent, peu importe si l'un ou l'autre a raison, etc. » Ils n'ont pas profité de ces querelles internes pour...

H.L. : Pour relancer un débat général.

DYB : Pour mettre de l'huile sur le feu. Donc ça, c'était la période après... Maintenant, de temps en temps, il y a quelque chose qui apparaît...mais je crois qu'on s'attaque très peu à cet Exécutif car on sait ce qu'il est.

→ fin abrupte de l'enregistrement (Mr. Beyens reçoit un coup de fil et termine l'entretien à 1h19).

Entretien de l'auteur réalisé avec Baudouin Loos, journaliste spécialiste du monde arabo-musulman au journal *Le Soir*, 8 janvier 2021.

H.L. : On est bien le 8, il est 11h06.

Est-ce que vous pourriez vous présenter rapidement et aborder un peu votre formation , si ce serait possible ?

B.L. : Oui, donc je suis Baudouin Loos, j'ai toujours travaillé pour le journal *Le Soir* où j'ai été engagé en 1982. Auparavant dans les années 70, j'avais fait une licence en journalisme et communication sociale à l'Université Libre de Bruxelles. Je suis entré au service Monde en 1990, le 1^{er} janvier, et j'ai rapidement été amené à cause d'un départ d'un titulaire de dossier qui s'occupait du monde arabe, d'abord le Proche- Orient puis à partir de 93 du Maghreb également. Ça jusqu'à ma mise à la retraite le 30 septembre 2020, il y a trois mois, mais qui n'a pas correspondu à mon arrêt de travail puisque j'ai immédiatement signé un contrat de collaboration avec *Le Soir* et c'est pour ça que les habitués continuent à voir ma signature dans le journal.

H.L. : Tout à fait ! Donc, quand vous avez commencé à travailler sur le monde arabe, etc , vous aviez une formation particulière sur ce sujet-là ou vous avez un peu mis les pieds dans le plat ?

B.L. : Non et oui ... En effet , j'avais de l'intérêt pour la question, au vu des mes études universitaires mais sans plus et c'est un peu une question d'opportunité : j'avais envie de me spécialiser là-dedans et j'ai eu de la chance avec le titulaire qui a fait faux bond en 1990 alors qu'il y avait la crise du Koweït. Donc il fallait que *Le Soir* trouve quelqu'un : comme j'étais déjà ,en entrant, au service Monde en 90, on m'a demandé si je voulais être le n° 2 sur le dossier du monde arabe, etc . J'avais dit oui avec enthousiasme mais donc comme le titulaire a fait faux bon, et bien, j'ai été mis n° 1 et on m'a dit : « si ça ne va pas, dans trois mois, on te retirera le dossier »...et 30 ans plus tard, je suis toujours là.

H.L. : Et vous avez commencé à travailler un peu sur le dossier algérien en 1995 ?

B.L. : Oh, depuis (pratiquement ?) le début des troubles, disons de la décennie noire qui correspond plus ou moins au coup d'Etat de janvier 92. Là, j'étais pas vraiment n°1 sur le Maghreb mais enfin je m'y intéressais et puis l'année suivante, voilà ça a basculé, j'ai repris le... du monde arabe et alors j'ai vraiment beaucoup travaillé sur l'Algérie. C'est vraiment l'époque des années 90 où j'ai le plus travaillé sur l'Algérie tout en étant très attentif à la problématique israélo-palestinienne... il y avait en même temps les accords d'Oslo, etc . Au Proche-Orient, je pouvais aller, en Palestine, je pouvais aller, tandis qu'en Algérie, au début, j'avais demandé un visa deux fois. La méthode algérienne, c'est un peu comme j'ai expérimenté plus tard avec la Syrie, on vous répond pas, on vous dit qu'il faut un visa, on vous dit à l'ambassade : « Oui, la demande est envoyée, on attend la réponse ». Mais bon , la réponse ne viendra jamais puisqu'ils se renseignent simplement et regardent si le journaliste leur semble hostile au régime, ce qui est évidemment le cas et du coup, le visa n'arrive jamais. Ah ! Il faut reconnaître avec honnêteté qu'après un certain temps, quand on a commencé à assassiner des journalistes, l'envie d'y aller est beaucoup moins importante. Mais j'ai beaucoup travaillé, j'ai été souvent à Paris voir des opposants, etc. C'est quand même un dossier que je connaissais très bien.

H.L. : Donc vous avez eu pas mal de contacts avec le terrain, alors ?

B.L. : Pardon ?

H.L. : Vous avez quand même eu pas mal de contacts avec des gens du terrain directement ?

B.L. : Oui, enfin oui, oui... Je connaissais beaucoup d'Algériens en Algérie mais surtout plus encore dans la diaspora suisse, en France et même en Belgique, avec tous ces gens, que ce soit des gens proches du FFS, FIS, voilà, parfois même du RCD ; du FLN, c'était plus difficile ! Enfin, bon, il y a une question de loyauté qui n'était pas évidente en 95, avec [Berri ?]. Ils ont quand même eu un rôle..., ils ont essayé d'avoir un rôle positif et après le contrat de Rome et le sabotage dont il a fait l'objet avec la complicité de l'Occident, et notamment de la France, on n'a plus...je n'ai plus eu beaucoup de contacts avec les gens du FLN.

H.L. : Donc, en gros, vos contacts, vous avez quand même une bonne connaissance des événements au moment où vous écrivez sur le procès Zaoui en 1995 ?

B.L. : Bon, enfin, j'ai été revoir mes notes parce que j'ai presque rien écrit. C'est pour ça que je me demande pourquoi vous me contactez. J'ai pas vraiment beaucoup écrit, j'ai écrit 2, 3 petits articles, peut-être 4 ou 5...Non, je veux dire le personnage central n'est pas nécessairement Zaoui, je parlais de Azzam etc. Je n'ai jamais considéré que c'était une affaire centrale dans mon travail. C'était vraiment quelque chose, bon, ça se passait déjà ...ça se passait en Europe. Disons que ça entrait dans la problématique qui était quand même assez nébuleuse, comme vous avez dû lire dans vos articles, sur la nébuleuse de l'opposition armée algérienne, des différences entre AIS, GIA, etc, le rôle trouble joué justement par Azzam, Zaoui là dedans et dont on ne savait pas très bien pour qui ils roulaient et en quoi, l'excommunication des uns et des autres, etc. Enfin, c'était assez nébuleux. Et moi, j'étais aussi toujours très attentif à la problématique des manipulations du régime évidemment, qui a quand même notoirement infiltré le GIA et même probablement l'AIS. Tout ça, c'était une problématique très très glauque et très difficile à pénétrer et à y voir clair ; ça , c'est évident. Et donc, c'est dans ce contexte-là que, bon, j'ai écrit 2, 3 trucs sur Zaoui mais son procès lui-même. J'ai été voir : je n'ai pas fait d'article sur le procès lui-même... Je suppose que c'est mon collègue Alain Lallemand qui s'en est occupé.

H.L. : Non, c'était surtout Monsieur Borloo.

B.L. : Borloo, oui !

H.L. : ...qui m'a expliqué en fait que vous aviez un principe où vous travailliez à deux sur le sujet ; donc un travaillait purement sur le côté juridique de l'affaire tandis qu'il y avait un autre journaliste qui travaillait sur le côté plus politique. Et c'est de là qu'il m'a mentionné votre nom, sur le fait que vous connaissiez vraiment bien les événements algériens et que vous aviez une vision d'ensemble, ce qui était rarement le cas à l'époque pour d'autres journalistes.

B.L. : Oui, c'est ça, au point de vue politique, c'est... mais sur l'affaire Zaoui nécessairement, je peux pas vous être utile...

H.L. : Non, mais ne vous tracassez pas.

B.L. : Simplement, je ne suis pas un spécialiste de ce monsieur qui, finalement, si on comprend bien et si on voit toute sa carrière par la suite, est finalement un comparse tout à fait secondaire. C'est pas pour diminuer votre choix de mémoire...(rires) , j'ai bien peur que ce

ne soit pas du tout un personnage central dans l'histoire de l'Algérie et même dans l'histoire de la décennie noire. Non, c'est un personnage tout à fait secondaire à mon sens, ou bien il y a quelque chose qui m'échappe, mais voilà !

H.L. : En fait, j'essaie vraiment de comprendre comment le procès a été traité en Belgique et les connaissances de l'époque sur le sujet. C'est un des premiers, c'est peut-être le premier procès islamiste, enfin d'islamistes, on va dire. Mais justement, c'est la première fois qu'on utilise ce genre de terme aussi. Mais justement, l'utilisation de ces termes-là, est-ce que vous avez l'impression que les gens qui les utilisaient avaient une bonne maîtrise du contexte, avaient une bonne maîtrise du contexte algérien et de ce que signifiait l'utilisation de ce genre de termes ?

B.L. : Quels termes, monsieur ? J'ai pas bien compris.

H.L. : Que ce soit islamiste ou ... on parle un moment de djihadiste, etc. Mais à l'époque, c'est des termes qui sont relativement nouveaux dans le discours journalistique.

B.L. : « Islamiste », peut-être pas mais « djihadiste », je pense que ça n'existait pas d'ailleurs. C'est bien que ce terme se soit imposé depuis probablement la fin des années 90, des attentats de New-York, etc. Ça permet de faire un distinguo important, me semble-t-il. Ce que je peux vous envoyer, d'ailleurs, c'est un lexique que j'ai fait. Pendant huit ans, j'ai fait un blog dans les années 2000 dans lequel j'écrivais pas mal, disons entre 2007/2008 et 2015/2016, je sais plus, enfin bref. J'ai dû un peu arrêter de faire ça parce que maintenant, l'information dans tous les journaux est axée sur l'internet, donc sur les sites, Webfirst, etc. Et donc, le principe du blog étant de faire des articles gratuits donc pour les lecteurs, pour les internautes, contrarie évidemment le principe même de professionnel qui travaille pour un journal et qui doit d'abord se soumettre au fait qu'il faut que son propre patron puisse commercialiser le travail, obtenir de l'argent, sinon on ne peut pas payer les journalistes. C'est une logique que j'accepte peu. Du coup, mon blog, je l'ai laissé un peu tomber. Je peux vous envoyer un lexique que j'ai écrit et qui fait bien la différence entre toutes les notions : islamiste, djihadiste, fondamentalistes, et autres, ... un effort comme ça... des notions...

H.L. : Je veux bien en tous cas, ça pourrait vraiment être intéressant et ça me permettrait en plus de condenser un peu plus ce que j'ai déjà.

B.L. : A l'époque, dans les années 90, on ne parlait pas vraiment de djihadisme, il me semble, si ma mémoire est bonne, et c'est dommage parce que c'est vraiment le terme qu'il aurait fallu utiliser dans le sens que le coup d'État de janvier 92, suivi par l'opposition d'office contre les... contre le FIS qui avait été d'abord, je ne sais plus combien, 15.000 personnes qui avaient été envoyées dans les camps du Sahara, etc. Cette répression a priori, avant même toute violence venant de la mouvance islamiste, a évidemment radicalisé, je ne sais pas si le terme radicalisé était déjà utilisé, mais enfin il s'est imposé d'évidence et donc une partie seulement des gens du FIS qui ont subi la répression se sont radicalisés et surtout une partie s'est réfugiée dans le maquis et a commencé la lutte armée. Partant du fait qu'ils étaient passés par les urnes, passés par le processus électoral pour des élections dans cette perspective qui s'est matérialisée en les remerciant avec un coup d'État et en les plantant dans le dos, il y avait une certaine logique... mais il y avait une certaine logique dans le fait qu'un certain nombre d'entre eux se sont réfugiés dans le maquis et la lutte armée. Même si ce sont des gens dont l'idéologie n'est pas celle qui, évidemment, nous est culturellement la plus proche et pour laquelle on a le plus de sympathie, il faut bien reconnaître que le sort qui leur a été réservé donne une certaine légitimité à une réaction violente qui n'était en fait finalement

qu'une contre-réaction et aussi une attitude hostile vis-à-vis de, globalement, je ne rentre pas dans les détails, d'un Occident avec certainement un gouvernement français,- puisque c'est quand même la France qui faisait la pluie et le beau temps au sein de L'Union européenne sur ce dossier, - un gouvernement français qui, à part quelques nuances comme quand Juppé avait trouvé que le contrat de Rome avait de bons côtés...Sinon, globalement, la France, que ce soit Mitterrand ou Chirac, n'avait évidemment aucune propension à défendre les résultats démocratiques pour, comment dirai-je, faire le jeu des islamistes.

H.L. : Pour revenir un peu au procès en tant que tel, ils vont donc.. Durant le procès, il va y avoir vraiment deux camps. Ceux qui ont été accusés majoritairement de faux papiers et d'association de malfaiteurs mais ils vont avoir une défense qui va relever plutôt du réfugié politique obligé de se défendre face à une dictature. Et en face, on aura l'État belge notamment qui va vraiment présenter le groupe du pro.., la filiation Zaoui comme ils en parlent, comme de dangereux terroristes sanguinaires. Est-ce que vous avez l'impression que ces deux..., comment est-ce que ces deux idées vont percoler dans le débat public ? D'après vous ?

B.L. : Ben, je ne sais pas. D'abord je pense que c'est un débat qui, à l'époque, concernant l'Algérie, n'existait pas sur la place publique belge. Il est resté un peu, presque confidentiel ; il ne doit pas y avoir des tonnes de journaux qui ont fait des tonnes de papier sur ce sujet, peut-être que je me trompe mais...je ne lis pas trop la presse belge, donc...C'est vrai évidemment que la presse belge a une propension à, comment dirai-je ?, à accorder plus d'intérêt à un sujet pour dans l'idée d'une « connotation belge », s'il y a un sujet politique sensible par rapport à des attentats, etc , possibles qui sont perpétrés en Belgique, j'imagine évidemment j'imagine que la presse, ne serait-ce que pour ce danger potentiel, s'y intéresser. Mais moi, c'était pas du tout mon état d'esprit puisque moi, j'étais analyste, analyste ici en Belgique, parce que je ne pouvais pas être sur le terrain, analyste pour l'Algérie en Algérie et ce que pouvaient faire l'un ou l'autre des exilés en Europe, bon... En relisant ce qui a été dit sur ces menaces, là il y a eu des menaces, etc, on n'a jamais su si ces menaces étaient sérieuses, de un ou si elles étaient si seulement proférées, hein ! Mais avec toutes les manipulations de la sécurité militaire algérienne, il faut s'attendre à tout. Comme vous le savez sans doute, les attentats des années 95/96 à Paris, dans le métro, etc, sont fort sujets à de lourds soupçons de manipulation, on ne sait pas si c'est la sécurité militaire qui les a perpétrés, mais en tous cas, c'est bien possible que la sécurité militaire ait un rôle de manipulation de certains éléments, etc. Puisque : à qui profite le crime ? On a bien vu que la France, après ces attentats-là, a cessé d'apporter la moindre nuance dans le dossier algérien et s'est rangée comme un seul homme dans le rang des défenseurs du régime militaire algérien. Donc, c'est tellement gros que c'est..., et la sécurité militaire algérienne est tellement coutumière de manipulations que c'est... d'échapper à au moins l'évocation de ces manipulations. Quant à savoir si les Zaoui, etc, étaient des gens manipulés, j'en sais rien. Tout ce que je peux dire, c'est que la pertinence des menaces qui ont émané, comme ça dans l'air, pour qu'on les libère, etc, on ne saura jamais, on ne saura jamais si ces menaces étaient véritablement envoyées par des gens de groupes armés sympathisants avec ce monsieur ou si c'étaient des manipulations de la sécurité militaire, ce qui est vraiment très plausible à mon sens.

H.L. : A l'époque, on pense aux manipulations militaires ou pas spécialement ? Est-ce que, à l'époque, les journalistes parlent de ça justement ? Est-ce que c'est une idée qui circule au sein du journal ?

B.L. : Moi, dans ma couverture des événements algériens, si je vous disais tout ce que j'ai écrit, parce que j'ai écrit des centaines d'articles, j'ai très rapidement compris que ces manipulations faisaient partie totalement du paysage, du conflit interne en Algérie . C'est pas évident. Quand vous pensez que tous les meurtres d'intellectuels, de journalistes, même le meurtre du président en fonction en juin 92...tous ces meurtres-là n'ont jamais été élucidés. Il n'y a même, pour la plupart, pour la plupart des cas, on parle quand même d'une centaine de journalistes, de...combien ?, de 60/70 grands intellectuels, etc, ... pas d'enquête ! Pas d'enquête ! De qui est-ce qu'on se fout ? Et comment ne pas comprendre qu'en assassinant ces francophones, cette élite francophone qui était déjà très, très, je veux dire par instinct et par idéologie, très très braquée contre les islamistes... Comment ne pas se rendre compte que ces gens-là évidemment allaient basculer vraiment corps et âmes dans le camp des éradicateurs ? Et que ces gens-là avaient une influence évidemment sans pareille sur la place de Paris ? On n'a jam..., on a très très peu entendu les réconciliateurs sur les plateaux de télévision parisiens dans les années 90, on ne voyait que les éradicateurs. Et donc quand ils pouvaient venir parler de leurs amis lâchement assassinés au couteau dans leurs bureaux, etc., et c'est toutes sortes d'affaires mais vraiment sordides... Je ne veux pas absoudre la mouvance djihadiste algérienne qui ont probablement sur la conscience d'innombrables crimes atroces. Bien loin de moi l'idée de vouloir mettre tous les crimes dans un seul camp... Il y a quand même tellement , tellement de choses étranges et puis il y a quand même plusieurs bouquins de gens de l'armée qui ont fait défection et qui ont trouvé quand même chez certains éditeurs, comme La Découverte à Paris, une oreille attentive et qui ont publié des bouquins qui montrent par A + B comment ces manipulations ont eu lieu, et donc même les fameux massacres de 97, là on parle de massacres pendant toute la nuit dans un seul village où il y a entre 600 et 900 personnes, y compris des vieillards, des enfants, de femmes qui sont massacrés à trois kilomètres d'une caserne !! Il y a des choses tellement étranges, quoi !, des choses tellement douteuses : c'est évident que ma méfiance initiale était justifiée. Évidemment, comme ce régime est finalement toujours en place, alors je doute qu'on sache jamais « officiellement » la vérité.

H.L. : Lorsque, quand ...par exemple, les personnes qui sont condamnées, elles sont condamnées pour des effets de droit commun mais elles sont tout de même maintenues en détention par des décisions du ministère, à l'époque...

B.L. : En Belgique ?

H.L. : En Belgique, oui ! Et ça se justifie par justement par ce qu'il se passe en Algérie. Est-ce que vous avez l'impression que la politique algérienne intervient ou en tous cas arrive à influencer la politique belge pour que ça puisse arriver ou est-ce que c'est vraiment une décision purement belge ?

B.L. : Non, moi je pense...à mon avis, c'est un peu le principe de précaution. La justice s'est dit « Ou la, la ! », voyant ce qui se passait du côté de l'Algérie...et puis en plus il y a eu les attentats à Paris etc. à partir de 95. Ils se sont dit : « Bon, ne prenons aucun risque ! » A mon avis, les pressions algériennes seraient plutôt, pas pour les garder en prison mais...

H.L. : Les expulser ?

B.L. : Les transférer en Algérie... moi je pense, mais c'est une analyse a posteriori, qui me semble logique à mon sens. Est-ce que vous avez dans vos contacts Alain Grignard ?

H.L. : Oui, tout à fait. Je l'ai rencontré plusieurs fois et ça va être un des..., il me suit pour ce travail-ci.

B.L. : Parce que lui, je suppose que cette question-là, à savoir pourquoi on les a gardés, bon, il doit avoir un avis précis, non ?

H.L. : En fait, lui, il considère qu'ils avaient besoin d'informations. Donc ils ont été jugés particulièrement rapidement et de manière un peu expéditive parce que la masse des informations qu'ils avaient trouvées lors des perquisitions ne permettait pas en fait de tout dépouiller en un temps record. Et donc, ils ont été enfermés pour éviter de, comment dire ?, pour qu'on les garde sous surveillance et pour éviter qu'il y ait des soucis par après et un peu donner des gages tant à l'opinion publique qui était très influencée par ce qui se passait en France, etc., que aussi pour avoir le temps de trouver les informations nécessaires dans ce qu'il restait des perquisitions.

B.L. : Et ils ont pris le temps de finalement dépouiller toutes ces informations ?

H.L. : Oui, mais ils ont été ... Zaoui, notamment, il a été exfiltré vers la Suisse par la Sûreté.

B.L. : Ah, c'était la Sûreté qui l'avait exfiltré ? Je croyais qu'il s'était échappé...

H.L. : D'après les informations de Grignard, c'était la Sûreté . Ils ont réalisé ça pour éviter d'avoir à remettre un débat sur la place publique et donc en reparler.

B.L. : J'ai vu qu'après, il n'est pas resté longtemps en Suisse , il est parti au Burkina.

H.L. : Oui, et maintenant, il est en Nouvelle Zélande, il est vendeur de pizzas.

B.L. : Oui, ça c'est depuis longtemps. Mais j'imagine que quand la Sûreté belge l'a exfiltré en Suisse, d'abord, c'était un plan concocté avec les suisses : ils n'allaient quand même pas faire un cadeau empoisonné aux Suisses. Et que les Suisses avaient, en connivence avec la France, et peut-être la Belgique, je ne sais pas, déjà imaginé la solution du Burkina.

H.L. : C'est possible.

B.L. : Je ne sais pas hein, mais de toute façon, si on lui a réservé ce traitement-là, c'est que finalement dans tout le fatras de documents qui ont été retrouvés, rien ne l'impliquait. Je me souviens qu'à l'époque, quand on l'avait arrêté, c'était quand même le grand méchant loup, c'était pas, c'était plus le GIA que l' AIS. Donc, il y avait sur lui comme ça sans ...disons simplement pour la présentation générale, des lourds soupçons, et puis finalement il a été condamné avec sursis puis finalement, vous me dites exfiltré . Moi je pense qu'il était ...je n'avais plus suivi l'affaire et c'est parce que j'ai relu récemment cet entretien et j'ai vu qu'il s'était barré en Suisse, et si en plus c'était avec la complicité de la Belgique, ça prouve bien qu'on n'avait pas grand-chose contre lui, parce que si on avait pu prouver que c'était un grand méchant loup, je veux dire un gars qui avait du sang sur les mains, on ne lui aurait certainement pas réservé ce traitement qui était finalement un traitement plutôt tolérant.

H.L. : Oui, et justement la présentation de Zaoui, etc., est-ce que ça résulte pas aussi du fait que , à l'époque, on ne connaît pas bien les tendances, on ne sait pas très bien ce que ça représente entre le GIA, le FIS, etc. ?

B.L. : Faut pas dire à l'époque parce que maintenant, on n'y voit toujours pas plus clair. Qui sait qui faisait quoi à l'époque ? Franchement, faudrait retrouver les acteurs. Je sais pas si [Madani?] existe toujours, celui qui était en Belgique? Rabah Kébir... je sais pas s'il est

toujours en vie. C'est des gens qui pourraient nous dire si Zaoui tout compte fait en était proche ou si eux-mêmes s'en méfiaient. Ce serait pas impossible que ce Zaoui soit lui-même un personnage qui avait été manipulé par l'Algérie, hein, et puis qui a voulu se dépêtrer de ça et se retirer de la politique, etc. Bon, j'en sais rien. Maintenant, j'ai lu sur Wikipédia (? qu'il habite à Beyrouth) qu'il se promenait en Algérie, tout va bien quoi !

H.L. : Mais justement, est-ce que...le fait...

B.L. : Vous n'avez pas...vous devriez réussir à le contacter, hein ! Il serait peut-être prêt à parler.

H.L. : J'ai essayé de le contacter..., j'ai un rendez-vous avec son avocat, avec monsieur Vander beek.

B.L. : Il a encore des contacts ?

H.L. : Énormément, on devrait pouvoir entretenir un contact après, mais ça risque d'être après le rendu de mon mémoire, donc c'est à voir, pour l'instant on ne sait pas trop, parce qu'il n'a pas forcément envie de rentrer..., de reparler de ça, d'après son avocat.

B.L. : Et il vit en Algérie ?

H.L. : Non, il vit toujours en Nouvelle Zélande.

B.L. : Parce que je ne sais pas mais si vous avez vu sur la fiche de Wikipédia, on dit qu'il a pu se rendre en Algérie.

H.L. : Mais apparemment, c'était simplement pour..., en tout cas de ce qu'ils expliquaient, c'était pas à titre définitif.

B.L. : Oui d'accord, mais au moins, soit il a bénéficié de la loi d'amnistie, il y en a eu plusieurs en Algérie à partir des années Bouteflika, il y a eu deux fois des amnisties générales, donc je suppose qu'il en a bénéficié. Et le fait qu'il ne rentre pas définitivement dans son pays est assez étrange sauf à penser que son rôle ayant été tellement (???) qu'il n'a pas envie de risquer sa peau. Enfin, ça, c'est de la pure conjecture ?

H.L. : Pour revenir un peu...En fait, je me demande... par exemple , Grignard parlait du fait que quand ils font leurs premières découvertes et qu'ils tombent sur les affaires de Zaoui, et de Maaroufi et autres, ils expliquent que c'est vraiment 2, 3 pétards et qu'il n'y a vraiment rien de très grave, sauf que dans la presse tant algérienne, que française, que belge, on va parler de très importantes caches d'armes, de caisses de munitions, de préparation d'explosifs, etc . D'après vous...

B.L. : Ce n'était certainement pas moi...

H.L. : Non non, bien sûr, mais du milieu journalistique dont vous étiez. Pourquoi est-ce qu'il y a cette différence de ton ? Est-ce que c'est une influence des services de la police, de la Sûreté ou peut-être parce que ça rend mieux ?

B.L. : Ah non, non, on peut pas. Excusez-moi de parler pour mes collègues. Je ne vois pas... il n'est pas dans les coutumes du journalisme , que ce soit en France ou en Belgique, d'inventer des faits. Si on a parlé d'arsenal ou je ne sais pas quoi, c'est que ça a été suggéré par des sources, des sources policières, savez-vous, des sources de justice ; ça a été soufflé et ça ne peut pas en être autrement. Il est impossible que le journal *Le Soir*, le journal *Le Monde*

ou *Libération*, publient qu'il y a un arsenal qui a été trouvé chez Zaoui , je caricature l'exemple, si ce n'est pas le cas, si je veux dire c'est purement sur des spéculations, c'est impossible !

H.L. : Ok, d'accord, ça va...

B.L. : Franchement, d'ailleurs, ce n'est pas moi qui me suis occupé de ça, mais si c'est Borloz, vous pouvez lui poser la question.

H.L. : En fait, justement, il explique qu'il y avait des pressions assez importantes de la part surtout de la Sûreté, pas des services de police mais de la Sûreté pour créer une image de Zaoui mais aussi des GIA qui était suffisante que pour pouvoir créer une sorte d'opinion publique favorable à leur extradition notamment.

B.L. : Ah mais c'est pas mal. Moi, c'est même pas des choses que j'avais..., je n'avais pas été mis au courant de cela ; j'ai jamais été très proche du service Société qui s'occupait des procès. Donc à l'époque, il y avait Alain Lallemand qui par la suite viendra au service Monde mais..., il y avait Borloo, etc. C'étaient pas des gens que..., c'étaient des collègues mais on n'en parlait pratiquement jamais ensemble. C'est intéressant hein ! Parce que ça c'est vraiment un chapitre très intéressant de votre devoir. S'ils ont subi des..., c'est des tentatives de manipulation de la presse ça hein ; c'est quand même grave, moi je trouve. Ça m'étonne pas, hein, ça m'étonne pas ! Je veux dire, ça ...Faut bien se rendre compte que quand on parle des barbus hirsutes et des méchants terroristes,... on peut pas entrer dans la nuance en Occident, hein, on peut y aller à fond, hein ! Et ça peut faire vendre de la copie aussi. Donc, et là j'en voudrais plus à la Sûreté que... Faudrait demander à Grignard s'il était au courant que ses collègues noircissaient, enfin, amplifiaient les faits par rapport à la presse et ce qu'il en pense...Il doit être retraité maintenant ?

H.L. Il est retraité et prof à l'Université de Liège.

B.L. : Oui, oui. C'est à lui qu'il faut poser la question. Moi, j'étais même pas au courant de ça.

H.L. : Ca vous étonne pas alors ?

B.L. : Ben enfin, c'est vraiment de la manipulation, c'est scandaleux ! Mais c'est très bien pour votre mémoire.

H.L. : Mais du coup, ça vous étonne pas trop par rapport à ce genre de sujet ?

B.L. : C'est ce que je vous dis, dans..., encore plus à l'époque , évidemment avec les événements en Algérie et surtout en France, c'étaient les bons et les mauvais, quoi. Il y avait ...Les bons, c'étaient les éradicateurs ; les autres, c'étaient soit les terroristes, soit les complices des terroristes, ce qui était encore pire. Moi, dans ces années-là, j'ai quand même essayé au *Soir* de continuer à écrire avec un maximum de nuances sur toutes ces problématiques et cette mouvance parce que si vous voulez..(? vous verrez ...je dois vous envoyer mon lexique ??)

H.L. : Je vous remercie.

B.L. : Quand vous voyez toutes les nuances de..., encore maintenant, ces nuances sont totalement bafouées. On parle d'islamisme pour des attentats à gauche et à droite, pour par exemple les attentats de Paris récemment, de Bruxelles, etc. Mais, putain, c'est pas des

islamistes ça ! Ca veut rien dire. C'est stupide, c'est complètement ahurissant . C'est ahurissant ! L'islamisme ... Monsieur le Premier Ministre du Maroc est issu d'un parti islamiste ! Erdoğan est d'un parti islamiste, l'AKP. Est-ce que ces gens-là ont un couteau entre les dents et font sauter des jeunes dans les gares un peu partout dans le monde ? Mais c'est aberrant quoi ! Donc si on ne fait pas la nuance entre islamistes et djihadistes, on est mort, quoi ! Or, c'est justement, dans mon propre journal, j'ai arrêté de me battre depuis longtemps. Il ne faut pas l'ébruiter, vous pouvez l'écrire mais seulement dans le mémoire ! Vous vous heurtez à une majorité de gens qui n'y connaissent rien et répètent les bêtises qu'on émet à gauche et à droite. Que ce soit en France ou en Belgique, les mots dans ces dossiers-là, ça ne veut plus rien dire ? C'est vraiment ahurissant.

H.L. : Ca se voit un peu dans les articles, surtout en France notamment, où il y vraiment une sorte d'assimilation complète entre les termes d'islamiste, de djihadiste et de terroriste. Dans les articles en tout cas produits à l'époque, il n'y a vraiment aucune différence.

B.L. : Djihadiste et terroriste, je suis d'accord qu'on mette le signe « = » entre eux !

H.L. : Oui

B.L. : Mais islamiste avec tout ça... C'est la théorie des cercles en fait. Si on veut, on peut mettre les djihadistes et les terroristes, qui sont musulmans, - les terroristes qui sont musulmans et les djihadistes, c'est les mêmes, - les mettre dans le grand cercle de l'islamisme mais c'est un petit cercle très très ultra minoritaire de jusqu'au-boutistes parfois dingues, etc., mais dire que celui qui est islamiste, qui croit en l'islamisme politique, qui croit que par l'Islam on peut résoudre les problèmes de ce bas monde, ce qui est à mon avis une aberration mais enfin c'est leur droit de le penser : on ne peut pas confondre tout, quoi. C'est vraiment aberrant. D'ailleurs Ennahdha, dieu sait que c'est un mouvement islamiste, ils ont été au pouvoir depuis la révolution 2011. Est-ce qu'ils ont fait tout sauter ? Enfin, c'est aberrant quoi ! C'est aberrant.

H.L. : Et au sein du journal, pourquoi est-ce qu'il y a ces résistances ? Parce que les gens n'y connaissent rien ou parce que c'est plus simple ?

B.L. : Ben, quand j'étais le..., disons, longtemps j'étais le seul à parler des ces histoires-là, en tout cas au niveau du monde arabe. Et puis, bon, en fait depuis ces dernières années, disons depuis 2015, les attentats de 2016, de Charlie Hebdo, etc., il y a eu un déferlement où alors là, bon, vous avez des dizaines de journalistes dans chaque rédaction qui s'occupent de ces dossiers et qui viennent avec zéro gramme de connaissance sur le sujet, qui sont bombardés là-dedans, qui font 2, 3 recherches sur Google et hop en avant, c'est parti ! Mais bon ... et puis il y a une telle hostilité naturelle vis-à-vis de l'idéologie islamiste en général et djihadiste en particulier, - et c'est normal culturellement qu'on soit parfaitement révolté par les méthodes islamistes en question, - et donc on ne cherche pas à voir les nuances, quoi ! Pourtant ça me paraît tout à fait indispensable. Donc, bon, on fait ce qu'on peut. Mais c'est un peu... ben, moi je connais, je suis un ami depuis longtemps d'un personnage qui a une lourde responsabilité dans mon basculement idéologique, dans le sens qu'il faut absolument des nuances quand on écrit : François Burgat.

H.L. : Oui je connais bien.

B.L. : Un politologue spécialiste de l'islamisme : il a écrit plusieurs, 4, 5 bouquins tout à fait clés, le premier étant « L'islamisme au Maghreb » d'ailleurs dans les années 80 ; il a toujours vécu dans les pays arabes et parle complètement arabe. Donc, c'est lui qui, à travers ses

enseignements, m'a fait comprendre qu'il fallait cesser..., quand on veut traiter de ce genre de sujet, qu'il fallait faire très attention avec quelles lunettes on les abordait parce que on a forcément, en tant qu'occidental, le fruit de son environnement, de la civilisation dans laquelle on est, etc., et donc on a aussi ... on vit sur une somme de clichés, etc, Et donc quand on traite de sujets qui sont extérieurs finalement à notre environnement mental, social, il faut faire un gros effort pour essayer de se mettre dans... à la place, de comprendre les sociétés dont on veut parler. Et de même, *mutatis mutandis*, pour comprendre même et..., c'est pas mon style à moi, mais les sociétés musulmanes au sein de l'Europe et issues de l'immigration ne s'abordent pas simplement avec notre vision étriquée de nos valeurs, etc. , et de ce qui reste de nos...des idées de religions qui ont perdu de leur importance, mais pas au niveau symbolique. Et ici, c'est une autre religion, etc. , alors qui nous apparaît de manière assez antipathique, contre les femmes, etc., mais il est quand même intéressant de se pencher...bon, mais moi j'ai toujours tenté de refuser de faire des articles, ça n'a pas toujours été possible, sur les musulmans en Belgique et en Europe parce que j'ai déjà assez avec l'ensemble du monde arabe. Mais bon voilà, ce sont des choses à aborder avec ..., il faut cesser d'avoir des *a priori* de l'occidental, et en plus l'arrogance d'un occidental, « nos valeurs sont supérieures », et il faut aussi comprendre pourquoi l'islamisme, donc l'islam politique, dans les sociétés arabes et musulmanes en général, est une pertinence totale. Pour eux c'est pas du tout choquant comme pour nous quand..., on le voit dans... La plupart des pays arabes étaient ou sont encore des dictatures mais dès qu'il y a des élections, depuis 30 ans, dès qu'il y a des élections, ce sont en général les partis islamiques qui les emportent. Donc, il faudrait quand même qu'on comprenne, pas qu'on se dise : « Voilà, c'est des méchants qui sont hostiles... qui sont hostiles aux valeurs de liberté ». C'est beaucoup beaucoup plus compliqué que ça.

H.L. : Juste... ?

B.L. : C'est tellement facile de dire, quand il y a un attentat comme celui de Charlie Hebdo : « Nous aimons la vie et ils aiment la mort ! » Voilà : point final de l'analyse, quoi ! Mais ça va la tête quoi ?! Qu'on cherche un peu à comprendre ou bien on arrête tout là. Pour moi, c'est un combat d'arrière-garde peut-être parce que ... Je ne le fais pas de manière militante, je le fais seulement à travers mes articles qui traitent du monde arabe. J'essaie simplement, je dis pas d'être objectif mais d'objectiver la situation, de voir comment on en est arrivé là et à partir de quel paramètre cette société arabe a pu évoluer de cette manière.

H.L. : Justement, il a un moment...en gros, en 96 plus ou moins, il y a 2, 3 articles du Soir qui vont sortir sur les personnes qui avaient été condamnées, Maaroufi et Zaoui principalement, et c'est un des seuls journaux qui va les interroger directement pour avoir leurs points de vue. Est-ce qu'il y a eu un débat lié à ça dans le journal ? C'est quand même quelque chose d'assez...

B.L. : Bon, mais qu'est-ce qu'il y a eu comme interviews ? Parce que je ne me souviens pas qu'on a interviewé Zaoui.

H.L. : Si, si, il y a eu trois interviews, notamment de monsieur Lallemand qui... Donc, ils ont été chez eux pendant plusieurs jours et ils ont fait une sorte de portraits des différents intervenants pour expliquer la situation dans laquelle ils vivaient et ce qu'ils défendaient comme idées, etc. Le Soir est un des seuls journaux à avoir fait ça et je me demandais s'il y avait eu un débat en interne pour leur donner la parole ou si ça s'était fait de soi-même et voilà : est-ce que ça rentre justement dans cette optique de mettre un peu de nuances là où il n'y en avait pas ?

B.L. : Bon, c'est-à-dire qu'il faut savoir que dans un journal comme Le Soir, les rubriques sont bien partagées, rubrique Monde, dont je faisais partie...et la rubrique Société... Donc les affaires de terrorisme , etc ., en Belgique sont traitées par le service Société. Donc moi, moi... Il faudrait demander à Borloo et à Lallemand s'il y a eu un débat. A mon avis, c'est logique qu'on ait considéré qu'ils avaient droit à la parole. Mais moi..., je me souvenais même pas qu'on avait interviewé ces gens-là, pour vous dire si j'étais impliqué !! Franchement, c'est ça que j'étais pas sûr d'être très utile.

H.L. : Mais vous avez vraiment été..., parce que vous aviez..., vous êtes un des seuls à avoir une vision des deux points de vue, on va dire, une personne qui traitait aussi bien le contexte algérien et qui avait une connaissance rapide mais efficace des événements qui s'étaient passés ici.

B.L. : Ouais, ouais, je peux pas être... Vous avez contacté Lallemand aussi ?

H.L. : Oui mais il refuse de répondre à ma question parce qu'il considère que reparler de ça avec 20 ans de retard, on va dire 25 ans de retard, ce serait modifier la réalité des événements et donc il préfère ne pas intervenir là-dedans. Donc voilà ! Mais il y a eu 2, 3 articles d'Alain Lallemand qui étaient un peu, comment dire, qui avec le recul ne passeraient plus du tout, en fait.

B.L. : Avec le recul, quoi ?

H.L. : Qui, avec le recul, ne passeraient pas du tout, ... des articles où notamment il devait interviewer Maaroufi et il le présente comme un philosophe pétri d'enseignement calme, posé, etc., et qu'il n'aurait pas pu intervenir dans des attentats, etc. Et un an après, il est condamné pour une tentative d'attentat à la base de l'OTAN en Belgique !

B.L. : C'est pas le même Maaroufi qui battait sa femme ? C'est un détail mais...

H.L. : Oui, oui, et c'est aussi lui qui a organisé une partie des attentats ultérieurs et l'assassinat de Massoud en partie.

B.L. : Ben alors, l'explication est là ! (rires) Lallemand, il ne veut pas que vous mettiez son nez dans son caca, c'est tout ! À ne pas citer !

H.L. : Bien sûr ! Mais voilà du coup, c'était un peu compliqué car il fait partie des personnes qui ont traité le sujet et qui ont vraiment rencontré les personnes en question. Et donc voilà, j'ai pas vraiment la raison pour laquelle ils en ont parlé. En fait, le souci c'est qu'ils en ont parlé un ou deux ans plus tard et pas au moment du procès et je me demandais pourquoi il y avait ce délai entre les deux ?

B.L. : Je ne sais pas.

H.L. : D'accord , pas de souci. Mais ben voilà, je vais regarder si...

B.L. : Il y a d'autres journaux qui en ont interviewé ces gens ?

H.L. : Non, personne.

B.L. : Ah, on est les seuls ?

H.L. : Ben voilà non, je pense que La Libre a essayé mais a seulement interrogé une fois les avocats et c'est tout.

B.L. : D'accord.

H.L. : Donc voilà. C'est pour ça que je trouvais ça un peu intéressant de pouvoir aussi l'aborder puisque ça touchait vraiment une sorte de point un peu particulier de la position du Soir.

B.L. : Mais Maaroufi, il est pas lié au GIA, quand même ?

H.L. : Ah si, si.

B.L. : Algérien...

H.L. : Si, si, mais il a été lié au...

B.L. : C'est un Marocain, lui, non ?

H.L. : Oui

B.L. : Un Tunisien, un Tunisien

H.L. : Mais il a été... si je me souviens bien, il a été surtout lié à Al-Quaida.

B.L. : Oui, c'est ça.

H.L. : Mais après, à l'époque...

B.L. : Mais dans les années 95/96, pour tout ce qui concernait les attentats de Paris, etc., on ne parle pas d'Al-Quaida, hein.

H.L. : Non, non, bien sûr. Mais en fait les liens entre les deux structures commencent à émerger étant donné qu'il y avait des Afghans qui étaient revenus, donc le retour des Afghans après la guerre d'Afghanistan...

B.L. : Il y en avait déjà en Algérie.

H.L. : Justement qui étaient en Algérie et qui ont, eux, organisé le GIA là-bas et qui ont un peu essaimé, notamment à Londres, à Finsbury Park. Et donc il y a une sorte de petit dessin qui peut se faire entre des structures qui existaient en Belgique et à Paris, et dans le nord de la France principalement, Londres, une partie du sud de l'Algérie et l'Afghanistan, avec notamment... enfin, ils parlent de tout ça aussi, de Zawahiri. Et donc voilà... Je vais regarder si j'avais prévu d'autres questions... Et donc, pour vous, le procès n'a pas eu vraiment d'impact, d'après... sur le traitement de cela ?

B.L. : Dans mon souvenir, non. Et notre conversation même m'en persuade encore plus qu'à l'époque. Il s'agissait de ne pas apparaître comme laxistes au-départ, de ne pas prendre de risques. C'est quand même..., si on n'était pas sûrs qu'ils étaient..., qu'ils étaient totalement blancs comme neige, il fallait donc, par exemple, les maintenir en prison après les procès, en cherchant à les exfiltrer si possible, etc. C'était un peu du tâtonnement, hein, la nébuleuse... la nébuleuse, déjà à l'époque, était très, très nébuleuse quoi. Personne n'y comprenait rien grand-chose. Et il faut pas oublier qu'il y avait beaucoup moins de..., dans les années jusqu'à 98/99, le phénomène de communication par internet, par mail, par... tout ça n'existait pas. Faut pas oublier qu'y avait pas de what's app, il y avait pas de réseaux sociaux. Pour un jeune comme vous, il faut se remettre dans l'ambiance de l'époque, donc, hein. Les informations circulaient beaucoup moins facilement, je pense que c'était plus facile... la manipulation était plus facile parce qu'il y avait encore moins de possibilités de vérification, de contacter

sur place les gens pour voir ce qu'il en retournait. Et donc tout cela baignait dans un flou artistique ! Et que les sûretés nationales aient agi selon le principe de précaution, probablement au détriment de certains individus, me paraît logique. Certainement que l'affaire Maaroufi en Belgique, si on s'est aperçu par la suite que le personnage qu'on croyait plus ou moins bon père de famille, non seulement battait sa femme, ce qui n'est pas une nouvelle internationale, mais voulait s'en prendre à une base de l'OTAN dans le Limbourg, bon, c'est probablement le genre d'événement qui a dû consacrer au sein de la Sûreté nationale le principe de précaution qu'il vaut mieux de prévoir le pire pour ce genre de personnage.

H.L. : D'accord ! Écoutez, moi j'ai fini en fait avec mes questions. Donc, voilà...

B.L. : Je vous souhaite de pouvoir en reparler avec Zaoui et surtout qu'il vous dise quelque chose parce que, bon, il n'aura peut-être pas envie de dévoiler tous ses secrets, savez-vous, et ça m'étonnerait beaucoup qu'il les dévoile.

H.L. C'est certain !

B.L. : S'il en a !

H.L. : J'espère qu'il voudra quand même bien me contacter.

B.L. : Ce serait pas mal que vous puissiez l'avoir.

H.L. : Je vous remercie beaucoup pour les informations et pour l'interview, c'était vraiment... ça m'a vraiment aidé. Si vous voulez, je peux vous faire parvenir mon mémoire une fois que j'aurai fini.

B.L. : Oui, oui, volontiers !

H.L. : Donc, voilà. Un tout grand merci. Et donc voilà, merci à vous...

B.L. : Bonne continuation, hein.

H.L. : Merci beaucoup, monsieur. Et bonne après-midi. Fin de l'interview à ... 12h pile !

Entretien de l'auteur réalisé avec Gilles Vanderbeck, avocat d'Ahmed Zaoui, 19 janvier 2020.

Début de l'interview à 14h32, le 19 janvier.

G.V. : ... des chaînes de télévision et qui dépassait largement la francophonie puisque...

H.L. : Tout à fait.

G.V. : C'était ... en fait, c'était la première fois qu'il y avait un procès de terrorisme qui concernait le mouvement islamique armé algérien, donc c'était... et c'était quand même la suite des très sensibles attentats qui avaient eu lieu...

H.L. : Tout à fait.

G.V. : ... contre les rames du RER à Paris où il y avait eu quelques morts et qui étaient revendiqués par le GIA... Or, Ahmed Zaoui était soupçonné d'être une des têtes pensantes du GIA en Europe et le dirigeant de la branche armée justement. Donc les Français étaient intéressés au premier chef par ce procès. C'était quand même une époque différente. Vous devez savoir qu'à l'époque, il n'y avait pas de... le Code pénal n'incriminait pas le terrorisme en tant que tel.

H.L. : Oui justement, on y viendra peut-être dans les questions, si ça ne vous dérange pas. Mais comment est-ce que vous vous êtes retrouvé dans cette affaire-là ? Quel était votre parcours ? Et comment vous avez...

G.V. : Moi... c'est vraiment un concours de circonstances heureuses pour moi parce que ça m'a permis de rencontrer cet homme, cet homme que j'ai trouvé fascinant, qui était Ahmed Zaoui, et puis d'être propulsé dans un dossier quand même non seulement très intéressant mais très médiatisé. En fait, j'étais encore à ce moment-là avocat stagiaire, donc, cela dit, j'avais pas terminé mon stage. Les règles sont différentes aujourd'hui mais à l'époque, le stage était de trois ans maximum et au bout des trois ans, on devait demander son inscription au tableau des avocats. Et donc l'ennui, c'est que quand on demandait cette inscription, une fois qu'on n'était plus stagiaire, on ne pouvait plus bénéficier de dossiers via l'assistance judiciaire, ce qu'on appelle *pro deo*. Et pour tous les jeunes pénalistes comme moi, - on était moins nombreux qu'aujourd'hui, mais qui voulaient faire leur trou, le BAJ, donc le *pro deo*, était quand même quelque chose de fantastique parce que ça nous apportait pas mal de dossiers. Et donc on n'était pas beaucoup, les jeunes pénalistes prêts à faire du *pro deo*, on s'inscrivait sur toutes les listes possibles et imaginables, les listes dans les prisons, pour les détenus... Donc, tous les gens qui avaient pas d'avocat, on leur proposait un avocat d'office puisque la loi prévoyait l'assistance obligatoire d'un avocat devant la juridiction d'instruction. Et donc c'est comme ça que moi j'ai été tout simplement désigné pour ce monsieur que je ne connaissais pas. Et donc je ne connaissais rien et j'ai tout de suite compris le lendemain ou le surlendemain dans la presse, mais déjà en le voyant la première fois. Et alors, il y a eu un concours de circonstance parce que j'aurais jamais dû être vraiment désigné mais ... parce qu'il y avait déjà un avocat, qui était un ancien bâtonnier, Xavier Magnée, et qui était, en qualité d'ancien bâtonnier, très sensible au fait qu'un jeune soit désigné et qui m'a tout de suite dit « Ben, écoutez, je serais ravi que nous fassions cela ensemble » et donc avec l'accord du client et de Maître Magnée, ben on a continué le dossier à deux, quoi !

H.L. : Et donc, vous, votre ressenti à ce moment-là quand vous rentrez dans le procès..., l'ambiance qui est autour, notamment via la presse et via les attentats de Paris, etc., elle est en votre faveur ? Elle est très très lourde ? Comment est-ce que vous la ressentez ?

G.V. : Elle est très lourde parce que, indépendamment du fait que le dossier était déjà en soi très médiatique, on l'a rendu encore davantage médiatique. Et ça, c'était un coup du bâtonnier Magnée qui était très proche à l'époque de Jacques Vergès. Et donc, il lui en a parlé et Vergès a dit : « Et bien moi, je suis prêt à venir vous assister dans la défense de ce monsieur Zaoui. ». Il était aussi contacté par d'autres mouvements qui soutenaient justement la position de Zaoui. En quoi ? On n'a jamais trop su le fin fond de cette histoire. Ce qui est certain, c'est que c'est Magnée qui l'a contacté et que Vergès est venu. Alors vous imaginez ! Non seulement on avait toutes les raisons de faire la une de la presse : là, c'était le premier procès de terrorisme, un personnage qui n'était quand même pas un personnage courant... parce que souvent quand on voit ceux qui sont sur les bancs maintenant au niveau terroriste, ce sont d'anciens délinquants, des gens qui veulent..., qui sont issus de milieux défavorisés, qui ont... qui ont pas le charisme d'un Zaoui, qui était un universitaire, un homme de lettres, et puis un élu à l'époque puisqu'il avait quand même été dans un processus démocratique élu au premier tour des élections comme député ! Donc professeur d'université,... c'était un profil totalement différent ! On n'a jamais plus eu d'ailleurs de procès de ce type-là !

H.L. : Et justement son rôle politique en Algérie notamment, comment est-ce qu'il est perçu et comment est-ce qu'il transparaît dans le procès. Est-ce qu'il y a, notamment dans la presse, est-ce qu'il y a des échos ou est-ce que c'est carrément mis sur le côté ?

G.V. : Non, on n'a pas tellement parlé de son rôle politique. Non, et finalement je trouve que, de manière générale, aussi bien la presse que les magistrats et le Parquet n'ont pas mis tout cet aspect-là de sa personnalité en avant. Au contraire, on l'a considéré comme un délinquant et pas comme un homme qui était dans un combat politique. On l'a plus exploité dans le cas de sa demande d'asile, puisqu'il avait fait une demande d'asile aussi, qui n'a jamais été acceptée à cause de la clause d'exclusion de la Convention de Genève qui prévoit justement que quand quelqu'un est soupçonné - a fortiori s'il est condamné - pour des faits attentatoires à la sécurité ou la sûreté d'un État, forcément il peut rejeter cette action. Et c'est sur ces bases-là qu'on l'a rejetée, sur les suspicions du fait que Zaoui soit passé du côté obscur de la force, hein ! Parce que...on avait quand même tous les éléments de notre côté : on avait un élu, c'était incontestable, un processus électoral qui avait été rompu par un coup d'État militaire, avec le général en question qui prenait le pouvoir et qui s'arrogeait la Présidence, sans processus démocratique avant le second tour des élections, hein...et on avait un type qui, à cause de ça, était poursuivi dans son pays devant des juridictions qui n'en étaient pas ...

H.L. : Oui, c'est ça.

G.V. : (les) Sections spéciales d'Alger qui étaient des sortes de tribunaux de Vichy déguisés avec des magistrats anonymes, des avocats choisis par le tribunal et des condamnations à mort.

H.L. : On voit justement dans tout ça, dans la prise de position notamment de Vergès, quand il fait sa plaidoirie, que même si techniquement il n'y a pas d'acte d'accusation ...politique, on va dire, tout le procès se passe dans une ambiance où tous les sujets sont politiques, en fait !

G.V. : Bien sûr ! Mais ça, c'est un petit peu la manière de faire de Vergès aussi, c'est sa touche à lui. C'est-à-dire lui, d'un procès qui n'était pas un procès politique, il en a fait un.

C'est sa manière de travailler, c'est un homme qui aime faire une défense de rupture et reprocher à la partie poursuivante des comportements qui sont ceux précisément qu'elle reproche à la personne qu'elle poursuit.

H.L. : Oui, oui.

G.V. : Et en ça, il a très très bien fait ça, parce qu'il était merveilleusement documenté, qu'il avait assisté pas mal de personnes qui étaient eux-mêmes... Dans, dans ce dossier en fait tout se fondait sur des « Tiens, il est en relation avec celui-là, comme celui-là est soupçonné d'être un ..., il l'est lui-même »

H.L. : C'est ça.

G.V. : Et donc Vergès a passé un temps vraiment..., en faisant ça très très bien, toute sa plaidoirie. En disant : « Mais vous dites que ce personnage-là est sulfureux et que c'est lui qui fait en sorte qu'on puisse et qu'on doit le considérer comme... Mais en fait, le lien, il s'explique soit par telle ou telle raison et il en a apporté les motifs, soit la personne en question... mais non, elle a d'ailleurs été relaxée plus tard. On a pu considérer que les rapports qu'ils avaient étaient expliqués pour telle ou telle raison. » Donc, il a un peu démonté cette idée d'un énorme réseau international et de toile d'araignée avec des liens diffus que le Parquet voulait systématiquement expliquer par la raison du terrorisme.

H.L. : Qui se fait à travers l'association de malfaiteurs alors ?

G.V. : Oui, c'était « association de malfaiteurs » à l'époque et donc, association de malfaiteurs, c'était un peu le même principe qu'il fallait qu'il y ait des liens non équivoques entre les personnes et que ces liens n'expliquent pas autre chose que par le fait qu'ils avaient ensemble un projet criminel commun même si le projet n'avait jamais abouti. Entre parenthèses, on n'a jamais dit quel était le projet, hein.

H.L. : Tout à fait.

G.V. : Dans le procès, on n'a jamais pu identifier un projet quelconque.

H.L. : Est-ce que c'est un délit d'intention à ce moment-là ?

G.V. : Ben, c'est-à-dire que la Cour de Cassation avait déjà considéré longtemps avant que l'infraction d'association de malfaiteurs pouvait être poursuivie seule, même si y avait pas à côté un autre délit ? Le simple fait que...

(Sonnerie de portable. G.V. répond brièvement à un correspondant.)

G.V. : Et donc, excusez-moi, j'ai perdu le fil...

H.L. : Pas de souci, on parlait du fait qu'en général, dans l'association de malfaiteurs, les ...

G.V. : Ah oui, donc ça aussi... on peut avoir des poursuites autonomes. C'est assez particulier, donc on peut simplement dire : « Ben voilà, vous avez à un moment donné... » parce que c'est quand même proche, je sais pas, presque du syndicalisme, de mouvements associatifs euh... et c'est ça, la ligne est parfois difficile à tracer. Mais donc, on pouvait simplement considérer que le fait que... on peut considérer encore, parce que la prévention d'associations de malfaiteurs, elle existe toujours, mais donc que plusieurs personnes qui se réunissent avec des liens qui sont non équivoques dans le but de perpétrer une infraction sont punissables même si l'infraction n'est pas commise, en gros.

H.L. : Oui, est-ce que justement il y a ... on voit très bien, notamment dans un article de Menschaert qui explique que l'association de malfaiteurs, particulièrement dans le procès Zaoui,- du réseau, on va dire,- ça va dissoudre le type de lien entre les individus. Est-ce que, au niveau de la représentation, notamment dans la presse ou qui se fait pendant le procès, est-ce que ça influence le jugement ?

G.V. : Je ne comprends pas ce que vous voulez dire par « dissoudre le type de lien ».

H.L. : C'est-à-dire que le type de lien qu'entretiennent ici les accusés, on va pas vraiment savoir exactement ce que c'est, on va expliquer simplement qu'il y a un lien, donc...

G.V. : Oui c'est ça. En fait, le problème c'est que c'est un peu une vision sous un seul angle qu'a offert le Parquet, et qui décide que, voilà, s'il y a des liens entre eux, ils ne s'expliquent que par ça. Et tout notre travail a consisté à démontrer aussi que c'était pas du tout le cas, qu'on pouvait expliquer... et à partir du moment où on apportait une version, une explication, qui n'était pas dénuée de crédibilité et qui n'était évidemment pas celle retenue par le Parquet pour expliquer l'existence de ces liens, et bien, à tout le moins, le doute subsistait quant au fait..., quant à la qualité réelle. C'est-à-dire ..., C'est Menschaert, c'est l'avocat Roland Menschaert...

H.L. : Tout à fait oui

G.V. : Qui a défendu Tarek Maaroufi...

H.L. : C'est ça, par après...

G.V. : Et qui était déjà dans le procès et puis qui est revenu après...

H.L. : C'est ça, tout à fait

G.V. : d'un procès où il était là aussi avec ce Tarek Maaroufi. Oui, ben voilà, justement ça c'est un personnage sulfureux ce Tarek qui ne l'était pas encore trop mais qui l'est devenu après dans l'affaire du commandant Massoud et compagnie, donc, où j'ai plaidé aussi pour des gens là-dedans, mais ce lien-là, ben, Zaoui l'expliquait je ne sais plus trop comment, parce que j'avais moi des explications pour tous les liens, et c'est d'ailleurs sur base de ce travail-là qu'il a été acquitté, hein. Vergès avait fait toute la première partie du travail pour expliquer, au niveau de l'international, que tout ça était..., était peut-être des soupçons, des indices à la rigueur, mais que ça ne pouvait pas se commuer en preuve et que de toute façon il y avait des explications réelles et entre-temps des jugements qui avaient été rendus. Et au niveau du dossier, moi j'ai fait ce même travail, qui était un travail de bénédictins, à reprendre tous les ..., chacun des éléments en disant « Ceci s'explique ainsi, ceci s'explique comme ça » ...le fait d'avoir eu..., parce qu'on nous reprochait le fait d'avoir utilisé un passeport, une fausse identité ... mais tous les demandeurs d'asile ou les gens qui arrivent ici la plupart du temps arrivent dans un pays sous des faux documents, etc., en état de nécessité, ce qui a été retenu par le tribunal. Le tribunal a retenu tout ça et il a été acquitté en Première instance.

H.L. : C'est ça. On voit justement que, après, en appel, il a été condamné. Et, à l'époque, le ministre va prendre une mesure administrative pour pouvoir le garder chez lui d'une certaine manière.

G.V. : Oui, c'est quelque chose que j'ai négocié moi, personnellement, parce que ça n'existait pas en fait. Et donc, ce qui... c'était à l'époque... donc, rétroactivement il a été acquitté et là, c'était la catastrophe parce que qui dit acquittement dit qu'il doit sortir de prison.

H.L. : Oui.

G.V. : Alors, qu'est-ce qu'ils font ? Ils disent : « Ah oui, mais vous n'êtes pas en ordre de séjour et donc on vous maintient en détention administrative en vue d'expulsion. »

H.L. : Vers l'Algérie ?

G.V. : Vers l'Algérie en principe !

H.L. : Mais il y a une peine de mort.

G.V. : Et moi je dis : « Mais ce n'est pas possible, vous avez reconnu vous-mêmes sa qualité de réfugié politique, vous l'avez exclu du bénéfice de la protection de la Convention de Genève en raison de la clause d'exclusion, mais ça ne remet pas en question le fait qu'il puisse bénéficier de la qualité de réfugié politique en raison des risques graves et précis qu'il encourt s'il retourne dans son pays, en l'occurrence condamné à mort par des tribunaux dont tout le monde s'accordaient à dire quand même qu'ils n'avaient rien de démocratiques. Simplement, il y avait un point commun sur... Mais c'était artificiel évidemment. En fait, à l'époque, il y avait un grand vide ...

H.L. : Juridique

G.V. : ...juridique qui permettait de dire : l'Etat pouvait le garder deux mois, hein, et si au bout des deux mois, ils n'avaient pas fait...pris les dispositions nécessaires, ils devaient le relâcher. Et alors on pouvait remettre en question la légalité de cette détention en déposant une requête de remise en liberté devant la Chambre du Conseil avec possibilité d'appel.

H.L. : D'accord !

G.V. : Et juste au moment où on arrivait à l'appel, hop !, ils reprenaient une nouvelle disposition puisqu'on arrivait au bout des deux mois, en justifiant simplement qu'ils avaient fait une demande de renseignements, ceci, etc. , ou qu'ils avaient pris des contacts avec des compagnies aériennes et ils faisaient ça mais... pendant des délais infinis !

H.L. : Tout à fait. Et il est resté plus ou moins trois mois avant de ...

G.V. : Ah ben oui. Ils ont précipité l'affaire en appel, hein. Et en appel, il a été condamné avec un sursis sur ses intentions préventives ! Moi je trouve ça quand même..., bon, même pour quelqu'un qui n'est pas coutumier des décisions judiciaires, on accorde ça à qui un sursis avec euh... Ça veut dire que le jour du verdict, on est libéré, hein. C'est ça que ça veut dire !

H.L. : Oui, c'est ça.

G.V. : Ben, on n'accorde pas ça à un dangereux terroriste qui a mis en péril la sécurité de l'Etat, hein. Donc ça a été... pour moi, j'ai toujours appelé ça une condamnation au bénéfice du doute au lieu d'un acquittement au bénéfice du doute, hein.

H.L. : D'accord, ok.

G.V. : C'est... ça, c'est la raison d'État qui l'emporte, et les magistrats ont beau dire ce qu'ils veulent...

H.L. : Donc, le rôle de l'Etat à ce moment, dans ce procès-là, était important.

G.V. : Ben évidemment, c'est certain qu'il y a une influence, qu'on pouvait pas se permettre au bout de ces deux procès de dire « Ah, on s'est trompé, on a fait tout ce foin foin pour rien, ce type est innocent et on doit le laisser sortir. »

H.L. : Donc d'une certaine manière, il était déjà coupable avant qu'il y ait le jugement.

G.V. : C'est... en tout cas, c'était tellement médiatisé, c'était tellement pointé du doigt par tout le monde. On attendait tellement de ce procès qu'il paraissait difficile d'imaginer qu'on ait une autre issue qu'une issue de condamnation, hein. Parce que quand on voit sur base de quoi, il est condamné en degré d'appel, il suffit de lire la décision et ..., je vous dis de nouveau : un sursis aussi généreux, on ne l'octroie pas à quelqu'un qui est un danger public, hein.

H.L. : D'accord.

G.V. : Or, si on considère qu'il est un danger public parce qu'il est le dirigeant d'une association de malfaiteurs qui a pour but des actes terroristes en Europe, en Belgique peut-être, ailleurs aussi ; ben, on le condamne à la peine maximum ! A l'époque, la peine maximum, c'était cinq ans...

H.L. : Donc, il y avait une attente alors ? Il y avait une attente de la part des journalistes aussi ? Et est-ce que ça a influencé les résultats, d'après vous ?

G.V. : Le fait que ce soit médiatisé, certainement, oui certainement.

H.L. : D'accord, dans ce ...

G.V. : Il y a des procès... Moi je viens de plaider dans le procès du musée juif. Vous pensez vraiment qu'on aurait pu imaginer un acquittement ? C'est le premier procès d'une action de daech en Europe. C'est une atteinte contre le plus grand symbole de la religion juïque avant... C'est en plus une atteinte à l'intégrité d'un pays comme Israël, puisque ce sont deux ressortissants israéliens qui sont tombés sur le sol belge. C'est un procès où on ne peut pas imaginer qu'on va vers l'acquittement. Moi, je l'ai plaidé hein... pas pour monsieur Nemmouche, pour le deuxième, qui a fourni les armes. Quand on voit la sévérité... : il a pris 15 ans ! Regardez ceux qui ont fourni les armes dans le procès de Charlie Hebdo, qui étaient des Belges, qui ont fourni des armes et qui étaient tout à fait au courant de leurs projets,- ce qui n'était jamais établi dans le procès de Nemmouche : ils ont eu beaucoup moins !

H.L. : Mais donc en fait le symbole du procès, et notamment dans celui-ci mais aussi dans d'autres, dans celui de Tarek Maaroufi ou de Zaoui, le symbole fait qu'il y a une obligation de décision particulière ?

G.V. : Ben, c'est pas une obligation mais ça veut dire qu'il y a certainement une pression qui s'exerce à partir de ce moment-là. Je ne parlerais pas d'obligation. Je pense que ça devient plus difficile pour un magistrat de prendre la décision qu'il aurait souhaité prendre sans aucune pression.

H.L. : D'accord.

G.V. : Et bon, ben il y a une hiérarchie, il y a le ministre, c'est l'Exécutif, c'est pas lui qui prend une décision mais il est quand même le ministre de la justice, à même d'exercer des pressions sur... Et voilà, ça se fait. Le Parquet travaille dans des collaborations internationales : ce dossier Zaoui, c'était le fruit de la mise en commun de renseignements de

la Sûreté de l'État belge, mais de Sûreté de l'État française et autres, des Services secrets de plein de pays... Dire à tous ces gens : « Écoutez, vous vous êtes trompés..., la justice belge dit « vous êtes des idiots », finalement, hein. Et surtout, on n'a jamais...on n'avait pas de coupable pour les attentats du RER de 95, hein. Donc ici, on pointait toujours du doigt le GIA. Mais on n'a jamais jugé personne...

H.L. : Oui, je comprends.

G.V. : Et lui, il est considéré comme un des grands responsables. Surtout, on le dépeignait comme celui qui avait... Il y avait eu un schisme dans le mouvement entre le Front islamique et l'Armée islamique du Salut. Et puis il y avait ce qu'ils appelaient des internationalistes et les ...

H.L. : Djazaïstes.

G.L. : Exactement. Ceux qui voulaient maintenir les actions terroristes sur le territoire algérien, et dieu sait s'il y en a eu, hein. Et ceux qui disaient : « Mais ça n'a aucun sens, si on veut attirer l'attention du monde sur nous et sur notre cause, il faut qu'on commette des attentats à l'extérieur ». Et on disait de Zaoui qu'il était celui justement qui prônait pour ce mouvement-là et qui en était un des principaux responsables. Ce n'est pas rien, hein.

H.L. : Est-ce que...donc à l'époque, c'est vraiment une grande nouveauté. Est-ce que ça se ressent toujours ? Est-ce que ça a eu vraiment un impact sur le monde judiciaire à l'époque ?

G.V. : Ben, sur la manière de gérer de terrorisme, oui bien sûr, oui. Alors..., la loi n'a pas changé tout de suite après. Il y a encore eu un ou l'autre procès avec des associations de malfaiteurs. Et puis, on s'est vraiment rendu compte que ce phénomène prenait de l'importance et qu'il était absolument indispensable d'être plus précis. Et aujourd'hui, ça l'est, hein, avec des dispositions beaucoup plus détaillées et qui permet aussi des poursuites beaucoup plus spécifiques et pas un fourre-tout général comme c'était le cas avant.

H.L. : C'est ça, oui. Je regarde...au cas où j'aurais...

G.V. : Mais je vous en prie.

H.L. : Oui, ça c'est bon... On voit vraiment que, à l'époque c'est quelque chose de très nouveau donc que personne ne s'y connaît vraiment, que, au niveau de la police, il y a un seul spécialiste.

G.V. : Oui (rires).

H.L. : donc c'est Alain Grignard

G.V. : Oui, Alain Grignard, qui est à la fois, c'est ça qui est assez incroyable, qui est à la fois l'islamologue de la police mais qui est aussi policier, enquêteur !! On ne peut pas jouer à la fois le rôle d'expert et de policier en même temps. Même si je pense et ai toujours pensé que ce monsieur Grignard était quelqu'un de compétent et de tout à fait, sans doute, sincère dans sa démarche, je pense que, comme expert, il en perdait sa crédibilité...

H.L. : D'accord.

G.V. : ... à partir du moment où il n'avait pas cette neutralité nécessaire pour qu'un expert puisse être écouté et entendu. Il avait participé à cette enquête, il était partie prenante dans la brigade...

H.L. : Oui, tout à fait

G.V. : ... antiterroriste. Bon ben forcément ; c'était son travail qui était..., son travail qu'on lui demandait, au travers d'une expertise, d'accréditer, en fait !!

H.L. : Oui, il était juge et p...

G.V. : Oui, il n'allait pas désavouer son travail personnel et celui de son équipe, hein ! Moi, j'ai toujours..., j'ai plaidé ça d'ailleurs. Et ce n'est pas du tout normal qu'on n'était pas capable de confier ce travail d'expertise à quelqu'un d'autre. Même pour les traductions ... On a quand même des services de traducteurs et de traducteurs-jurés. Aujourd'hui, ce serait inimaginable de pouvoir entendre quelqu'un sans qu'il y ait un traducteur-juré neutre qui assiste. Si aujourd'hui un policier fait une audition et que, parce qu'il connaît la langue, traduit lui-même, c'est irrecevable, on rejette ça ! Voilà ! Et là, on était...c'est pas si vieux que ça pourtant..

H.L. : Ça fait 25 ans. Et donc ce contexte, on va dire, de non-connaissance, elle produit ce genre d'erreur. Mais est-ce que ça influence le tout ou est-ce que c'est vraiment, c'est des erreurs de parcours, on va dire ?

G.V. : Ben, je trouve que vu de l'extérieur, ça manquait de professionnalisme.

H.L. : D'accord.

G.V. : Pour qu'un type comme moi, un jeune avocat qui avait pas cinq ans d'expérience puisse critiquer tout ça et, sans être présomptueux, à juste titre et qu'ils n'aient pas d'autre réponse à me fournir que « Ah ben oui mais c'est parce que nous ne disposons pas de spécialistes », ça donne quand même un sacré sentiment d'amateurisme qui ne plaide pas en faveur de la crédibilité de toute l'enquête, quoi !

H.L. : Et ça donne aussi la première décision du tribunal, d'après vous ? Cette suite de ...

G.V. : Je pense que le tribunal... Et là aussi, au niveau du, figurez-vous, au niveau du Parquet fédéral, ben, je comprends pas, j'ai jamais compris comment ils avaient pu mettre cette personne. On l'avait jamais vue avant, qui était une néerlandophone d'expression. C'est pas un exercice facile et j'ai beaucoup d'admiration pour ceux qui sont capables de le faire dans les deux langues. Mais justement, il faut connaître sa limite et pouvoir dire quand on est capable ou pas capable. En l'occurrence ici, certainement cette... fragilité linguistique a en tout cas été un élément qui nous a permis nous d'avoir le dessus sur le Parquet fédéral. Et alors... des grands tableaux où, en fait, il y avait des affirmations, des affirmations sur affirmations, sans jamais aucune démonstration de ces affirmations. Ça se voulait didactique, il y avait un grand tableau avec des flèches, avec des liens entre les noms, etc. Mais chaque fois qu'on creusait pour savoir quel était évidemment l'élément ou les éléments qui permettaient d'établir la réalité de cette affirmation, y en avait pas !

H.L. : C'est ça.

G.V. : Ou très peu. Donc, c'était très fragile finalement.

H.L. : Souvent, donc dans le même article de Menschaert et aussi dans des articles plutôt français, ils expliquent que le fait de travailler sur des dossiers notamment de terrorisme, en parlant plutôt d'événements plus récents, il faut rarement aborder le sujet politique, pour

éviter justement qu'il y ait une sorte de schisme et aussi éviter de pouvoir... Enfin, le fait de ne pas aborder le sujet politique rend en général plus service au client.

G.V. : Oui...

H.L. : Est-ce que dans ce dossier-ci, au niveau de Zaoui, c'était pas plutôt l'inverse ? Ou est-ce que ça a permis de voir une différence entre le FIS, le GIA, etc., qui ne sont pas du tout les mêmes ?

G.V. : Je pense, à propos de politique, qu'on n'était pas là évidemment pour juger l'Algérie sur son processus électoral ou sur l'état de... mais on était quand même là pour éclairer un tribunal sur, d'une part, les éléments qui étaient liés à la personnalité de notre client et qui devaient être restaurés. On le présentait comme un type sanguinaire, un homme prêt à envoyer dans les attentats des personnes et à sacrifier des innocents. On devait quand même, on avait le devoir, d'expliquer, à supposer même qu'il ait eu cette idée de combat, d'abord à quoi ça répondait : à un côté plus que sanguinaire de l'autre côté. Et deuxièmement à expliquer qui il était vraiment ce personnage avant de le réduire à cela. Et en montrant, ce qu'on a fait, notamment au travers de toute cette convention sous l'égide de la...la ségrég... Saint-Grégoire ou Saint-Gregorio, je ne sais plus comment ils s'appelaient,...c'étaient des prêtres qui ont joué un rôle assez politique et qui ont fait une grande conférence, justement à laquelle Zaoui s'y est rendu en même temps que quelqu'un avec qui il n'était pas d'accord et qui était..., dont je ne me souviens plus du nom maintenant. Mais...

H.L. : D'accord.

G.V. : Et donc tout ça, avec l'accord du Pape, entre parenthèses ; dans des locaux... donc on a dû, quand même oui, parler de politique. C'est indispensable à ce niveau-là parce que, finalement, de nouveau dans ce qu'on lui reprochait, ben, il fallait pouvoir expliquer ses déplacements, ses liens, ses contacts, parfois pour des raisons purement politiques.

H.L. : Et donc ça permettait de différencier... Parce qu'on voit qu'il n'y a pas, dans la présentation des journaux en tout cas, on voit qu'il n'y a aucune différence entre... il n'y a pas de présentation des différences entre le GIA, le FIS, etc. Est-ce que dans les représentations qui en ressortaient, vous... , ça a été un élément négatif pour votre dossier ? Ou pas spécialement ?

G.V. : Ben c'est sûr que, si on assimilait tout le monde au GIA et qu'on prenait comme exemple ce que le GIA était capable de faire en Algérie, la messe était dite, hein !

H.L. : Oui.

G.V. : On ne faisait pas de procès ! Ben voilà, c'est lui le responsable de tout ça... Et on montrait des photos du RER pour couronner le tout. C'est sûr qu'on est obligé d'entrer dans le détail à ce moment-là parce que..., je pense que c'est indispensable pour la défense de ..., pour rétablir..., pour rétablir la vérité sur son image, sur sa personnalité, sur qui il est. Un magistrat sera toujours, dans la manière dont il a de juger quelqu'un, influencé par sa perception de l'individu qu'il doit juger. Il y a toujours un côté subjectif. Si la personne se présente bien et, en tout cas, a l'air de..., donne le sentiment qu'il a un discours cohérent et qui est fondé sur des affirmations vérifiables et vérifiées, ben, on accorde plus facilement du crédit à cela qu'à quelqu'un qui est fuyant et autre. Alors, déjà que c'était pas facile parce que Zaoui était un personnage très respecté. Il parlait pas bien le français, donc il fallait passer par un interprète...

H.L. : D'accord.

G.V. : Heureusement, on a eu une interprète extraordinaire...qui est une dame ! Il l'a acceptée. Voyez, lui qu'on considérait comme un islamiste barbu qui ne touchait personne, il a accepté que pendant tous les débats, ce soit une femme qui soit assise à côté de lui et qui lui serve d'interprète, qu'il soit jugé par un tribunal composé majoritairement de femmes et que la procureure générale soit une femme ! C'était quand même... Et dans sa défense, j'avais une femme aussi. Donc vous voyez, on était..., mais tout ça..., il y avait chaque fois aussi des..., pas des connotations symboliques mais enfin il y avait des messages à faire passer. Et quand c'était un procès qui était devenu un procès politique par la force des choses, on ne pouvait pas se limiter à l'aborder uniquement sur l'aspect droit commun. On l'a fait bien sûr, parce que et c'est ça..., c'est pas un reproche mais Vergès a été fantastique mais s'est limité à ce débat politique. A un moment donné, ça ne pouvait pas nous faire faire l'économie d'une défense concrète par rapport aux préventions et au comportement qu'on lui reprochait ici. Ce qu'on a dû faire aussi. Donc, on a fait les deux et je pense que faire les deux, c'était indispensable.

H.L. : Donc, l'image qu'on uti..., enfin qu'on faisait de lui, on l'a aussi utilisée, vous l'avez aussi utilisée pour sa défense, alors ?

G.V. : Bien sûr, bien sûr.

H.L. : Et c'est...

G.V. : En restaurant cette image, en montrant que l'image qui avait été donnée était..., parce que c'est ça le problème des dossiers médiatisés : c'est bien avant que le procès ne commence qu'il y avait déjà eu des multitudes d'articles dans la presse sur lui. D'abord parce que personne ne le connaissait, donc un personnage qu'on arrête, qu'on disait un personnage important... Tous les journalistes s'intéressent, donc ils vont faire leur petite enquête, ils grappillent des informations, et puis dans l'édition deux jours après, ils découvrent de nouvelles informations, et ça alimente, comme ça, le flux des articles pendant les 6 mois qui ont duré, qu'a duré la détention préventive, hein !

H.L. : Ok

G.V. : Donc, il faut vous imaginer que c'était permanent, quoi.

H.L. : C'est vraiment..., moi, c'est vraiment ça que j'étudie : c'est la manière dont il y a eu des représentations du procès, des différents acteurs, etc., et l'impact que ça a eu sur le procès en tant que tel et sur le long terme.

G.V. : Mais surtout et, vous savez, de manière générale, le nombre de fois où une information apparaît..., une information judiciaire... : on arrête quelqu'un, on le soupçonne de malversations, - c'est un personnage public, ou un personnage euh... un personnage qui n'est pas un inconnu, hein,- on cite son nom à la presse sans trop de précautions, en disant : « Il est soupçonné de ceci, etc. » La presse se régale parce que finalement c'est une information qui plaît aux gens de savoir qu'un personnage qui a priori était irréprochable ne l'est pas ! Et donc on se régale, on fait des articles, on fait des articles, des articles, des articles... et quand vous allez, après, plaider, - surtout si ce dossier aboutit devant la Cour d'Assises, vous allez être jugé par douze citoyens tirés au sort, qui ne sont pas des juristes ou des..., - qui pourraient l'être par hasard mais ne le sont pas nécessairement, - qui n'ont pas tout ce background judiciaire, qui n'ont pas l'accès au dossier avant, qui n'ont pas pu se faire leur propre religion

avant. Mais vous imaginez comme ça a une incidence ? C'est énorme! Et c'est difficile à rattraper ! Les procès médiatisés sont souvent très défavorables aux personnes jugées. C'est rare que...Et surtout quand, à l'issue du procès, ils sont..., surtout si le procès a lieu 4, 5 ans après qu'on ait médiatisé leur arrestation ou le début de leurs problèmes... et qu'il y a une issue favorable : on ne le publie pas, ça, hein !

H.L. : Oui, donc...

G.V. : Et quand vous tapez leurs noms sur Google, on voit les articles du jour de leur arrestation et pas les articles... Donc, la presse a un rôle... Ben, la presse, c'est la presse, et tant mieux qu'elle soit là évidemment ! Si elle était pas là ce serait catastrophique. Mais elle a un rôle qui parfois est trop dans la sensation du moment et l'exploitation qu'on peut faire d'une information sans la traiter jusqu'au bout. Rares sont les journalistes qui disent : « Ben moi, je suis le dossier jusqu'au bout et si dans quatre ans le type est acquitté, ben, je l'écrirai et je restaurerai son image. » ; ça arrive pas souvent ça !

H.L. : Oui, donc en fait, ils sont déjà jugés d'une certaine manière et donc...

G.V. : En tout cas, et même dans l'inconscient collectif, quelqu'un qui... Parce que, pour convaincre après cela quelqu'un qui a lu cinquante articles dans la presse ou qui a entendu parce qu'il ne lit pas..., la plupart malheureusement ne lisent pas la presse écrite, enfin parce qu'il l'a entendu à la radio ou qu'il l'a vu à la télévision, hein. Ben, il se dit : « Ah celui-là, c'est un salaud. » hein. Et puis le procès commence...L'avocat déjà qui va devoir plaider, lui, vous imaginez le travail de préparation pour essayer de remonter le courant et de convaincre le tribunal de l'inverse ? Mais n'arriverez jamais à convaincre...,c'est pas eux qu'on doit convaincre, hein...

H.L. : Oui.

G.V. : Mais enfin, eux vont rester...

H.L. : Totalement déjà...

G.V. : ...comme l'individu lambda qui a lui et qui s'est fait son idée et qui va rester sur cette idée-là. Il va dire : « La justice est pourrie » après ou « C'est incroyable, il y a encore eu un bandit d'avocat qui lui a permis de s'en sortir alors qu'il était coupable. »

H.L. : Oui, je comprends.

G.V. : Et c'est souvent comme ça que ça se passe, hein.

H.L. : Et donc, enfin euh... Jean-Pierre Borloo parlait du fait que parfois ça avait des avantages de pouvoir utiliser la presse, on va dire, pour les avocats ; notamment dans le procès Maaroufi où, au départ, il devait être jugé à huis clos. Et l'intervention de la presse a, aurait d'après lui, permis un jugement moins lourd.

G.V. : Je pense que, en effet, à l'inverse, à certains moments, même si aujourd'hui je suis plutôt critique, parce qu'aujourd'hui j'ai parfois le sentiment que les avocats utilisent plus la presse pour faire leur publicité personnelle que pour défendre la cause de leur client. Mais la presse bien utilisée peut être un outil redoutable pour la défense, en effet hein. Faire de conférences de presse à certains moments sur certains points,... ou tout ce parcours de Zaoui après sa condamnation, c'est grâce aussi...on a attiré l'attention de la presse sur tout ça, sur le

fait que c'était pas humain de conserver quelqu'un,...parce qu'il y avait pas que lui. Il y avait son épouse et ses cinq enfants...

H.L. : C'est ça.

G.V. : qui vivaient dans des conditions misérabilissimes. Moi je suis allé dans leur appartement hein, j'ai été partagé un repas avec eux après. Vous devinez que c'était pas évident, hein. Cinq enfants, ils dormaient tous dans la même chambre, - il n'y avait qu'une chambre, c'est bien simple. C'était un petit appartement au dernier étage de la rue Masuy, un truc à peine chauffé. Ils étaient assignés à résidence là parce que c'était... Moi, j'ai dû négocier avec monsieur Chihuvac à l'époque qui était le patron de l'Office des étrangers, en allant dans son bureau et en négociant ça de manière confidentielle, hein. Mais, mais,...parce qu'on l'a fait justement, qu'on a menacé de, de faire ressortir dans la presse l'idée que l'État belge, en toute impunité, met administrativement quelqu'un, en détournant, en détournant le concept ... Il a fait plus de détention administrative que de détention judiciaire, Zaoui, hein !

H.L. : Oui, tout à fait.

G.V. : Donc, c'est quand même pas normal ça, hein. Et tout ça pour un problème de séjour, quoi. Ça veut dire que...un type qui est encore... Imaginez qu'aujourd'hui on dise ça dans l'opinion publique...mais tout le monde va réagir ! Les écolos, les socialistes vont gueuler : « Quoi ? On maintient nos demandeurs d'asile en prison ! » C'est une prison normale, hein, y avait rien qui changeait pour lui. On les maintient en prison un an parce qu'on ne sait pas prendre une décision ! Donc c'est... Là, la presse a servi.

H.L. : Et donc les articles, notamment d'Alain Lallemand, sur la situation justement de Zaoui, de sa famille et d'autres personnes qui avaient été accusées, ça sert aussi à ça? Ça permet justement de renverser un peu l'image de... ?

G.V. : C'est nous qui les avons contactés à l'époque aussi, hein, pour attirer l'attention. Ça a été un combat, hein. Parce que vous voyez comment ça fonctionne hein ... L'Office des Étrangers, l'administration d'un ministre de l'Intérieur, c'est pas des rigolos, hein, et ça a souvent été des politiques néerlandais..., des hommes politiques de partis flamands plutôt pas favorables à l'immigration hein. Donc voilà !

H.L. : Je regarde juste, au cas où ... Oui, parfois on voit que... D'abord, est-ce que vous avez eu un sentiment de tournant à l'époque ? Ou, pour vous, c'était votre début de carrière à l'époque, c'est dans la continuité des choses ?

G.V. : Tournant pour qui ? Pour moi ou pour le ...

H.L. : Pour le monde belge, pour ...

G.V. : Ben c'est difficile à dire, vous savez. En tout cas, c'est sûr que c'est un procès qui a marqué et que... on a peut-être finalement plus gagné sur la manière de traiter les étrangers qui n'avaient pas de statut que sur l'évolution en terme pénal, je sais pas si vous comprenez ce que je veux dire...

H.L. : Oui, oui, je comprends.

G.V. : Cette idée de détention administrative de plus d'un an était inimaginable et insupportable et alors, après... et c'est ça qui l'a poussé à fuir, hein, parce qu'il n'y avait aucun espoir. Je lui ai même proposé des États d'accueil, hein. Moi, j'ai fait ça, j'ai été...

H.L. : Notamment le Burkina Faso.

G.V. : Tout à fait, des accords que j'ai dû négocier, moi en tant que particulier, j'ai négocié avec des États, c'est quand même, c'est quand même inouï, quand même hein ? Avec des ambassades, etc. C'est pas mon rôle, hein. C'est le rôle, c'est le rôle de l'État belge de faire ça. A partir du moment où ils disent « On ne vous veut pas »...ok, vous avez le droit de dire ça, si c'est motivé, mais vous ne pouvez pas le renvoyer en Algérie... Ben donc, trouvez une solution intermédiaire. C'est pas à moi de trouver, c'est à vous de la trouver.

H.L. : Là, la raison d'État prenait vraiment le pas sur... ?

G.V. : Évidemment

H.L. : D'accord.

G.V. : Mais parce que c'était... Excusez-moi mais personne ne voulait de la patate chaude, quoi ! Il n'y avait aucun État qui voulait de ce Zaoui. Houlala ! Un terroriste islamique, non, non merci, qu'est-ce qu'on va en faire, quoi ? Moi, j'ai vu ça après, avec les premiers procès du génocide rwandais où j'ai défendu une religieuse à qui on a retiré la protection de l'asile... on lui a retiré son... et la personne qui a été reconnue réfugiée, on la lui a retiré. Et elle est toujours sans statut aujourd'hui, hein, et le procès date de 2001, et on est en 2021 : donc, il y a 20 ans ! Mais heureusement qu'elle est religieuse, qu'elle est dans son couvent, tout le monde s'en fout. Mais elle n'a pas de statut aujourd'hui !

H.L. : Oui. Et dans ce genre de procès, quels peuvent être les acteurs qui pouvaient vous soutenir dans la société ? Je pense notamment aux Droits de l'Homme, enfin des organisations comme ça ou des...quelque chose comme ça.

G.V. : Oui, oui sans doute...Je n'y ai pas fait fort appel, j'ai un peu fait cavalier seul sans doute... Mais, après le procès Vergès, il a disparu, il n'est jamais plus revenu à l'Appel, et Magnée a disparu après l'Appel. Et c'est moi qui me suis occupé de tout le reste, hein.

H.L. : Oui.

G.V. : Bon, c'était ...j'étais tout seul, quoi ! Bon ça...j'étais content, hein, je ne vous le cache pas, j'étais content parce que j'ai appris tellement de choses, en « un » procès. Et puis, ça m'a forgé aussi une certaine réputation. Donc je ne peux pas nier que ça m'a aidé aussi. Mais sans doute que, des organismes comme la Ligue des Droits Humains, comme certaines ONG, etc., pourraient évidemment apporter une aide, ça c'est... J'ai été aidé, hein, par certaines personnes. La femme de monsieur Zaoui a été très très courageuse d'ailleurs : elle qui n'était pas..., ils étaient quand même très respectueux des principes rigoureux du Coran, - pas question qu'elle ait de contacts avec d'autres hommes, etc., - elle a dû le faire ! Elle a dû venir me voir, ...

H.L. : Oui, j'imagine.

G.V. : Elle a dû enlever son voile, elle a dû faire une série de choses, c'était quand même pas simple pour eux, hein.

H.L. : Oui, donc là, on peut dire que la souffrance humaine n'est pas très entendue à ce moment-là dans le discours médiatique, on va dire.

G.V. : Non, et la souffrance humaine de toute son unité familiale, on n'en a jamais tenu compte de ça, hein.

H.L. : Par après quand vous avez contacté Alain Lallemand, etc., ou même peu ?

G.V. : Si, ça oui. Je pense qu'il y a quelques journalistes qui ont été sensibilisés à ça, et qui l'ont fait, en tout cas qui l'ont écrit. Mais dans le procès finalement, le fait qu'à son sort soit lié celui d'une femme et de cinq enfants, ça intéressait peu de monde, hein.

H.L. : D'accord, ok. Donc en fait, on essayait vraiment de, comment dire ?, de faire correspondre un jugement à ce que demandait l'opinion ?

G.V. : Aux attentes par rapport aux enjeux, Oui. Bah, c'est évidemment... ça pourrait apparaître comme la voix de mauvais perdant, hein, mais...

H.L. : Mais on voit vraiment qu' à l'époque, il y a très peu, voire pas du tout, de connaissance sur l'islamisme en général. Est-ce que ça a aidé après à avoir des personnes plus spécialisées là-dedans justement où ça dépend des (? gens) ?

G.V. : Oui, je crois que, en règle générale, la police, les sections spécialisées, la CelTer comme ils appelaient la cellule terrorisme de l'époque, c'était une cellule...que tout ça, ça a évolué, qu'ils se sont plus spécialisés et aujourd'hui, je pense d'ailleurs qu'ils sont beaucoup beaucoup plus compétents. C'est sûr qu'ils ont appris les règles... en même temps que moi, hein.

H.L. : Oui, tout le monde apprenait un petit peu, en fait, c'est ça.

G.V. : Et sans doute que les critiques que nous avons formulées... et, vous voyez ça souvent, dans des procès où vous avez l'occasion de parler après avec les policiers, - évidemment des procès qui vont à la Cour d'Assises, - quand ils entendent les avocats plaider et détruire leur enquête après : « Ben, écoutez, on a pas mal appris grâce à vous et ces erreurs-là, on ne les reproduira plus, on va être attentifs. » Je pense qu'en effet le procès en tant que tel, les critiques qui ont pu être formulées sur leur travail, ben ça n'a pu être que bénéfique sur la qualité future de...

H.L. : Des jugements en général mais aussi des connaissances de base, c'est ça ?

G.V. : Tout à fait, oui...les jugements en général, à l'époque...c'était..., on avait quand même juste la Sûreté de l'Etat et on ne pouvait pas dire..., on ne pouvait pas dire qui c'était... : il y avait des rapports, la Sûreté de l'Etat déposait des rapports et on prenait tout ce qui était dans ces rapports pour argent comptant, hein.

H.L. : OK, d'accord.

G.V. : Alors que dans notre système judiciaire, ben, les constatations des policiers, et ça jusqu'à la preuve du contraire, on peut remettre en question, on peut demander... ! Ici, on n'avait..., c'était particulier, on n'avait pas une instruction à charge et à décharge, on avait une instruction qui était uniquement alimentée par des rapports de la Sûreté de l'Etat et...

H.L. : Et donc, il n'y avait pas de (? preuves ?)

G.V. : Exactement, qui n'étaient pas, qui n'étaient pas ...

H.L. : Étayées.

G.V. : Étayées par des pièces justificatives.

H.L. : Je comprends. Ça a été...

G.V. : Ça, ça a été fort critiqué, mais ça, ça a changé après, hein.

H.L. : OK. Donc...

G.V. : Donc tous ces procès ont fait évoluer les choses bien sûr. Celui-là a été le premier mais ceux qui ont suivi ont continué dans la même voie.

H.L. : Et vous avez des techniques à ce moment-là pour...enfin, dans ce type de procès, pour pouvoir défendre des accusés qui sont d'une certaine manière, comme vous l'avez dit, déjà condamnés, en fait ?

G.V. : Ben, des techniques, non. Y a pas un livre avec... (rires) ce serait magnifique évidemment mais ça veut dire que d'autres personnes pourraient en prendre connaissance aussi. Donc je pense qu'on y perdrait en effet de surprise. Mais non, ici, je pense que la technique utilisée, ça a été de décortiquer minutieusement tout leur dossier, et... pour en exposer les fragilités et les faiblesses. Et pour finalement dire que ce qui apparaissait comme un très beau, très bel édifice n'était qu'un château de cartes qui pouvait s'écrouler dès qu'on remettait en question un des éléments qui avaient été, qui étaient dans leur raisonnement. Et ça a payé !

H.L. : D'une certaine manière, c'est aussi un moyen de rétablir la vérité ou pas trop ?

G.V. : C'est une manière. Vous savez, quand vous êtes dans un système où le système dérape un petit peu, c'est-à-dire qu'on n'est plus dans une dynamique d'enquêtes à charge et à décharge, ce qui est quand même le système qu'on a adopté, nous, avec le système inquisitoire, nous on est là dedans, et pas accusatoire... C'est-à-dire qu'on confie toute l'enquête à un juge d'instruction qui est censé être un personnage neutre et qui est censé, - je dis « censé » parce que ce n'est pas toujours le cas, hein, - instruire aussi bien à charge qu'à décharge. Le Parquet a quand même un accès privilégié au dossier, il a un rapport privilégié avec le juge d'instruction que nous n'avons pas. Tout ce qu'on peut demander doit se faire par requêtes, par... etc. Ça peut être refusé et remis en question. Donc, dans ce système-là, si de l'autre côté on n'a pas quelqu'un qui accepte de participer, ben, on est un petit peu mal, hein ! On ne peut pas faire des enquêtes nous-mêmes : on peut amener des éléments mais on ne peut pas aller rencontrer les gens et dire « Ah ben voilà, vous m'avez dit..., moi, je l'ai entendu et il a dit le contraire... » Ça, c'est le système américain.

H.L. : Oui.

G.V. : On peut pas faire nos propres enquêtes mais on peut quand même apporter beaucoup d'éléments qui sont intrigants ! Et c'est ce qu'on a fait.

H.L. : Notamment avec Vergès (???) ?

G.V. : Notamment avec Vergès, tout à fait, mais même avec... ah! c'était la Communauté Saint-Edigio

H.L. : Saint-Edigio, j'ai noté ... c'était pendant les accords de Rome., c'est ça ?

G.V. : Exactement, tout à fait. Et bien, moi, j'ai eu des contacts avec Saint-Edigio et j'ai eu pas mal de renseignements par leur intermédiaire et j'ai pu apporter pas mal d'éléments. Mais, a priori, c'est pas mon travail, hein.

H.L. : En fait, il y a un défaut de preuves de l'autre côté, donc vous êtes obligé de ...

G.V. : Ben, on a été obligé de compenser le manque de volonté au niveau de l'instruction et des enquêteurs. Parce que, non seulement c'est l'instruction, c'est le juge, ok, mais...ce sont les mêmes enquêteurs à qui on demande tout d'un coup : « Allez faire une vérification qui va complètement démontrer ce que vous avez annoncé. » Vous me direz qu'ils sont pas très motivés, hein !

H.L. : Je pense que j'ai tout fait..., mais sinon une dernière question : on voit par exemple que dans la presse, ils parlent de grande cache d'armes, d'armes militaires, etc.,...il y a un côté très « arsenal », on va dire. Alors que dans les faits, d'après notamment Grignard, on parlait de trois tromblons et de deux pistolets.

G.V. : Oui, oui, y avait pas grand-chose, en tout cas beaucoup moins que ce qui était annoncé. Et surtout, ça, c'était en tout cas une évidence du dossier, c'est qu'on n'a jamais réussi à établir un lien entre Zaoui et les armes !

H.L. : D'accord.

G.V. : On a réussi à établir un lien entre les armes et un coprévenu mais jamais entre Zaoui et les armes et jamais entre Zaoui et ce coprévenu avec qui on avait fait le lien avec les armes !

H.L. : Oui.

G.V. : Donc ça c'était quand même pour moi un élément qui était ...

H.L. : Un peu gros.

G.V. : Ben oui. Alors on a parlé de plein de sommes d'argent aussi pour financer... Vous savez que toutes ces sommes d'argent lui ont été restituées !!

H.L. : Ah, ok !

G.V. : Pour un gars qui finançait le terrorisme... lui rendre son argent après, c'est quand même un peu gros !

H.L. : C'est que ça n'avait pas fonctionné (rires) Oui, c'est certain. Mais...je regarde, mais je pense que j'ai un peu fait le tour de la question... Vous avez peut-être des choses à ajouter sur le dossier, ou... ?

G.V. : Non, bon ben, j'ai déjà dit pas mal de choses.

H.L. : C'est vrai, j'ai...j'essayais vraiment de comprendre comment..., comment on l'a traité à l'époque. Est-ce qu'on découvrait un peu la lune ou est-ce qu'il y avait déjà des connaissances ... ?

G.V. : Ouais, on découvrait un peu la lune, vraiment, c'est une bonne expression ! En tout cas, ça symbolise bien le sentiment qu'on pouvait avoir, oui. On était quand même des Pieds..., des Pieds nickelés, hein, je m'excuse mais déjà dans la manière dont ça s'est fait les arrestations..., comme ça s'est précipité parce que c'est une brigade qui ne devait pas intervenir, parce qu'ils étaient suivis, et puis il y a une autre brigade qui a arrêté, pour un bête contrôle d'identité, les gars et on a dû précipiter tout..

H.L. : C'est ça, oui.

G.V. : Déjà, rien que ça ! Quel manque de professionnalisme ! On suit soi-disant un terroriste ! C'est pour ça qu'on n'a jamais... sans doute pour ça qu'on n'a jamais rien su

trouver non plus. Peut-être qu'il y avait rien du tout ? Peut-être que.., en tout cas, ça ne plaiderait pas pour eux.

H.L. : Ils ont été jugés extrêmement vite, aussi !

G.V. : Extrêmement vite, oui. Le fait qu'on ait tout précipité pour couvrir une boulette, une bévue, d'un policier local, ça montre le manque de professionnalisme quand même, hein.

H.L. : Oui... une dernière chose : oui, on voit que pour plein de gens, ça a été une sorte de, je vais pas dire un tremplin, mais le début d'une carrière... dans ce type de sujet-là où il n'y avait personne. Je pense notamment à Michèle Coninx qui est maintenant est dans l'anti-terrorisme à l'ONU ou Alain Grignard qui a fondé euh... etc. Vous l'avez aussi vu comme ça ou est-ce que ça a été assez différent ?

G.V. : à titre personnel ? Bon, disons qu'après, moi j'ai été consulté dans tous les dossiers de terrorisme qui voyaient le jour et puis après, ben ça s'est arrêté progressivement parce qu'il y avait trop ...d'espace-temps... après. Et on changeait de terrorisme, je dirais. Moi, j'ai encore été dans le terrorisme traditionnel, tout ce qui était GIA, tout ce qui était Al-Qaïda, et puis après, ça c'était après tout ce qui était Daech et compagnie, et même avant... Moi, j'étais plutôt... j'ai fait des trucs, GICM , groupement islamique combattant marocain, ben le procès de Trabelsi aussi, je suis intervenu pour celui qui avait fourni les matériaux de la bombe... Donc ça, j'en ai encore fait après... des candidats martyrs aussi. Mais j'ai arrêté... Tous les derniers trucs liés à ce qu'on a connu sous Daech et un peu avant sous les filières afghanes et compagnie, ça je les ai pas faites.

H.L. : D'accord. Donc, rien à ajouter... Je pense que j'ai tout fait. Je vous remercie en tout cas. Je ne sais pas si vous voulez recevoir le travail final, mais...

G.V. : Ah, avec plaisir. Vous pouvez me l'envoyer, vous avez mes coordonnées.

H.L. : Je vous remercie en tout cas.

G.V. : Avec grand plaisir. Et si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas. J'ai essayé de rassembler mes souvenirs...

H.L. : Je vous remercie. Si vous retrouviez des archives, éventuellement...

G.V. : Oui, je vais regarder. Les articles de presse, ça ne vous intéresse pas ?

H.L. : Les articles de presse, je les ai tous soit en ligne, soit en direct... en papier.

G.V. : OK, c'est plus facile. Sinon, c'est des pièces du dossier, mais ça ...

H.L. : Et les consulter... Même en les... On peut... en histoire, on peut proposer une sorte (? d'anonymisation des sources, etc. Est-ce que ce serait possible ?

G.V. : Oui, mais si je retrouve... mais je n'ai plus rien du dossier, du dossier (??) Parce que, je vous dis, ça a été détruit, quoi ! J'ai peut-être gardé... je vais regarder chez moi parce que j'ai gardé certains trucs. Notamment j'ai gardé, j'ai gardé à l'époque une plaidoirie que je faisais... j'avais quand même un support écrit, c'était pas mot à mot ma plaidoirie mais c'était un support écrit, quoi, c'était difficile...

H.L. : Oui...

G.V. : Vous vous rendez compte que c'était pas simple de plaider ce truc...

H.L. : Oui, j'imagine.

G.V. : Plaider à côté de personnages qui étaient..., dont tout le monde attendait qu'ils prennent la parole, quoi !

H.L. : Et ça aussi, c'était une manière de « booster » un peu le procès...

G.V. : Oui, ah ben oui, mais c'était très paniquant, quoi. J'avais pas trente ans, j'étais...

H.L. : Oui, j'imagine, ça devait être très particulier ... et en même temps très enrichissant aussi.

G.V. : Très très très ! Le soir, j'allais manger avec Jacques Vergès, Xavier Magnée, Michel Graindorge, - qui vivait encore à l'époque, Vergès est décédé aussi, - et on parlait du procès Barbie, ils parlaient de plein de trucs...On écoutait tout ! Pour moi, c'étaient des monuments... Graindorge, quand j'étais en humanités, il était en prison et on taguait : « Libérez Graindorge » sur les murs. Pour nous c'était le personnage qui s'opposait...on le soutenait et on était heureusement des jeunes en rébellion aussi...

H.L. : Tout à fait. Écoutez, je pense que j'ai fini. Merci encore pour toutes ces informations.

G.V. : Avec plaisir ! N'hésitez pas !

Fin de l'interview à 15h27.